

COMPTES
CONSOLIDÉS
PAGE 33





COMPTES
CONSOLIDÉS
PAGE 34

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux sont libellés en millions d'euros.

Rapport du Réviseur d'entreprises

Au Conseil d'Administration de
BGL BNP Paribas S.A.

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de BGL BNP Paribas S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

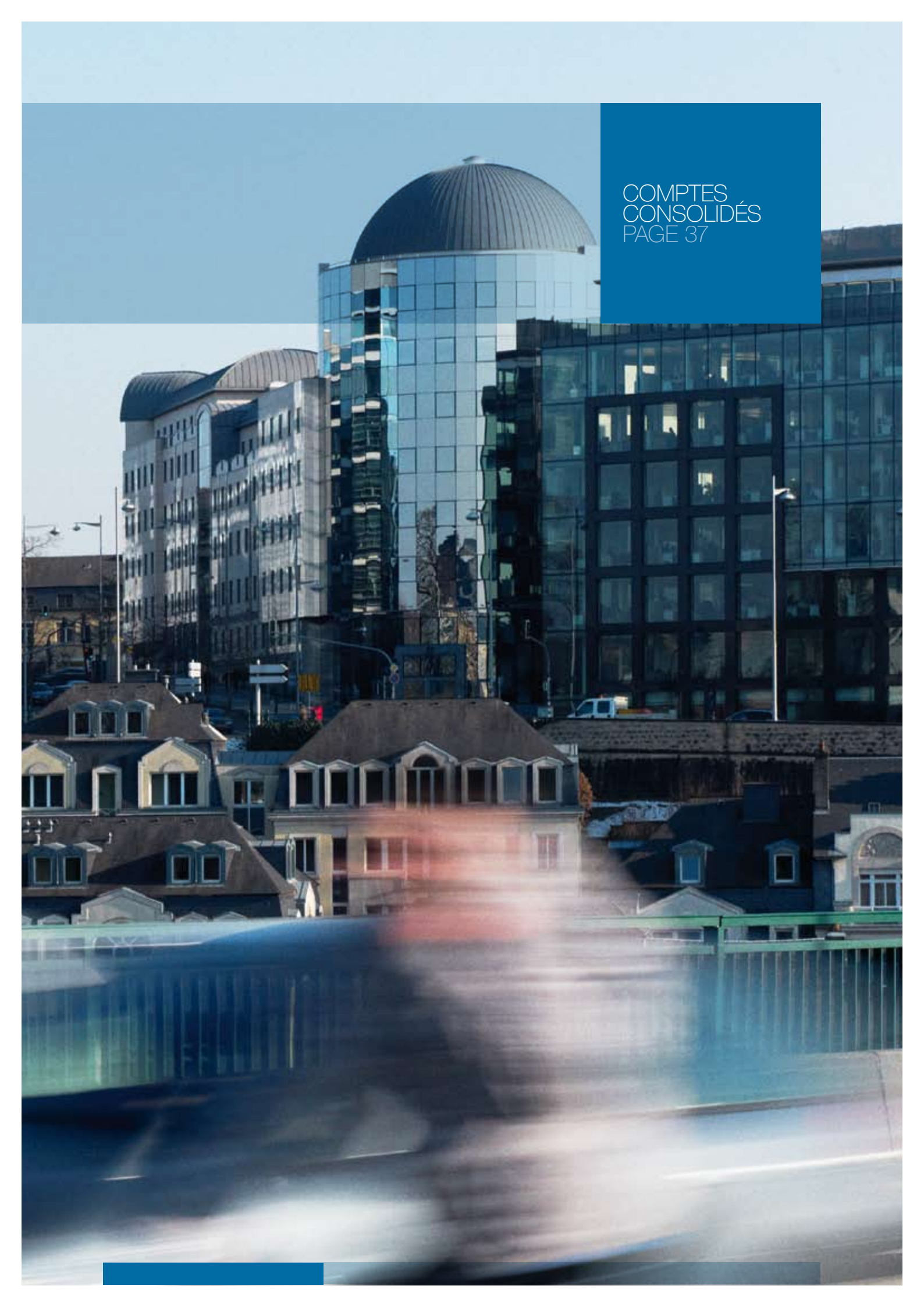
Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
Représentée par

Luxembourg, 12 mars 2010

Paul Neyens



COMPTES
CONSOLIDÉS
PAGE 37

BILAN CONSOLIDÉ

(avant affectation du résultat)

En millions d'euros

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1.347,6	8.418,6
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15,38	366,4	709,3
Instruments dérivés de couverture	16,38	0,5	4,6
Créances sur les établissements de crédit	17	3.772,0	4.413,6
Créances sur la clientèle	18	21.814,1	25.652,8
Actifs financiers disponibles à la vente	19	5.834,8	8.161,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20	1.701,4	1.788,8
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	21	10,1	14,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	22	63,0	452,9
Immeubles de placement	23	635,6	617,0
Immobilisations corporelles	24	317,0	350,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	25	148,8	221,7
Actifs d'impôts exigibles et différés	33	96,4	130,1
Autres actifs	26	693,8	994,1
Comptes de régularisation	27	395,1	599,6
Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	28	6.041,9	-
Total des actifs		43.238,5	52.529,9
Passifs			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15,38	520,5	1.200,9
Instruments dérivés de couverture	16,38	47,0	54,9
Dettes envers les établissements de crédit	29	9.278,9	18.893,8
Dettes envers la clientèle	30	13.663,2	19.049,7
Dettes représentées par un titre	31	6.350,4	5.134,9
Dettes subordonnées	32	604,8	802,6
Passifs d'impôts exigibles et différés	33	221,2	154,9
Provisions	34	80,4	136,4
Autres passifs	35	625,9	891,2
Comptes de régularisation	36	210,8	401,8
Passifs associés à des actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	37	5.464,7	-
Total des passifs		37.067,8	46.721,1
Capitaux propres, part aux détenteurs de la maison mère	4	6.181,7	5.800,4
Intérêts minoritaires	5	-11,0	8,4
Capitaux propres		6.170,7	5.808,8
Total des passifs et capitaux propres		43.238,5	52.529,9

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	Notes	2009	2008*
Intérêts et produits assimilés	40	1.679,8	3.422,9
Intérêts et charges assimilées	40	-932,0	-2.771,7
Dividendes et autres revenus d'investissement	41	70,9	72,7
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	22	2,5	11,7
Commissions perçues	42	329,2	398,9
Commissions payées	42	-87,9	-116,6
Résultats réalisés sur placements	43	22,0	63,2
Autres résultats réalisés et non réalisés	44	85,3	-103,3
Autres produits		45,9	36,1
Produit net bancaire		1.215,7	1.013,9
Variations des dépréciations	45	-584,3	-478,7
Résultat d'exploitation brut		631,4	535,2
Frais de personnel	46	-265,9	-263,7
Autres frais administratifs	47	-191,8	-328,5
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	48	-58,4	-61,8
Frais généraux		-516,1	-654,0
Résultat avant impôts		115,3	-118,8
Impôts	49	-73,7	81,4
Résultat net de l'exercice – activités poursuivies		41,6	-37,4
Résultat sur opérations abandonnées	50	-52,6	-71,7
Résultat net de l'exercice		-11,0	-109,1
Résultat net attribuable :			
Aux intérêts minoritaires		-17,2	-1,9
dont : Résultat sur activités poursuivies		-17,2	-1,9
Aux détenteurs de la maison mère		6,2	-107,2
dont : Résultat sur opérations poursuivies		58,8	-35,5
dont : Résultat sur opérations abandonnées		-52,6	-71,7

* Les chiffres de 2008 ont été ajustés afin de transférer les résultats sur opérations abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

Les notes renvoient à l'annexe.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008*
Résultat net de l'exercice	-11,0	-109,1
Différences de conversion		
Résultat lié à la conversion des activités étrangères	14,8	-6,8
Sous-total des différences de conversion, nettes d'impôts	14,8	-6,8
Actifs financiers disponibles à la vente		
Gains/pertes d'évaluation résultant d'actifs financiers disponibles à la vente avant impôts latents	233,4	-655,5
Dépréciations saisies au compte de profits et pertes consolidés	-4,6	216,1
Gains réalisés saisis au compte de profits et pertes consolidés	-9,5	-141,4
Pertes réalisées saisis au compte de profits et pertes consolidés	142,1	39,3
Impôts relatifs aux gains/pertes non-réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente	-100,7	106,6
Sous-total des gains/pertes non réalisé(e)s sur actifs financiers disponibles à la vente, net(tes) d'impôts	260,7	-434,9
Total des autres éléments du résultat global, net d'impôts	275,5	-441,7
Total du résultat global, net d'impôts	264,5	-550,8
Résultat global, net d'impôts, attribuable :		
Aux intérêts minoritaires	-17,2	-1,9
dont : Résultat sur opérations poursuivies	-17,2	-1,9
Aux détenteurs de la maison mère	281,7	-548,9
dont : Résultat sur opérations poursuivies	279,6	-570,4
dont : Résultat sur opérations abandonnées	2,1	21,5

* Les chiffres de 2008 ont été ajustés afin de transférer les résultats sur opérations abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital souscrit	Prime d'émission	Autres réserves	Différences de conver- sion	Résultat net, attri- buable aux détenteurs de la mai- son mère	Réserves de réévaluation	Capitaux propres, des déten- teurs de la maison mère	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Solde au 01/01/2008	350,0	633,5	2.255,7	-31,0	676,8	125,0	4.010,0	10,3	4.020,3
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-107,2	-	-107,2	-1,9	-109,1
Réévaluation des investissements	-	-	-	-	-	-437,4	-437,4	-	-437,4
Couverture des investissements nets dans des activités étrangères	-	-	-	-	-	2,5	2,5	-	2,5
Différences de conversion	-	-	-	-6,8	-	-	-6,8	-	-6,8
Sous total : autres éléments du résultat global	-	-	-	-6,8	-	-434,9	-441,7	-	-441,7
Augmentation de capital	348,6	2.042,8	-	-	-	-	2.391,4	-	2.391,4
Dividendes	-	-	-	-	-52,2	-	-52,2	-	-52,2
Transferts	-	-	624,6	-	-624,6	-	-	-	-
Autres	-	-	0,1	-	-	-	0,1	-	0,1
Solde au 31/12/2008	698,6	2.676,3	2.880,4	-37,8	-107,2	-309,9	5.800,4	8,4	5.808,8
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	6,2	-	6,2	-17,2	-11,0
Réévaluation des investissements	-	-	-	-	-	273,6	273,6	-	273,6
Couverture des investissements nets dans des activités étrangères	-	-	-	-	-	-12,9	-12,9	-	-12,9
Différences de conversion	-	-	-	14,8	-	-	14,8	-	14,8
Sous total : autres éléments du résultat global	-	-	-	14,8	-	260,7	275,5	-	275,5
Augmentation de capital	14,5	85,5	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-107,2	-	107,2	-	-	-	-
Autres	-	-	-0,4	-	-	-	-0,4	-2,2	-2,6
Solde au 31/12/2009	713,1	2.761,8	2.772,8	-23,0	6,2	-49,2	6.181,7	-11,0	6.170,7

Le détail des réserves de réévaluation est présenté à la note 4.

Le 15 décembre 2008, les actionnaires de la Banque, réunis en Assemblée générale extraordinaire, ont décidé de procéder à une augmentation de capital de la Banque permettant à l'État luxembourgeois de devenir actionnaire à hauteur de 49,9% par la conversion en actions de son prêt convertible obligatoire (instrument de capital) sur base des accords conclus fin du mois de septembre 2008. C'est ainsi que 13.677.216 actions nouvelles ont été émises pour un montant de EUR 348,6 millions. Cette opération s'est assortie d'une prime d'émission de EUR 2.042,8 millions d'euros, nette du droit d'apport.

Le 13 mai 2009, le Conseil d'administration de la Banque, en se basant sur la résolution prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009, a procédé à l'augmentation de capital de la Banque par la conversion en actions BGL BNP Paribas des EUR 100 millions résiduels du prêt subordonné de EUR 2,5 milliards consenti le 30 septembre 2008 par l'État luxembourgeois à la Banque et dont EUR 2,4 milliards avaient déjà été convertis en capital.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	8.418,6	15.194,1
Résultat avant impôts	115,3	-118,8
<i>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements:</i>		
Résultats nets réalisés sur cessions	-22,8	-95,0
Résultats nets non encaissés	201,6	-720,8
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence, nette des dividendes perçus	2,5	11,7
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et sur instruments financiers	115,2	-62,8
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	602,9	618,0
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles:</i>		
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	-341,9	695,1
Créances sur les établissements de crédit	617,6	-2.048,3
Créances sur la clientèle	2.948,6	-180,3
Autres actifs	-34,5	471,4
Dettes envers les établissements de crédit	-8.815,6	1.334,8
Dettes envers la clientèle	-4.068,6	-4.841,5
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	-1.380,6	-31,6
Actifs et passifs financiers non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-15,5	-58,0
Impôts payés	-95,7	-150,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-10.171,5	-5.176,9
Acquisitions de placements	-1.010,5	-3.573,4
Cessions et remboursements des placements	3.122,5	4.673,8
Acquisitions d'immeubles de placement	-38,1	-68,5
Cessions d'immeubles de placement	9,0	36,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-37,9	-34,4
Cessions d'immobilisations corporelles	0,8	5,5
Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise	-	-
Cessions de filiales, nettes de trésorerie cédée	90,6	54,2
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1,0	-3,0
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,5	0,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	2.135,9	1.090,5

(SUITE)

	2009	2008
Émission des dettes représentées par un titre	3.171,3	2.818,3
Remboursement des dettes représentées par un titre	-2.149,9	-6.700,5
Émission des dettes subordonnées	-	100,0
Remboursement des dettes subordonnées	-175,0	-166,5
Émission d'autres emprunts	-	-
Remboursement des autres emprunts	-2,2	-1.119,6
Emission d'un instrument de capital	100,0	2.391,4
Dividendes payés aux actionnaires	-	-52,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	944,2	-2.729,1
Effets des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	20,4	40,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1.347,6	8.418,6
Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels		
Intérêts perçus	1.352,9	2.997,5
Dividendes perçus	15,2	18,1
Intérêts payés	-781,2	-2.521,2
Flux de trésorerie des actifs et passifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	828,3	-42,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-41,1	142,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-28,5	-24,3

1 - GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas, ci-après dénommée la « Banque », a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la société a été modifiée à 3 reprises, en « Fortis Banque Luxembourg » par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2005, en « BGL » par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2008 et en « BGL BNP Paribas » par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

La Banque a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Elle peut accomplir son objet au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans sa réunion du 13 mai 2009, le Conseil d'administration de la Banque, en se basant sur la résolution prise par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009, a procédé à l'augmentation de capital de la Banque par la conversion en actions BGL BNP Paribas des EUR 100 millions résiduels du prêt subordonné de EUR 2,5 milliards consenti le 30 septembre 2008 par l'État luxembourgeois à la Banque et dont EUR 2,4 milliards avaient déjà été convertis en capital.

À l'issue de différentes opérations réalisées dans la foulée en France, en Belgique et au Luxembourg, le groupe BNP Paribas est devenu l'actionnaire majoritaire de la Banque. Il contrôle désormais – directement et indirectement à travers Fortis Banque – 65,96% du capital de la Banque.

L'État luxembourgeois reste un actionnaire significatif de la Banque avec 34% du capital.

La Banque est incluse dans les comptes consolidés de Fortis Banque S.A., son actionnaire principal (50,00% + 1 action). Les comptes consolidés de Fortis Banque S.A. sont disponibles à son siège social, Montagne du Parc, N° 3 à Bruxelles, Belgique.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel la Banque est reprise comme filiale consolidée. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social, 16 boulevard des Italiens – 75009 Paris, France.

2 - PRINCIPES COMPTABLES

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les comptes consolidés de la Banque ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou « IFRS ») ainsi que les interprétations de ces normes valables au 31 décembre 2009 et telles qu'approuvées par l'Union européenne. Ceux-ci incluent, pour la norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, l'exclusion concernant la comptabilité de couverture également appelée « carve-out », adoptée par l'Union européenne le 15 novembre 2005.

Les comptes consolidés sont soumis à l'Assemblée générale ordinaire du 1er avril 2010.

Pour les méthodes comptables qui ne sont pas spécifiquement mentionnées ci-après, il y a lieu de se référer aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne.

2.2 ESTIMATIONS COMPTABLES

L'élaboration des comptes consolidés en IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Ceci implique de la part de la Direction la formulation

d'hypothèses et la réalisation d'estimations en se basant sur son jugement et les informations disponibles à la date d'élaboration des comptes consolidés. Les résultats réels des opérations peuvent donc être différents de ces estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les domaines suivants :

- estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés (note 2.11) ;
- détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés et en cas d'absence momentanée de cotation sur un marché actif (notes 2.10, 15 et 19) ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (notes 2.18, 2.20, 2.21, 23, 24 et 25) ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des passifs et actifs de retraite (note 8) ;
- estimation des obligations actuelles résultant d'événements passés dans le cadre de la comptabilisation de provisions (notes 2.26 et 34) ;
- non-reconnaissance de créance sur l'AGDL en raison du degré d'incertitude sur le montant recouvrable (note 34) ;
- hypothèses retenues dans la cadre des tests de dépréciation sur goodwill (notes 2.21 et 25) ;
- détermination des actifs d'impôts différés (notes 2.33 et 49).

2.3 CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables utilisés pour préparer ces comptes consolidés 2009 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2008.

Au cours de l'année 2009, les modifications suivantes ont été apportées aux normes IFRS ou à leurs interprétations (« IFRIC » ou « International Financial Reporting Interpretations Committee ») :

- IAS 1 révisé « Présentation des états financiers » a pour but d'améliorer l'analyse et la comparaison des informations présentées dans les états financiers. IAS 1 révisé affecte la présentation des variations des capitaux propres attribuables aux actionnaires et des éléments enregistrés directement en capitaux propres ;
- IFRS 8 « Segments opérationnels » définit les informations à fournir en matière de segments opérationnels du Groupe, ainsi que ses produits et services, les zones géographiques dans lesquelles il opère et ses principaux clients. IFRS 8 requiert la présentation d'informations supplémentaires sur l'ensemble de ces éléments ;
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ». Cet amendement requiert des informations additionnelles en matière d'évaluation à la juste valeur, sur base d'une hiérarchie de détermination de celle-ci, et de risque de liquidité ;

Les amendements et interprétations suivants, applicables à compter du 1er janvier 2009, n'ont pas d'effet sur les états financiers du Groupe et n'ont pas nécessité l'ajout de notes explicatives :

- Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts ». L'amendement requiert la comptabilisation des coûts d'emprunt, directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié

(c'est-à-dire un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé) dans le coût de l'actif. L'option de comptabiliser immédiatement en charge ces coûts d'emprunts est supprimée ;

- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces amendements requièrent la classification en capitaux propres de certains instruments remboursables au gré du porteur, ainsi que de certains instruments qui génèrent une obligation pour une entité de délivrer à une tierce partie un prorata de ses actifs nets au moment de sa liquidation ;
- Amendement à IAS 39 (« Eléments couverts éligibles ») « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». L'amendement précise comment les principes actuels qui sous-tendent la comptabilité de couverture doivent être appliqués pour un risque unilatéral sur un élément couvert et pour l'inflation sur un élément financier couvert ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients ». IFRIC 13 clarifie la comptabilisation de programmes de fidélisation des clients (par exemple, points ou produits gratuits) dans le cadre de vente des biens et services: ce programme est un contrat avec de multiples composants et le montant reçu de la part du client doit être alloué entre les différents composants en utilisant leur juste valeur ;
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier ». L'interprétation clarifie le champ d'application de IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et de IAS 11 « Contrats de construction » ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ». Cette interprétation précise le traitement comptable applicable à la couverture d'un investissement net. Cela inclut le fait que la couverture d'un investissement net ne concerne que des différen-

ces de devise fonctionnelle et non de devise de présentation, et le fait que les instruments de couverture peuvent être détenus par n'importe quelle entité au sein du Groupe ;

- Amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations ». Ces amendements clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent le concept de critères ne constituant pas des conditions d'acquisition des droits, imposent que les critères ne constituant pas des conditions d'acquisition des droits soient reflétés dans la juste valeur à la date d'attribution et précisent le traitement comptable pour les critères ne constituant pas des conditions d'acquisition des droits et les annulations ;
- Amendements à IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et à IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ». Ces amendements autorisent tout premier adoptant à utiliser dans ses états financiers individuels le coût présumé comme coût d'une participation (en accord avec le paragraphe 38(a) de IAS 27) dans une filiale, dans une entité contrôlée conjointement ou dans une entreprise associée ;

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations aux normes suivants, qui seront applicables à compter du 1er janvier 2010 ou à une date ultérieure. La Banque a décidé de ne pas adopter par anticipation ces normes, amendements et interprétations. Certains de ces normes, amendements et interprétations aux normes n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne :

- IFRS 3 révisé « Regroupements d'entreprises ». IFRS 3 révisé continue d'appliquer la méthode de l'acquisition aux regroupements d'entreprises, toutefois affectée de modifications importantes. Par exemple, le coût d'achat d'une entité sera enregistré à sa juste valeur à la date d'acquisition : tout ajustement du coût dépendant d'événements futurs sera réestimé à la juste valeur avec effet en compte de résultat. Le goodwill

pourra être calculé sur la base de la part de l'acquéreur dans l'actif net ou pourra inclure la part de goodwill liée aux minoritaires. Tous les coûts de transaction seront enregistrés en compte de résultat. IFRS 3 révisé est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 et aura un impact sur la façon dont le Groupe présentera ses acquisitions à l'avenir ;

- IAS 27 révisé « États financiers consolidés et individuels ». IAS 27 révisé précise le traitement en cas de changement de pourcentage d'intérêt. En particulier, les changements de pourcentage d'intérêt dans une filiale qui n'entraînent pas de perte de contrôle seront comptabilisés en capitaux propres, ce qui est actuellement le traitement suivi par la Banque. IAS 27 est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers ». Cette norme traite, dans sa version actuelle, de la classification et de la valorisation des actifs financiers. Celle-ci est destinée à remplacer intégralement la norme IAS 39 et entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires ». Cette interprétation précise qu'un dividende à payer doit être comptabilisé lorsque le dividende est autorisé de manière appropriée et qu'il n'est plus soumis à la discrétion de l'entité, que le dividende à payer doit être mesuré à la juste valeur des actifs à distribuer et qu'une entité doit comptabiliser toute différence entre la valeur comptable des actifs distribués et la valeur comptable du dividende à verser dans le compte de résultat. IFRIC 17 est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients ». Cette interprétation précise la comptabilisation d'immobilisations corporelles, fournies par un client et qui sont utilisées pour fournir des services de façon régulière. Cette interprétation est particulièrement applicable aux entreprises actives dans le secteur des services publics, avec la fourniture de gaz ou d'électricité.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de cette interprétation ait un impact matériel. IFRIC 18 est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 ;

- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers par l'émission d'instruments de capitaux propres » clarifie le traitement comptable applicable aux renégociations de clauses contractuelles applicables aux passifs financiers lorsque le créancier accepte des instruments de capitaux propres en échange de l'extinction de la dette existante. IFRIC 19 est applicable à partir du 1^{er} janvier 2010 ;

A l'exception de la norme IAS 27 (révisée) « États financiers consolidés et individuels », aucune de ces normes n'est supposée avoir un impact significatif sur les comptes annuels 2010. Dans le cadre des cessions de filiales prévues courant 2010 (voir note 56), la Banque appliquera le traitement prévu par la norme IAS 27 (révisée) « États financiers consolidés et individuels » en matière de perte de contrôle dans des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Dans la mesure où les modalités exactes n'ont pas encore été complètement arrêtées, la Banque n'a pas pu chiffrer l'impact attendu relatif à l'application de cette norme révisée.

2.4 INFORMATION SECTORIELLE

Les activités de la Banque représentent les segments opérationnels qui sont présentés de façon cohérente avec le reporting interne tel que présenté au Comité de direction. Le Comité de direction est l'organe de la Banque responsable de l'allocation des ressources aux différentes segments opérationnels et de l'évaluation de la performance de ceux-ci.

La Banque est organisée en quatre activités subdivisées en secteurs d'activité, eux-mêmes divisés en segments :

- Retail Banking ;
- Private Banking ;

- Asset Management ;
- Merchant Banking.

Les activités qui ne relèvent pas de la Banque et les éliminations intragroupes sont présentées séparément des activités de la Banque.

Les transactions ou transferts entre les secteurs d'activité s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

2.5 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.5.1 Filiales

Les comptes consolidés comprennent les situations financières de la Banque et de ses filiales. Par filiale, on désigne les entreprises pour lesquelles la Banque, directement ou indirectement, a le pouvoir de décider des politiques financières et d'exploitation de sorte que la Banque puisse tirer avantage de ces activités (« contrôle »). Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à la Banque. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse.

Les soldes réciproques ainsi que les gains et pertes résultant d'opérations entre les sociétés consolidées sont éliminés. Les intérêts minoritaires dans les actifs nets et dans les résultats nets des filiales consolidées sont présentés séparément au bilan et au compte de profits et pertes. Les intérêts minoritaires sont présentés à la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, les intérêts minoritaires comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la quote-part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition.

L'existence et l'impact des droits de vote potentiels qui peuvent être actuellement exercés ou convertis sont pris en considération lors de l'évaluation du contrôle potentiel d'une autre entité par la Banque.

2.5.2 Entreprises sous contrôle conjoint

Les participations dans des entreprises sous contrôle conjoint sont mises en équivalence. Ces entreprises sont gérées sur base d'accords contractuels en vertu desquels la Banque et d'autres parties entreprennent une activité économique soumise à un contrôle conjoint.

2.5.3 Entreprises mises en équivalence

Les participations dans lesquelles la Banque exerce une influence notable sans toutefois jouir d'un contrôle majoritaire sont mises en équivalence. La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée dans le compte de profits et pertes sur base de la quote-part de la Banque dans le patrimoine de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans la participation de l'entreprise associée.

Les plus-values sur les transactions entre la Banque et les entreprises mises en équivalence sont éliminées au prorata de la participation de la Banque dans ces entreprises. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé.

Des régularisations sont effectuées sur les états financiers des entreprises associées afin de garantir des principes comptables cohérents à l'échelle de la Banque.

Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation soit réduite à zéro. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées dans le cas où la Banque a une obligation légale ou implicite envers cette entreprise associée ou a fait des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

2.6 DEVICES ÉTRANGÈRES

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Banque.

2.6.1 Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères pour les entités individuelles de la Banque sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les soldes existants des postes monétaires en devises étrangères à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

La conversion des postes non monétaires diffère selon que ceux-ci sont comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les postes non monétaires inscrits au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes non monétaires inscrits à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment où cette juste valeur a été établie.

Les écarts de conversion qui en découlent sont inscrits au compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés » sauf s'ils se rapportent aux postes non monétaires dont la variation de la juste valeur est enregistrée comme autre élément du résultat global.

La distinction entre les écarts de conversion (portés au compte de profits et pertes) et les résultats non réalisés à la juste valeur (comptabilisés dans les capitaux propres revenant aux actionnaires) sur des actifs financiers destinés à la vente est établie selon les règles suivantes :

- les écarts de conversion sont déterminés sur base de l'évolution du taux de change calculé pour les bilans précédents en devises étrangères ;
- les résultats non réalisés (juste valeur) sont calculés sur base de la différence entre les soldes en euros de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, convertis au nouveau taux de change.

2.6.2 Conversion des comptes en devises étrangères

Lors de la consolidation, le compte de profits et pertes et l'état des flux de trésorerie des entités dont la devise de référence n'est pas l'euro, sont convertis dans la devise de présentation de la Banque, à savoir l'euro, aux taux de change journaliers moyens pour l'exercice en cours (ou exceptionnellement au taux de change en vigueur à la date de transaction si les taux de change varient considérablement), alors que les bilans sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de conversion issues de la conversion sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les différences de conversion des passifs monétaires désignés comme couverture d'un investissement net d'une activité à l'étranger et remplissant les conditions requises de comptabilité de couverture sont directement comptabilisées en autres éléments du résultat global des détenteurs de la maison mère. Le cas échéant, la portion inefficace de ces différences de conversion est comptabilisée au compte de profits et pertes. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de profits et pertes à titre de gain ou perte sur la vente.

Le goodwill et les régularisations de la juste valeur qui s'avèrent nécessaires lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis aux taux de change à la date du bilan.

2.7 COMPTABILITÉ À LA DATE DE TRANSACTION ET À LA DATE DE RÈGLEMENT

Tous les achats et ventes d'actifs financiers qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisés à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle la Banque devient une partie liée aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les achats et ventes à terme autres que ceux qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisés comme opérations dérivées à terme jusqu'à leur règlement.

2.8 COMPENSATION

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs sont inscrits après déduction de toute provision cumulée pour risque de dépréciation.

2.9 CLASSIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Banque classe les actifs et passifs financiers selon la finalité des transactions.

2.9.1 Actifs financiers

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges des actifs financiers dépendent de leur classification selon les normes IFRS, à savoir : (a) les prêts et créances ; (b) les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ; (c) les actifs financiers à la juste valeur par le résultat, et (d) les actifs financiers disponibles à la vente. Cette classification selon le référentiel IFRS détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

a) Les prêts et créances sont évalués à l'origine à la juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, en affectant les résultats au cours de la période concernée.

b) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance se composent d'instruments assortis de paiements déterminés ou déterminables et avec une échéance fixe, que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à l'origine à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.

c) Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent :

- (i) les actifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
- (ii) les actifs financiers que la Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

d) Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux qui ne sont pas classés comme des prêts et créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le résultat. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à l'origine à la juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement à la juste valeur en enregistrant les gains ou pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur en autres éléments du résultat global.

2.9.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs détenus à des fins de transaction, dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées et autres emprunts.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon

le référentiel IFRS des passifs financiers, à savoir : (a) les passifs financiers à la juste valeur par le résultat et (b) les autres passifs financiers. Cette classification selon le référentiel IFRS détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

a) Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent :

- (i) les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
- (ii) les passifs financiers que la Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat.

b) Les autres passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.

2.10 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur base des prix cotés sur des marchés actifs. A défaut de cette information, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation exploitent au maximum les données du marché mais dépendent des hypothèses retenues, notamment en matière de taux d'actualisation et d'estimations des flux de trésorerie futurs. Ces techniques sont notamment les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation basés sur les options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, il est comptabilisé au coût.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur retenue se réfère à des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument, ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par la Banque pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- Les justes valeurs des titres disponibles à la vente et à la juste valeur par le résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. Pour les marchés non actifs, la juste valeur est déterminée sur base d'une estimation de prix publiée par des fournisseurs externes (Markit, FTID,...). A défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles internes d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de risque de l'instrument et de l'émetteur.
- Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options.
- Les justes valeurs des participations privées non cotées sont évaluées au moyen des multiples de marché applicables (par exemple ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les conditions particulières de l'émetteur.
- Les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels de la Banque pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées

approximativement sur base de la valeur comptable. Des modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base des normes IFRS.

- Les passifs éventuels ou garanties hors-bilan sont estimés à leur juste valeur sur base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.
- Les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs pour les autres actifs et passifs financiers comme les débiteurs et créditeurs à court terme.

2.11 ÉVALUATION DES ACTIFS DÉPRÉCIÉS

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. La Banque réexamine à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un actif a pu se déprécier.

Le montant comptable des actifs dépréciés est ramené à son montant recouvrable estimé et le montant de la variation de la provision de l'exercice est comptabilisé au compte de profits et pertes. Les recouvrements, les amortissements et les extournes des dépréciations sont repris dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Variations des dépréciations ».

Si, ultérieurement, le montant de la dépréciation d'actifs, autres que le goodwill ou les actions disponibles à la vente, diminue en raison d'un événement qui s'est produit après la réduction de valeur, le montant est extourné en ajustant la dépréciation et est comptabilisé au compte de profits et pertes.

Actifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui peut être estimé de façon fiable.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit :

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable ;
- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument ; ou
- sur base de la juste valeur de la sûreté réelle.

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne peuvent pas être extournées par le biais du compte de profits et pertes.

Autres actifs

Le montant recouvrable des actifs non financiers est estimé à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente et la valeur d'usage. La juste valeur moins les coûts de vente correspond au montant susceptible d'être généré par la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes après déduction de tous les frais directs marginaux de cession. La valeur d'usage désigne la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés susceptibles d'être générés par l'utilisation continue d'un actif et par sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Goodwill

Voir note 2.21 Goodwill.

2.12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Contenu

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces, les soldes disponibles envers les banques centrales et d'autres instruments financiers échéant à moins de trois mois à dater de leur acquisition.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

La Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat avant impôts est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tous décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelles passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement ou de financement.

Les intérêts perçus et les intérêts payés sont repris au tableau consolidé des flux de trésorerie comme flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles. Les dividendes payés sont inscrits comme flux de trésorerie nets liés aux activités de financement.

2.13 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Comptabilisation et classification

Les instruments dérivés sont des instruments financiers tels que des swaps, des futures, des contrats à terme et des

options (émises ou achetées). Ces instruments financiers ont des valeurs qui varient en fonction de l'évolution de variables sous-jacentes, demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de transaction :

- les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sous les rubriques « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » ;
- les instruments dérivés qui répondent aux conditions de couverture sous la rubrique « Instruments dérivés de couverture », à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur est positive ou négative.

Les variations ultérieures de la juste valeur pure (« clean fair value ») (c'est-à-dire hormis les intérêts courus) de produits dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont inscrites au compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés ».

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des instruments dérivés incorporés. Ces instruments financiers sont souvent appelés instruments financiers hybrides. Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (remboursables sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le résultat et si les caractéristiques et risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé devra être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits au compte de profits et pertes. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle appartient l'instrument financier.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé ne sera pas séparé et l'instrument financier hybride sera évalué comme un seul instrument.

Ceux qui nécessitent une séparation sont enregistrés comme des instruments dérivés de couverture ou à des fins de transaction selon le cas.

Couverture

Lorsqu'un contrat sur instruments dérivés est conclu, la Banque peut affecter ce contrat soit (1) comme couverture de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé (couverture de juste valeur) ; soit (2) comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; soit (3) comme couverture de flux de trésorerie futurs imputables à un actif ou passif déjà comptabilisé ou à une opération prévisionnelle (couverture de flux de trésorerie). Les couvertures d'engagements fermes sont des couvertures de juste valeur, à l'exception des couvertures de risque de change, lesquelles sont enregistrées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Dès le début de l'opération, la Banque documente le lien entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif en termes de gestion de risque et de stratégie d'exécution de diverses opérations de couverture. La Banque documente également son évaluation, tant au début qu'en cours de couverture, afin de déterminer si les instruments dérivés utilisés dans des opérations de couverture permettent de compenser efficacement les variations de juste valeur ou de flux des éléments couverts.

Seuls les actifs, les passifs, les engagements fermes ou les opérations prévisionnelles probables qui impliquent une partie tierce à la Banque sont qualifiés d'éléments couverts.

Les variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif couverts imputables au risque couvert et les variations de juste valeur de l'instrument de couverture dans le cadre d'une couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de profits et pertes. Les variations de juste valeur des instruments financiers productifs d'intérêts sont présentées séparément des intérêts courus, ces derniers étant comptabilisés dans les intérêts et produits/charges assimilés.

Si la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou si elle est interrompue, la régularisation de la valeur comptable d'un instrument financier couvert producteur d'intérêts qui découle de la comptabilité de couverture est amortie au nouveau taux d'intérêt réel arrêté à la date d'interruption de la couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée pour la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture ou « macro hedging »). La macro-couverture implique qu'un groupe d'instruments dérivés (ou partie de ceux-ci) soit examiné en combinaison et qualifié conjointement d'instrument de couverture. Bien que le portefeuille puisse comprendre, à des fins de gestion de risques, des actifs et des passifs, le montant désigné est un montant d'actifs ou un montant de passifs. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de l'élément couvert lors de la définition de la relation de couverture est amortie sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Pour les macro-couvertures, la Banque a opté pour l'application du portefeuille européen (« carve out ») d'IAS 39 adoptée dans l'Union européenne qui supprime une série de limitations en matière de couverture de la juste valeur ainsi que les critères stricts en matière d'efficacité de ces couvertures. Dans cette version, il n'y a inefficacité que lorsque la nouvelle valeur d'un certain groupe d'éléments couverts passe sous le montant initialement couvert pour ce groupe.

Les écarts de juste valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global.

Toute inefficacité de la couverture est immédiatement imputée au compte de profits et pertes.

Lorsque la couverture d'une opération prévisionnelle ou d'un engagement ferme entraîne la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment reportés dans les capitaux propres sont transférés des capitaux propres et repris dans l'évaluation initiale de cet actif non financier ou de ce passif non financier. Par ailleurs, les montants reportés dans les autres éléments du résultat global sont transférés au compte de profits et pertes et enregistrés comme produit ou charge pour les exercices au cours desquels l'engagement ferme couvert ou l'opération prévisionnelle a un impact sur le compte de profits et pertes.

2.14 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Classification

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle comprennent les prêts émis par la Banque en vertu desquels les fonds sont directement versés à l'emprunteur ou à un agent de sous-participation ainsi que les prêts achetés auprès de tiers qui sont comptabilisés au coût amorti. Les titres de créance acquis sur le marché primaire directement auprès de l'émetteur sont enregistrés comme prêts, pour autant que ces titres ne fassent l'objet d'aucun marché actif. Les prêts émis ou acquis dans le but d'être vendus ou titrisés à court terme sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les prêts qualifiés « à la juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont enregistrés tels quels lors de leur comptabilisation initiale.

Évaluation

Les coûts marginaux encourus et les commissions d'émission de prêt perçues pour la garantie d'un prêt sont

reportés et amortis sur la durée du prêt comme ajustement du taux d'intérêt.

Dépréciation

Le risque de crédit pouvant entraîner la dépréciation d'un prêt spécifique est établi si des preuves objectives indiquent que la Banque ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus comme le prévoit le contrat. Le montant de la provision est la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable, à savoir la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus ou, dans le cas où le prêt est garanti, la valeur de la sûreté réelle moins les coûts de vente.

Une dépréciation collective sur prêts est enregistrée afin de couvrir le risque de perte sur le portefeuille de prêts sans pour autant avoir spécifiquement identifié les prêts dépréciés. Cette dépréciation est estimée sur base de l'évolution historique des pertes de chaque composant, afin de refléter la conjoncture économique dans laquelle les emprunteurs évoluent.

La dépréciation est enregistrée comme diminution de la valeur comptable des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Lorsqu'un prêt particulier est identifié et considéré comme non recouvrable et que toutes les actions légales et judiciaires ont été épuisées, le prêt est amorti à concurrence des charges de dépréciation y afférentes et les recouvrements ultérieurs viendront créditer les variations de dépréciations au compte de profits et pertes.

2.15 MISE/PRISE EN PENSION DE TITRES ET PRÊTS/EMPRUNTS DE TITRES

Les titres qui font l'objet d'une mise en pension (« repos ») ne sont pas décomptabilisés du bilan. La dette qui découle de l'obligation de racheter les actifs est reprise dans les dettes envers les établissements de crédit ou les dettes

envers la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. Les titres acquis dans l'optique de la revente (prise en pension ou « reverse repos ») ne sont pas inscrits au bilan. Le droit de percevoir des liquidités de la contrepartie est enregistré comme créances sur les établissements de crédit ou créances sur la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est traitée comme un intérêt et court sur la durée du contrat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des contreparties restent au bilan. De même, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés. Si les titres empruntés sont vendus à des tiers, le produit de la vente et une dette liée à l'obligation de restituer la sûreté réelle sont comptabilisés. L'obligation de restituer la sûreté réelle est évaluée à la juste valeur par le résultat et est classée parmi les passifs financiers détenus à des fins de transaction.

2.16 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Un actif financier ou un passif financier est considéré comme détenu à des fins de transaction si :

- il a été acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme ; ou
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ; ou
- il est un instrument dérivé (à l'exception d'un instrument dérivé qui est un instrument de couverture désigné et efficace).

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement et réévalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Les résultats

(réalisés ou non) sont repris sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés ». Les intérêts perçus (payés) sur les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont comptabilisés comme produit (charge) d'intérêt. Les dividendes perçus sont enregistrés sous la rubrique des « Dividendes et autres revenus d'investissement ».

2.17 TITRES

La Direction détermine la classification adéquate des titres à la date d'acquisition. Les titres à échéance fixe pour lesquels la Direction a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance sont classés sous la rubrique « détenus jusqu'à l'échéance ». Les titres détenus pour une durée indéterminée qui sont susceptibles d'être vendus pour répondre à des besoins de liquidités ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours des actions sont considérés comme « disponibles à la vente ». Les titres acquis dans l'optique de dégager des bénéfices à court terme ont le statut de « détenus à des fins de transaction ». Tout placement autre qu'en actions sans cotation sur un marché actif peut être qualifié lors de sa comptabilisation initiale comme « à la juste valeur par le résultat ». Dès qu'un actif est considéré comme « à la juste valeur par le résultat », il ne peut plus être transféré vers une autre catégorie.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des variations de dépréciation. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant après frais de transaction, primes initiales ou escompte, est amortie sur la durée de vie du titre par la méthode du taux d'intérêt effectif. Si un titre détenu jusqu'à l'échéance est jugé déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte de profits et pertes.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sauf lorsque l'actif est couvert par un instrument dérivé. Si un titre est jugé déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte

de profits et pertes. S'agissant des titres disponibles à la vente, les résultats non réalisés précédemment comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés au compte de profits et pertes lorsque la dépréciation se produit.

Si la juste valeur d'une obligation disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation au compte de profits et pertes, la dépréciation est reprise au compte de profits et pertes. Les dépréciations comptabilisées au compte de profits et pertes relatives à des placements en actions disponibles à la vente ne sont pas reprises par le biais du compte de profits et pertes.

Les titres disponibles à la vente couverts par un instrument dérivé sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de profits et pertes.

2.18 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement désignent les immeubles détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La Banque peut également utiliser certains de ces immeubles de placement pour ses besoins propres. Si les éléments destinés à une utilisation propre peuvent être vendus séparément ou donnés en location séparément via un contrat de location-financement, ils sont inscrits sous la rubrique « Immobilisations corporelles ». Si les éléments destinés à une utilisation propre ne peuvent être vendus séparément, ils sont traités comme des immeubles de placement seulement si la Banque ne détient qu'une part insignifiante pour ses besoins propres.

Les immeubles de placement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du

cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire afin de réduire le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immeubles de placement sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

La Banque loue ses immeubles de placement à des tiers non associés par le biais de plusieurs contrats de bail non résiliables. Certains de ces contrats prévoient une clause de renouvellement pour des durées diverses ; les revenus locatifs générés dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du bail sous la rubrique « Dividendes et autres revenus d'investissement ».

Les transferts d'immeubles de placement n'ont lieu qu'en cas de changement d'affectation :

- les immeubles en question deviennent des immeubles de placement à la fin de l'occupation par le propriétaire ou au début d'un contrat de location simple à un tiers ou à la fin des travaux de construction ou de développement ;
- les immeubles de placement passent en usage propre au début de l'occupation par le propriétaire ou au début des travaux de développement dans l'optique d'une vente.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être déterminé de manière fiable, les recettes et les frais liés au contrat de construction sont comptabilisés comme produit ou charge respectivement en fonction du degré d'achèvement de l'activité du contrat à la date du bilan. Lorsqu'il est probable que la totalité des frais de contrat sera supérieure aux recettes, la perte prévue est immédiatement comptabilisée comme charge.

2.19 CONTRATS DE LOCATION

La Banque et ses filiales en qualité de bailleur

- Contrats de location simple

Les biens loués par des contrats de location simple sont repris au bilan consolidé (1) comme immeubles de placement (bâtiments) et (2) comme immobilisations corporelles (matériel et matériel roulant). Ils sont comptabilisés au coût diminué des amortissements cumulés. Les revenus locatifs, déduction faite des avantages accordés aux preneurs, sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les frais directs initiaux consentis par la Banque et ses filiales sont ajoutés au montant du bien loué et comptabilisés comme charge pour la durée du contrat de location de la même manière que les revenus locatifs.

- Contrats de location-financement

La Banque et ses filiales ont également contracté des contrats de location-financement, en vertu desquels la quasi-totalité des risques et bénéfices inhérents à la propriété du bien loué, autres que la propriété juridique, est cédée au client.

Lorsque les biens font l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements minimaux et la valeur résiduelle garantie sont comptabilisées au titre de montant à recevoir en créance. La différence entre le montant brut à recevoir et la valeur actualisée de la créance est inscrite sous la rubrique « produits financiers non acquis » (voir note 18). Le produit d'intérêt du contrat de location-financement est enregistré sur la durée du contrat sur base d'un schéma qui reflète un taux de rendement périodique constant basé sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat de location-financement. Les frais directs initiaux encourus par la Banque sont repris dans

le montant à recevoir du contrat de location-financement et sont portés en déduction du produit d'intérêt sur la durée du contrat.

La Banque et ses filiales en qualité de preneur

- Contrats de location simple

La Banque et ses filiales contractent des contrats de location simple essentiellement à des fins de location de matériel, terrains et constructions. Les loyers versés dans le cadre de ces contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de profits et pertes sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Lorsqu'un contrat de location simple est résilié de manière anticipée, tout paiement redevable au bailleur au titre d'indemnité de résiliation est comptabilisé comme une charge pour l'exercice au cours duquel la résiliation a eu lieu.

Tout avantage perçu du bailleur en rapport avec les contrats de location simple est enregistré comme réduction des charges locatives de manière linéaire sur la durée du contrat.

- Contrats de location-financement

Si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et bénéfices liés à la propriété du bien, le bail est enregistré comme un contrat de location-financement, et le bien y afférent est capitalisé. Initialement, le bien est inscrit à la plus faible valeur entre la valeur actualisée des paiements minimaux et la juste valeur et est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie estimée et la durée du contrat de location. L'obligation correspondante, déduction faite des frais financiers, est reconnue sous forme d'emprunts. La charge financière est comptabilisée en charges dans le compte de profits et pertes sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant

sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

2.20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements (sauf les terrains qui ne sont pas amortis) et du cumul des pertes de valeur. Le coût correspond à la trésorerie ou équivalents de trésorerie payés ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un bien au moment de son acquisition ou de sa construction. En règle générale, l'amortissement se calcule sur une base linéaire lorsqu'il convient d'amortir le coût de ces actifs jusqu'à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

Les frais de réparation et d'entretien sont inscrits au compte de profits et pertes lorsque les dépenses sont réalisées. Les dépenses qui augmentent les avantages liés aux biens immobiliers ou aux immobilisations ou prolongent leur durée d'utilité au-delà de leur durée définie à l'origine sont capitalisées et ensuite amorties.

Le coût d'emprunt pour financer la construction de l'immobilisation corporelle est expliqué dans la note 2.32 « Coûts d'emprunt ».

2.21 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation de la Banque dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels des sociétés acquises. Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme actif incorporel. Le goodwill issu des regroupements d'entreprises avant le 1er janvier 2005 est déduit des capi-

taux propres et n'est pas retraité selon les normes IFRS. A la date d'acquisition, il est alloué aux unités génératrices de trésorerie qui sont présumées profiter des synergies dégagées par le regroupement d'entreprises. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise associée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise associée.

L'éventuel excédent de la participation acquise dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels de l'entité acquise par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé immédiatement en produit au compte de profits et pertes.

Lors de l'acquisition d'entreprises sous contrôle commun (déjà précédemment contrôlées par une autre société du groupe BNP Paribas), l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.

La Banque évalue la valeur comptable du goodwill chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne peut pas être recouvrée. Si de tels indices existent, le montant recouvrable est calculé pour l'unité génératrice de trésorerie auquel le goodwill appartient. Ce montant est ensuite comparé à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte pour dépréciation est comptabilisée si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable. Les pertes pour dépréciation sont immédiatement comptabilisées au compte de profits et pertes.

La Banque réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour ensuite réduire les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au pro rata de la valeur comptable de chaque actif contenu dans cette unité. Les pertes pour dépréciation liées au goodwill, précédemment comptabilisées, ne sont pas annulées.

La Banque peut obtenir le contrôle d'une filiale par le biais de plusieurs opérations distinctes. Le cas échéant, chaque opération d'échange est traitée séparément par la Banque. Le coût de chaque transaction est comparé à la juste valeur de celle-ci afin de déterminer le montant de goodwill lié à chaque transaction distincte. Avant que la Banque n'obtienne le contrôle de l'entité, l'opération peut être traitée comme un investissement dans une entreprise associée et être mise en équivalence. Si c'est le cas, la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité détenue à la date de chaque opération antérieure aura été calculée selon la méthode de la mise en équivalence de l'investissement.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un élément d'actif non monétaire identifiable et est comptabilisée au coût si, et seulement si, il est probable que des avantages économiques futurs seront générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont capitalisées dès lors que la Banque peut démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et

- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles issues de la recherche ainsi que le goodwill généré en interne ne sont pas activés.

Les logiciels indispensables au bon fonctionnement du matériel informatique, comme le système d'exploitation, font partie intégrante du matériel informatique concerné et sont repris parmi les immobilisations corporelles. Lorsque le logiciel ne fait pas partie intégrante du matériel informatique en question, les frais consentis au cours de la phase de développement pour lesquels la Banque peut prouver tous les critères précités sont capitalisés comme immobilisations incorporelles et amortis selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, telles que les marques commerciales et les licences qui sont généralement amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. A chaque date de clôture, la Banque apprécie s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui ne sont pas amorties, sont en revanche soumises à un test de dépréciation à raison d'une fois par an au moins. Toute perte pour dépréciation identifiée est enregistrée au compte de profits et pertes. Les immobilisations incorporelles sont reprises au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

2.22 ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs et passifs non courants (ou un ensemble d'actifs et de passifs) détenus en vue de la vente sont ceux dont la Banque récupérera la valeur comptable par le biais d'une transaction de vente dans un délai de 1 an plutôt que par leur utilisation continue.

Une activité abandonnée désigne une partie de la Banque qui a été cédée ou classée comme détenue pour la vente et qui répond aux critères suivants :

- elle représente une ligne d'activité principale distincte ou une région géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité principale et distincte ou d'une région géographique ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs non courants (ou un ensemble d'actifs et de passifs) détenus en vue de la vente ne sont pas amortis mais évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminués des coûts de la vente, et sont repris distinctement à l'actif du bilan.

Les résultats sur les activités abandonnées sont repris distinctement au compte de profits et pertes.

2.23 AUTRES ACTIFS

Les autres créances qui découlent de l'exercice normal des activités et qui sont émises par la Banque sont initialement enregistrées à leur juste valeur et ensuite au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuées des éventuelles dépréciations. Elles sont comptabilisées au niveau de la rubrique « Autres actifs ».

2.24 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les engagements relatifs aux comptes clients correspondent au montant dû à la date du bilan.

2.25 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, DETTES SUBORDONNÉES ET AUTRES EMPRUNTS

Les dettes représentées par un titre, les dettes subordonnées et autres emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur après déduction des frais de transaction directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti et tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement est inscrit au compte de profits et pertes selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'exercice au cours duquel l'emprunt est contracté.

2.26 AVANTAGES DU PERSONNEL

Engagements de retraite

La Banque met en œuvre une série de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies à l'échelle de ses activités globales, dans le respect des réglementations locales ou des pratiques du secteur. Les régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurances ou de fiducie, dont le montant est déterminé aux moyens de calculs actuariels périodiques.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes qui assurent un avantage de retraite pour l'employé dépendant de certains facteurs comme l'âge et les années de service.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes de retraite en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies. La Banque n'aura aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les actifs ne sont pas suffisants pour payer aux employés tous les avantages correspondants aux

services rendus par le personnel pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs.

Au moins une fois par an, des actuaires qualifiés calculent les actifs et passifs des régimes de retraite.

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, les frais de retraite et les actifs ou passifs qui découlent du régime de retraite sont estimés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période d'activité donne droit à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chaque prestation afin de constituer l'obligation totale. Selon cette méthode, le coût de ces prestations est imputé au compte de profits et pertes afin de répartir les coûts du régime de retraite sur les périodes d'activité des employés. L'engagement du régime de retraite est évalué à la valeur actualisée des décaissements estimés futurs en appliquant les taux d'intérêt déterminés sur base des rendements de marché d'obligations de sociétés bien établies dont la durée résiduelle correspond plus ou moins à la durée de l'engagement en question. Les actifs des plans de retraite sont évalués à la juste valeur. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés non comptabilisés afférents à des plans de retraite à prestations définies et supérieurs au corridor (le montant le plus élevé entre 10% de la valeur actualisée de l'engagement en matière de prestations de retraite et 10% de la juste valeur des actifs du plan) sont imputés au compte de profits et pertes sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés.

Le coût des services passés est repris directement au compte de profits et pertes, sauf si l'octroi de ceux-ci est conditionné par la prestation de services par les employés d'une durée minimum (la période acquise). Dans ce cas, le coût des services passés est amorti selon un mode linéaire jusqu'à l'issue de cette période acquise.

Les actifs, qui représentent les passifs de retraite d'une entité, doivent répondre à certains critères avant d'être classés parmi les « actifs de régimes de retraite admis ».

Ces critères portent sur le fait que les actifs doivent être séparés légalement de la Banque ou de ses créanciers. Si ces critères ne sont pas remplis, les actifs seront repris sous la rubrique correspondante au bilan (placements, immobilisations corporelles, etc.). Si les actifs respectent les critères, ils sont affectés au passif de retraite. Cette compensation s'applique également au compte de profits et pertes. Si les actifs de retraite remplissent les conditions, la Banque présente des produits d'actifs réduits (intérêts, dividendes, etc.) et des frais de retraite du personnel réduits.

La compensation entre les justes valeurs des actifs des plans de retraite et la valeur actualisée des passifs relatifs aux régimes à prestations définies peut résulter en un montant négatif (un actif). Dans un tel cas, l'actif comptabilisé ne peut pas dépasser le total des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés, et de la valeur actualisée de tout avantage économique sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les contributions de la Banque aux plans de retraite à cotisations définies sont inscrites au compte de profits et pertes pour l'exercice auquel elles se rapportent.

Autres avantages sociaux à long terme

Les régimes qui octroient des avantages sociaux à long terme mais qui ne sont pas des régimes de retraite sont évalués à la valeur actualisée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont directement imputés au compte de profits et pertes.

Droits des employés

Les droits des employés aux vacances annuelles et aux congés d'ancienneté sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux employés. Une provision est constituée afin de couvrir l'obligation

estimée pour les vacances annuelles et les congés d'ancienneté en contrepartie des services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

2.27 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Provisions

Les provisions sont des dettes dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Des provisions sont constituées s'il existe une obligation actuelle de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date du bilan. Des provisions sont établies pour certains contrats de garantie en vertu desquels la Banque est tenue de payer en cas de défaut de paiement. Les provisions sont estimées à la lumière des facteurs et informations pertinents connus à la date du bilan et sont habituellement actualisées au taux hors risque.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des incertitudes dont le montant ne peut être estimé raisonnablement ou lorsqu'il s'avère peu probable qu'un paiement sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Engagements

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que la Banque a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, l'écart qui en résulte étant imputé au compte de profits et pertes. Les acceptations com-

prennent des engagements par la Banque de payer des lettres de change tirées sur des clients. La Banque prévoit le règlement de la majorité des acceptations en même temps que le remboursement par les clients. Les acceptations ne sont pas comptabilisées au bilan et sont reprises comme engagements.

Garanties financières

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties du contrat, sont comptabilisés comme des instruments dérivés.

2.28 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission de nouvelles actions dans un autre contexte que le regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres, après déduction des impôts sur le résultat afférent.

Autres composants des capitaux propres

Les autres éléments de capitaux propres sont liés aux aspects suivants :

- devises étrangères (voir 2.6) ;
- couverture de flux de trésorerie et d'investissement nets (voir 2.13) ;
- actifs financiers disponibles à la vente (voir 2.17).

2.29 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont inscrits au compte de profits et pertes pour tous les instruments producteurs d'intérêts (que ceux-ci soient considérés comme détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, à la juste valeur par le résultat ou comme instruments dérivés) lorsqu'ils sont capitalisés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur base du prix d'achat réel, frais de transaction directs compris. Les produits d'intérêts englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêts est comptabilisé au taux d'intérêt réel appliqué pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

2.30 RÉSULTATS RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS

Les résultats réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers disponibles à la vente représentent la différence entre les recettes et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, déduction faite des pertes pour dépréciation inscrites au compte de profits et pertes après imputation des éventuelles variations de juste valeur (comptabilité de couverture). Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont repris au compte de profits et pertes sous la rubrique « Résultats réalisés sur placements ».

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le résultat, la différence entre la valeur comptable à la fin de l'exercice en cours et l'exercice précédent est enregistrée sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés » relatifs aux opérations à des fins de transaction.

Dans le cas des instruments dérivés, la différence entre la juste valeur pure (« clean fair value »), c'est-à-dire la partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de l'exercice en cours et de l'exercice précédent est enregistrée

sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés ».

Les gains et les pertes précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont transférés au compte de profits et pertes lors de la décomptabilisation ou dès qu'une dépréciation existe sur un actif financier.

2.31 COMMISSIONS PERÇUES ET FRAIS DE TRANSACTION

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt réel d'un instrument financier sont généralement traitées comme une régularisation du taux d'intérêt réel. C'est le cas des commissions sur prêt, perçues en rémunération d'activités comme l'évaluation de la situation financière de l'emprunteur, l'évaluation et l'enregistrement de garanties, etc., et également des commissions de montage perçues lors de l'émission de passifs financiers évalués au coût amorti. Ces deux types de commissions sont reportés et comptabilisés sous forme de régularisation du taux d'intérêt réel. Toutefois, lorsque l'instrument financier est estimé à la juste valeur par le résultat, les commissions sont inscrites au compte de profits et pertes au moment où l'instrument est comptabilisé à l'origine.

Les commissions perçues en contrepartie de services rendus sont généralement comptabilisées comme recettes au moment où les services sont rendus. S'il s'avère improbable qu'un accord de prêt spécifique sera signé et si la promesse de prêt n'est pas considérée comme un instrument dérivé, la commission d'engagement sera portée aux recettes sur la durée de l'engagement.

Les commissions de négociation ou de participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers sont comptabilisées lors de la réalisation complète de l'opération sous-jacente. Les recettes de commission sont enregistrées lorsque l'obligation de prestation est réalisée.

Les commissions liées aux prêts syndiqués sont inscrites comme recettes lorsque le prêt est conclu.

Les frais de transaction sont repris dans l'évaluation initiale des actifs et passifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat. Les frais de transaction désignent les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou la cession d'un actif ou passif financier. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et prélèvements sur opérations boursières effectués par les organismes de réglementation et les commissions des opérations boursières, ainsi que les taxes et droits y afférents.

2.32 COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt sont généralement pris en charge au moment où ils sont acquittés. Les coûts d'emprunt qui sont directement imputables à l'acquisition ou la construction d'un actif sont capitalisés pendant la période de construction de l'actif comme partie du coût d'acquisition de cet actif. La capitalisation de coûts d'emprunt devrait commencer lorsque :

- les dépenses liées à cet actif et les coûts d'emprunt sont réalisés ; et
- les activités nécessaires liées à l'utilisation prévue ou à la vente sont en cours.

La capitalisation prend fin dès que l'actif est prêt pour son affectation ou pour la vente. Si la construction de l'actif est interrompue pour une durée prolongée, la capitalisation est suspendue. Lorsque la construction a lieu en plusieurs parties et l'utilisation de chaque partie est possible parallèlement à la poursuite de la construction, la capitalisation de chacune des parties prend fin dès que leur construction dans l'ensemble est achevée.

En ce qui concerne les emprunts liés à un actif précis, le taux réel est appliqué. Dans les autres cas, un coût d'emprunt moyen pondéré est utilisé.

2.33 IMPÔTS

Les impôts sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale applicable sur chaque territoire où des bénéfices sont réalisés. L'impact fiscal des pertes fiscales récupérables est enregistré comme un actif d'impôt différé s'il est probable qu'un bénéfice taxable futur sera réalisé sur lequel les pertes reportées peuvent être utilisées.

Les impôts différés sont entièrement imputés au bilan selon la méthode du report d'impôts variable et s'appliquent aux différences temporaires entre la base imposable des actifs et passifs et les valeurs comptables inscrites aux comptes consolidés.

Les taux adoptés ou en cours d'adoption à la date du bilan sont appliqués pour calculer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice taxable futur suffisant sera réalisé sur lequel les différences temporaires (ou une partie) pourront être utilisées.

Les différences temporaires imposables qui découlent des investissements dans des filiales et sociétés liées, donnent lieu à la comptabilisation de passifs d'impôts différés, sauf si la date de l'extourne de la différence temporaire peut être contrôlée et s'il est probable que cet écart ne sera pas extourné dans un avenir prévisible.

Les impôts différés relatifs à la réévaluation à la juste valeur de placements disponibles à la vente et de couvertures de flux comptabilisés en autres éléments du résultat global, sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont ultérieurement enregistrés au compte de profits et pertes en même temps que le gain ou la perte reporté.

3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 EXERCICE 2008

Au début de l'année 2008, la Banque a constitué la société Eris Investissements S.à r.l. et a intégré dans son périmètre la société Park Mountain Lease 2008-I N.V., deux sociétés qui ont été constituées respectivement dans le cadre d'opérations de financement et de titrisation. En ce qui concerne cette opération de titrisation, les actifs titrisés concernent certains portefeuilles clients des filiales Fortis Lease (B) S.A., Fortis Lease France S.A. ainsi que Fortis Lease Nederland N.V. et portent sur un total de EUR 1.947,4 millions (voir note 18).

La Banque a par ailleurs acquis via sa filiale Fortis Lease Group S.A. les sociétés Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen K.G. et Folea III Verwaltungs GmbH.

La Banque a par ailleurs créé via sa filiale Fortis Lease Group S.A. la société Fortis Lease (China) Co Ltd.

Toutes ces sociétés sont consolidées par intégration globale.

En avril 2008, les deux entités suisses PBI Holding AG et Fortis Banque (Suisse) S.A. ont été fusionnées.

En septembre 2008, la société Fortis Lease Italia S.p.A. a fusionné avec Fortis Lease S.p.A..

En juillet 2008, la Banque a procédé à une fusion/absorption de sa filiale FBL Finance S.A..

La société FAM Personal Fund Advisory S.A. a été liquidée au cours de l'exercice.

Suite à une vente importante, le taux de participation dans BIP Investment Partners S.A. (BIP) étant désormais en-dessous de 10%, la Banque a décidé de ne plus mettre en équivalence cette société à partir d'août 2008.

En date du 1^{er} avril, la Banque a entièrement participé à l'augmentation de capital dans Fortis Investment Management S.A. (FIM) contrairement à celle du 30 juin à laquelle elle n'a pas participé. Par conséquent, le taux de détention au 31 décembre 2008 a été ramené à 15,33%.

3.2 EXERCICE 2009

En janvier 2009, la Banque a porté sa participation de 96,54% à 100% dans Fundamentum Asset Management (FAM) S.A., par l'acquisition des dernières actions détenues par certains dirigeants de la société. En avril 2009, Fundamentum Asset Management (FAM) S.A. a été mise en liquidation.

En février 2009, BGL BNP Paribas S.A. a cédé 50% de ses actions Internaxx Bank S.A. au 2^e actionnaire, pour ramener sa participation de 75% à 25%. Suite à cette opération, Internaxx Bank S.A. n'est plus consolidée par intégration globale, mais fait l'objet d'une mise en équivalence.

La société Park Mountain Lease 2008-I N.V., constituée mi-2008 dans le cadre d'une opération de financement et de titrisation, ne figure plus dans le périmètre de consolidation de la Banque, suite à l'arrêt de l'opération en juin 2009.

Au mois de novembre 2009, la liquidation de Fortis Lease Finland O.Y., détenue via Fortis Lease Group S.A., a été clôturée.

La filiale Fortis Banque Monaco S.A.M. a été cédée intégralement mi-décembre 2009 à une société monégasque du groupe BNP Paribas, dans le cadre des opérations d'intégration dans le groupe BNP Paribas.

La Banque a cédé sa participation de 25,04% dans l'entreprise associée suisse Intertrust Group Holding S.A. qui faisait l'objet d'une « mise en équivalence ». Par conséquent, elle a été sortie du périmètre de consolidation au second semestre 2009.

Liste des sociétés consolidées par intégration globale :

Nom	Siège	Activité	Fraction du capital détenue	
			2009	2008
ACE EQUIPMENT LEASING N.V. (*)	BERCHEM-SAINT-AGATHE (B)	Leasing	100,00 %	100,00 %
ACE LEASING N.V. (*)	BERCHEM-SAINT-AGATHE (B)	Leasing	100,00 %	100,00 %
ALLERAY S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00 %	100,00 %
ARGANCE S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00 %	100,00 %
CAPTIVE FINANCE Ltd (*)	WANCHAI (HONG KONG)	Leasing	100,00 %	100,00 %
CAPTIVE FINANCE TAIWAN CO. Ltd (*)	TAIPEI (TAIWAN)	Leasing	100,00 %	100,00 %
COFHYLUX S.A.	LUXEMBOURG	Société immobilière	100,00 %	100,00 %
DALGARNO S.A.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00 %	100,00 %
DELVINO S.A.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00 %	100,00 %
DREIECK ONE Ltd (*)	GEORGE TOWN (ILES CAÏMAN)	Leasing	100,00 %	100,00 %
ERIS INVESTISSEMENTS S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00 %	100,00 %
ES-FINANCE N.V. (*)	BERCHEM-SAINT-AGATHE (B)	Leasing	100,00 %	100,00 %
FAM FUND ADVISORY S.A. (en liquidation)	LUXEMBOURG	Société de conseil	100,00 %	100,00 %
F.L. ZEEBRUGGE N.V. (*)	BERCHEM-SAINT-AGATHE (B)	Leasing	75,00 %	100,00 %
FOLEA VERWALTUNGS GmbH (*)	DÜSSELDORF (D)	Leasing	100,00 %	100,00 %
FOLEA II VERWALTUNGS GmbH (*)	DÜSSELDORF (D)	Leasing	100,00 %	100,00 %
FOLEA III VERWALTUNGS GmbH (*)	DÜSSELDORF (D)	Leasing	100,00 %	100,00 %
FOLEA GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGS- UND VERMIETUNGS GmbH & CO, OBJEKT BURTENBACH K.G. (*)	DÜSSELDORF (D)	Leasing	6,00 % (**)	6,00 % (**)

(SUITE)

Nom	Siège	Activité	Fraction du capital détenue	
			2009	2008
FOLEA GRUNDSTÜCKSVÉRWALTUNGS- UND VERMIETUNGS GmbH & CO, OBJEKT LEVERKUSEN K.G. (*)	DÜSSELDORF (D)	Leasing	6,00 % (**)	6,00 % (**)
FOLEA GRUNDSTÜCKSVÉRWALTUNGS- UND VERMIETUNGS GmbH & CO, OBJEKT THALFINGEN K.G. (*)	DÜSSELDORF(D)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS BANQUE MONACO S.A.M.	MONACO (MC)	Banque	-	99,33%
FORTIS BANQUE (SUISSE) S.A.	GENÈVE (CH)	Banque	100,00%	100,00%
FORTIS FINANSAL KIRALAMA A.S. (*)	ISTANBUL (TR)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE (B) S.A. (*)	BERCHEM-SAINT-AGATHE (B)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE C.T. S.A. (*)	BERCHEM-SAINT-AGATHE (B)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE (CHINA) CO. Ltd (*)	BEIJING (CHINA)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE CZECH LLC.(*)	PRAGUE (CZ)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE DANMARK A.S. (*) (anciennement CAPTIVE FINANCE DANMARK A.S.)	BALLERUP (DK)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE DEUTSCHLAND AG (*)	DÜSSELDORF (D)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE FINLAND O.Y. (*) (anciennement CAPTIVE FINANCE FINLAND O.Y.) (liquidée)	HELSINKI (FIN)	Leasing	-	100,00%
FORTIS LEASE FRANCE S.A. (*)	PUTEAUX (F)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE GROUP S.A.	LUXEMBOURG	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE GROUP SERVICES S.A./ N.V. (*)	BRUXELLES (B)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE HOLDINGS UK Ltd (*)	LONDRES (GB)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE HOLDING NORGE A.S. (*) (anciennement CAPTIVE FINANCE HOLDING A.S.)	OSLO (N)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE HONG KONG Ltd (*) (anciennement CF CORPORATION Ltd)	WANCHAI (HONG KONG)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE HUNGARIA OPERATIV LIZING ZRT. (*)	BUDAPEST (H)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE HUNGARIA ESZKÖZFINANSZIROZASI PENZÜGYI LIZING ZARTKÖRÜEN MUKÖDO RESZVENYTARSASAG(*)	BUDAPEST (H)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE HUNGARIA INGATLANFINANSZEROZASI PENZÜGYI LIZING ZRT. (*)	BUDAPEST (H)	Leasing	100,00%	100,00%

(SUITE)

Nom	Siège	Activité	Fraction du capital détenue	
			2009	2008
FORTIS LEASE HUNGARIA GEPJARMUFINANSZIROZASI PENZÜGYI LIZING ZARTKÖRÜEN MUKÖDO RESZVENYTARSASAG(*)	BUDAPEST (H)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE IBERIA E.F.C. S.A. (*)	BARCELONE (E)	Leasing	78,61%	78,61%
FORTIS LEASE IMMOBILIER (SUISSE) S.A.(*)	LAUSANNE (CH)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A. (*)	LUXEMBOURG	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE (MALAYSIA) SDN. Bhd. (*) (anciennement CF CAPITAL (M) SDN. Ltd)	KUALA LUMPUR (MALAISIE)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE NEDERLAND N.V. (*)	HERTOGENBOSCH (NL)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE NORGE A.S. (*) (anciennement CAPTIVE FINANCE NORGE A.S.)	OSLO (N)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE POLSKA Sp. Z.o.o. (*)	VARSOVIE (PL)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE PORTUGAL S.A. (*)	LISBONNE (P)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE ROMANIA IFN S.A. (*)	BUCHAREST (RO)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE SINGAPORE PTE. Ltd (*) (anciennement CF CAPITAL (S) PTE. Ltd)	SINGAPOUR	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE S.p.A. (*)	TREVISE (I)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE (SUISSE) S.A. (*)	LAUSANNE (CH)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE SWEDEN A.B. (*) (anciennement CAPTIVE FINANCE SWEDEN A.B.)	LINKÖPING (S)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE UK Ltd (*)	LONDRES (GB)	Leasing	100,00%	100,00%
FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A. (FAM) (en liquidation)	LUXEMBOURG	Gestion de Fortune	100,00%	96,54%
GLOBAL MANAGEMENT SERVICES LLC (*)	BUCHAREST (RO)	Leasing	100,00%	100,00%
PARK MOUNTAIN LEASE 2008-I N.V. (*) (liquidée)	AMSTERDAM (NL)	Leasing	-	- (**)
PATTISON S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00%	100,00%
QUANTON FUNDING S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00%	100,00%
SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPANSION S.A. (SADE)	STRASBOURG (F)	Établissement financier	100,00%	100,00%
TABOR FUNDING S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00%	100,00%

(*) Sociétés détenues au travers d'une filiale mais directement consolidées par la Banque.

(**) Sociétés contrôlées et consolidées sur base d'accords entre actionnaires.

Liste des sociétés mises en équivalence :

Liste des sociétés mises en équivalence :			Fraction du capital détenue	
Nom	Siège	Activité	2009	2008
Entreprises associées				
ALSABAIL S.A. (*)	STRASBOURG	Leasing	40,68%	40,68%
FASTNET BELGIUM S.A.	BRUXELLES (B)	Administration d'OPC	47,80%	47,80%
FASTNET LUXEMBOURG S.A.	LUXEMBOURG	Administration d'OPC	47,79%	47,79%
FASTNET NEDERLAND N.V.	AMSTERDAM (NL)	Administration d'OPC	47,84%	47,84%
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (FIM)	BRUXELLES (B)	Asset Management	15,33%	15,33%
INTERTRUST GROUP HOLDING S.A.	GENÈVE (CH)	Établissement financier	-	25,04%
INTERNAXX BANK S.A. (changement de méthode de consolidation)	LUXEMBOURG	Banque	25,00%	75%
NISSAN FINANCE BELGIUM N.V. (*)	BRUXELLES (B)	Leasing	25,00%	25,00%
Entreprises sous contrôle conjoint				
FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.	LUXEMBOURG	Assurances	50,00%	50,00%
MARIE LEASE S.à r.l. (*)	LUXEMBOURG	Leasing	50,00%	50,00%
POSTBANK IRELAND Ltd	DUBLIN (IRL)	Banque	50,00%	50,00%

(*) Sociétés détenues au travers d'une filiale mais directement consolidées par la Banque.

Les informations qui sont d'un intérêt négligeable au regard de l'objectif de l'image fidèle des comptes n'ont pas été reprises.

Actifs et passifs acquis

Les acquisitions d'entreprises n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés ni en 2009 ni en 2008. La trésorerie décaissée au titre de ces acquisitions s'élève à EUR 4 (en unités) et EUR 29.000 (en unités) respectivement.

Actifs et passifs cédés

La trésorerie reçue au titre des cessions s'élève à EUR

69,4 millions au 31 décembre 2009 (EUR 54,2 millions au 31 décembre 2008) et correspond aux ventes intégrales des parts dans Intertrust Group Holding et Fortis Banque Monaco S.A.M. pour EUR 122,4 millions et EUR 3,3 millions respectivement, partiellement compensées par la cession de trésorerie de ces entités.

Au 31 décembre 2009, la Banque a comptabilisé une créance restante de EUR 67,3 millions.

Les cessions d'entreprises n'ont pas eu d'impact significatif en 2008 sur les comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs des filiales cédées en 2009 :

	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-56,3
Créances sur la clientèle	-19,2
Participations	-75,8
Immobilisations corporelles	-1,3
Autres immobilisations incorporelles	-5,1
Autres actifs	-0,7
Comptes de régularisation	-0,6
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,1
Dettes envers les établissements de crédit	4,3
Dettes envers la clientèle	116,8
Autres passifs	-46,8
Comptes de régularisation	1,6
Actif net cédé	-83,0
Trésorerie reçue au titre des cessions	
Trésorerie encaissée	125,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédées	-56,3
Trésorerie nette reçue au titre des cessions	69,4

4 - CAPITAUX PROPRES, PART DES DÉTENTEURS DE LA MAISON MÈRE

Le tableau suivant présente la composition des capitaux propres, part des détenteurs de la maison mère :

Capital souscrit	2009	2008
Actions ordinaires : 27.979.135 actions sur un maximum autorisé de 27.979.135 actions	713,1	698,6
Primes d'émission	2.761,8	2.676,3
Réserves de réévaluation	-49,2	-309,9
Différences de conversion	-23,0	-37,8
Autres réserves	2.772,8	2.880,4
Résultat net, attribuable aux détenteurs de la maison mère	6,2	-107,2
Capitaux propres, part des détenteurs de la maison mère	6.181,7	5.800,4

4.1 RÉSERVES DE RÉÉVALUATION INCLUSES DANS LES CAPITAUX PROPRES, PART DES DÉTENTEURS DE LA MAISON MÈRE

Les variations des réserves de réévaluation telles qu'incluses dans les capitaux propres, part des détenteurs de la maison mère se présentent comme suit pour 2009 et 2008 :

	Actifs financiers disponibles à la vente	Réévaluation des entreprises mises en équivalence	Couverture des investissements nets dans des activités étrangères	Total
Solde au 01/01/2008				
Solde brut	25,8	55,3	23,6	104,7
Impôts différés	25,9	-	-5,6	20,3
Sous-total au 01/01/2008	51,7	55,3	18,0	125,0
Variations:				
Non réalisées au cours de l'exercice	-785,8	-12,4	11,4	-786,8
Reprise des réserves de réévaluation suite à des cessions	293,6	-42,0	-	251,6
Autres	0,7	-	-7,2	-6,5
Variation brute	-491,5	-54,4	4,2	-541,7
Impôts différés	108,5	-	-1,7	106,8
Solde au 31/12/2008	-331,3	0,9	20,5	-309,9
Solde brut	-465,7	0,9	27,8	-437,0
Impôts différés	134,4	-	-7,3	127,1
Solde au 31/12/2008	-331,3	0,9	20,5	-309,9

	Actifs financiers disponibles à la vente	Réévaluation des entreprises mises en équivalence	Couverture des investissements nets dans des activités étrangères	Total
Solde au 01/01/2009				
Solde brut	-465,7	0,9	27,8	-437,0
Impôts différés	134,4	-	-7,3	127,1
Sous-total au 01/01/2009	-331,3	0,9	20,5	-309,9
Variations:				
Non réalisées au cours de l'exercice	366,0	0,1	-14,2	351,9
Reprise des réserves de réévaluation suite à des cessions et dépréciations	-4,6	-	-	-4,6
Autres	16,9	1,5	-3,6	14,8
Variation brute	378,3	1,6	-17,8	362,1
Impôts différés	-106,2	-	4,8	-101,4
Solde au 31/12/2009	-59,2	2,5	7,5	-49,2
Solde brut	-87,4	2,5	10,0	-74,9
Impôts différés	28,2	-	-2,5	25,7
Solde au 31/12/2009	-59,2	2,5	7,5	-49,2

Réévaluation des entreprises mises en équivalence

La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée comme revenus d'investissement et la quote-part dans les mouvements directs dans les capitaux propres après acquisition est comptabilisée dans les capitaux propres.

Couverture des investissements nets dans des activités étrangères

Depuis 2007, la Banque applique le principe de couverture des investissements nets dans des activités étrangères.

L'investissement net réalisé dans une activité étrangère représente la participation de la Banque dans les actifs nets de cette activité. Les écarts de conversion résultant des emprunts et autres instruments monétaires désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession de l'investissement net, à l'exception de toute inefficacité de couverture immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Lors de la cession d'une entité étrangère, de tels écarts de conversion sont comptabilisés en compte de résultat au titre d'élément de pertes ou gains de la vente.

4.2 DIVIDENDES

Dividende proposé pour 2009

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} avril 2010 de verser un dividende de EUR 11,80 par action, soit un dividende total de EUR 330.153.793,00 payable à partir du 7 avril 2010.

5 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, le poste « Intérêts minoritaires » pour un montant de EUR -11,0 millions (2008 : EUR 8,4 millions) concerne principalement la quote-part des minoritaires dans les capitaux propres des entités Fortis Lease Iberia E.F.C. S.A., Folea Grundstücksverwaltungs und -vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen K.G. et Folea Grundstücksverwaltungs- und -vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach K.G..

6 - GESTION DES RISQUES

6.1 INTRODUCTION

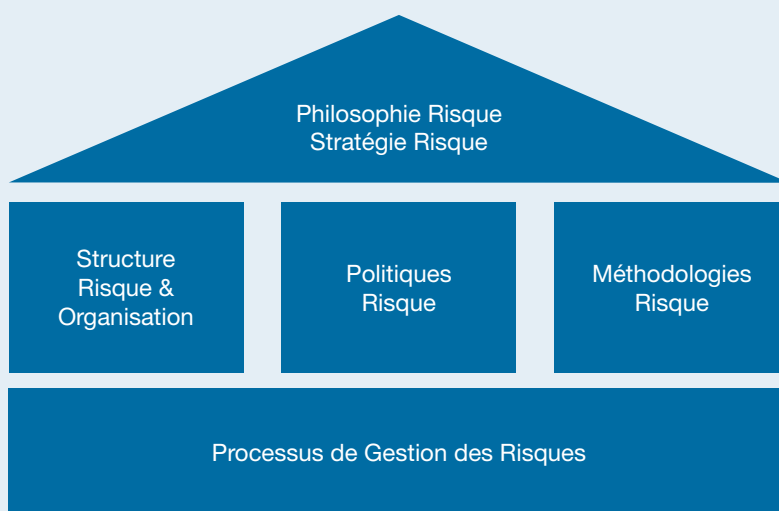
Une gestion des risques avancée est requise en vue d'une croissance soutenue et profitable. De ce fait, la Banque considère la pratique de la gestion des risques parmi ses compétences clés. La Banque revoit et améliore régulièrement son cadre de gestion des risques, afin de l'adapter à l'évolution des techniques et de maintenir une structure forte de gestion des risques. Une prise en compte appropriée des risques est nécessaire pour optimiser la rentabilité par rapport au risque pris par la Banque.

La Banque suit sa stratégie des risques et prend des risques contrôlés à l'intérieur du cadre de gestion des risques. Celui-ci inclut les politiques et méthodologies risque, les processus et l'organisation, ainsi qu'une surveillance solide sur base de contrôles en place. Le cadre de gouvernance des risques répond au schéma ci-dessous.

Les différentes composantes de ce cadre de gouvernance des risques sont détaillées plus amplement dans ce chapitre, ensemble avec une revue quantitative et qualitative de l'exposition aux risques de la Banque.

Il convient de noter que dans le cadre du rapprochement avec BNP Paribas, les principes édictés ci-dessous vont être progressivement revus afin de les aligner sur ceux en vigueur au sein du groupe BNP Paribas.

Les actifs des filiales et entreprises associées tombant sous l'application de la norme IFRS 5 « *actifs et passifs non-courants, détenus en vue de la vente et opérations abandonnées* » ne sont plus repris dans les tableaux de cette note.



6.2 PHILOSOPHIE, STRATÉGIE ET PRINCIPES D'UNE SAINE GESTION DES RISQUES

6.2.1 Philosophie de gestion des risques

La Banque définit son risque comme l'écart, par rapport à un résultat attendu, susceptible d'influencer sa valeur, ses fonds propres ou ses bénéfices. Le risque de la Banque trouve donc son origine dans son exposition aux facteurs de risque internes ou externes liés à ses activités. La prise de risque fait partie intégrante de l'offre de valeur de la Banque vis-à-vis de ses actionnaires. La Banque entend prendre des risques qu'elle comprend bien et qu'elle est en mesure de bien gérer, soit à titre individuel, soit dans une approche de portefeuille. La Banque tend à s'exposer à de tels risques pour autant que cela s'avère à la fois efficace et économiquement réalisable. Les risques qu'elle ne recherche pas activement mais qui résultent plutôt de l'exercice même de ses activités sont réduits à des niveaux tolérables. La Banque a pour objectif de répondre aux attentes de ses actionnaires et des autres parties prenantes par une prise et une gestion de risques à la fois maîtrisée et transparente.

6.2.2 Principes de gestion des risques

La gestion des risques de la Banque repose sur quatre principes directeurs qui découlent du cadre de gouvernance des risques :

- *Optimiser le rapport risque-rendement selon des critères stricts, de manière parfaitement contrôlée* : la Banque est un opérateur professionnel spécialisé dans la prise de risques. Pour la Banque, assumer des risques (de manière active et passive) est au cœur du processus de création de valeur à l'égard de ses actionnaires. Pour assurer une création de valeur maximale la Banque contrôle et oriente sa prise de risque sur des activités propres à engendrer pour ses actionnaires un niveau attrayant de rendement ajusté des risques.

- *Une chaîne de responsabilité sans ambiguïté* : la Banque applique à son activité le principe de la délégation de pouvoirs telle qu'elle existe au sein du Groupe. Les individus et les départements assument l'entière responsabilité de leurs décisions.
- *Des fonctions de gestion de risques indépendantes et dotées de ressources adéquates* : l'activité de prise de risques exige une surveillance exercée en toute indépendance par la fonction de gestion des risques. L'intervention d'une fonction de gestion des risques, à la fois indépendante et dotée de ressources adéquates, clairement isolée des décisions opérationnelles, est indispensable pour éviter tout conflit d'intérêt, pour assurer une gouvernance adéquate des risques, et donc pour mettre en application les principes de la politique risque.
- *Une culture des risques caractérisée par l'ouverture pour promouvoir la confiance* : en matière de risques, la transparence et la réactivité au changement sont l'essence même de la culture d'entreprise de la Banque.

6.2.3 Stratégie risque

La stratégie risque de la Banque détaille la manière de prendre des risques, ainsi que le type et la portée des risques à prendre pour atteindre ses objectifs opérationnels. Elle détaille également dans quelle mesure il convient d'atténuer ou d'éviter les risques non désirés. Dès lors, la tolérance et l'appétit au risque s'inscrivent dans la stratégie de risque. Celle-ci ne saurait être considérée isolément, étant donné qu'elle découle de la stratégie d'entreprise de la Banque, et qu'elle s'inscrit dans la lignée de ses objectifs stratégiques.

L'attitude de la Banque à l'égard du risque est le reflet de sa propension à assumer activement certains risques jusqu'à un certain niveau, et à éviter ou à en atténuer d'autres. La Banque classe les types de risques auxquels elle est confrontée en :

- Risques essentiels (« core risks ») :

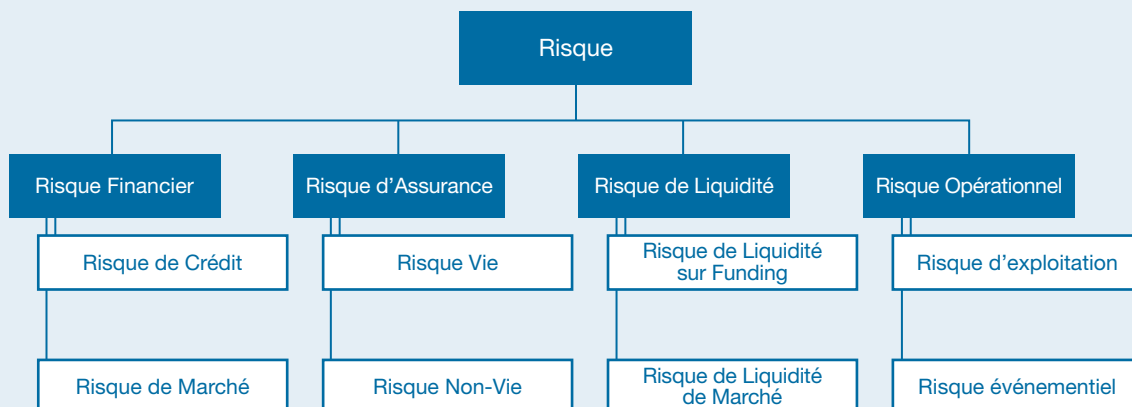
Il s'agit des risques auxquels la Banque cherche activement à s'exposer lorsque cela s'avère efficace et lorsque l'exposition peut être confinée et gérée soit à l'échelon individuel soit au niveau d'un portefeuille. La Banque a pour ambition d'améliorer constamment sa compréhension des risques de manière à élargir l'univers des risques qui relèvent de son domaine de souscription ou d'intermédiation, de même qu'à améliorer sa capacité à gérer les expositions au risque existantes. Les grandes sous-catégories de risques essentiels sont le risque de crédit, le risque de marché (risque ALM et risque de trading) et le risque de liquidité. Le risque de liquidité peut encore être subdivisé en risque de financement et en risque de liquidité du marché.

- Risques non essentiels (« non-core risks ») :

Il s'agit des risques qui, en principe, ne sont pas activement recherchés, mais qui résultent de l'exercice de l'activité. On parle ici de risque opérationnel, à savoir des risques d'exploitation et risques événementiels.

Ces risques non essentiels sont réduits à des niveaux acceptables, compte tenu des équilibres à trouver en termes de coûts et d'avantages. La Banque gère ses risques opérationnels et protège sa réputation en veillant à ce que ses pratiques de gestion soient en ligne avec les plus hauts standards d'intégrité, en soumettant ses activités professionnelles aux normes les plus rigoureuses d'intégrité, conformément aux règles de conduite en vigueur.

Outre sa classification stratégique en risques essentiels et non essentiels, la Banque utilise une taxonomie standard des risques qui englobe tous les risques significatifs. Cette taxonomie des risques est mise à jour annuellement pour assurer que tous les risques matériels sont identifiés, définis et inclus dans le cadre de la gouvernance des risques. Quatre grandes catégories de risques sont distinguées dans la taxonomie actuelle des risques : les risques financier, d'assurance, de liquidité et opérationnel. Le risque d'assurance est cependant moins d'application au sein de la Banque.



6.3 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Les différents types de risques sont suivis et gérés par des comités spécifiques à leur nature. Outre la vérification des limites de risque assignées aux différentes activités, il a été confié à certaines entités de la Banque la mission de réaliser les analyses nécessaires aux prises de décision de gestion des risques financiers. Les méthodologies d'analyse des risques font appel pour partie croissante à des modèles quantitatifs et s'appuient sur des systèmes d'information et de calcul spécifiques. Des analyses qualitatives des risques sont également développées, notamment au travers de « stress test » spécifiques. Tant les méthodologies que les systèmes sont développés de manière permanente.

La Politique Risque établit les principes de la gestion et du contrôle des risques de la Banque. Elle s'applique aux activités de la Banque qui entraînent un risque de liquidité, de marché ou un risque de crédit et comporte des éléments de gestion du risque opérationnel. On peut citer en premier lieu les activités en matière de crédits, les opérations de la Salle des Marchés et celles de l'*Asset & Liability Management* concernant la gestion des portefeuilles propres de la Banque. Afin de permettre une gestion efficiente du bilan, les limites et politiques définies pour les différentes activités font l'objet de révisions régulières. Ces limites sont déterminées en rapport avec les fonds propres, les objectifs de résultats de la Banque et tiennent compte du contexte économique actuel et prévisible.

Le Comité Risque de la Banque (« Risk Committee »), qui se réunit sur base trimestrielle, passe en revue la situation risque globale de la Banque. Il représente de fait une session élargie du Comité de Direction de la Banque. Parmi les responsabilités du Comité Risque de BGL BNP Paribas figurent l'approbation des politiques risque pour la Banque et des limites associées, l'approbation des nouveaux produits et services ayant un impact significatif sur le profil de risque de la Banque, et plus généralement l'appétit au risque de la Banque. Les Comités ALCO

(« Asset & Liability Committee »), Comité Central des Crédits et Comité ORC (« Operational Risk Committee ») sont subordonnés au Comité Risque.

6.3.1 Risque de crédit

Le Comité Central des Crédits (hebdomadaire) décide des dossiers individuels de crédit les plus importants. De plus, il a le pouvoir de décider des critères et conditions d'octroi des crédits et celui de dénoncer ou de suspendre un crédit. Des comités spécifiques Merchant Banking ainsi que Retail, Commercial & Private Banking traitent les matières et affaires qui ne relèvent pas de la compétence exclusive du Comité de Direction ou du Comité Central des Crédits.

6.3.2 Risques de marché

Le Comité ALCO (bimestriel) a la responsabilité de la gestion du bilan dans le cadre des limites globales de risques de marché arrêtées dans la Politique Risque et des objectifs et stratégies fixés par le Comité de Direction. Il requiert, en fonction des perspectives sur les marchés financiers, toute modification nécessaire dans la structure du bilan et du hors-bilan. Tout projet de produit ou d'activité comportant un risque de marché, incluant également les limites pour les activités de trading, doit être validé par le Comité ALCO. Le Comité ALCO est secondé par le Comité ALCO Opérationnel (bimensuel) en charge de la gestion régulière des investissements et du funding à moyen et long terme de la Banque.

6.3.3 Risques opérationnels

Le Comité ORC (trimestriel) est l'organe de suivi et de gestion des risques opérationnels de la Banque. Ses principales missions sont d'établir la stratégie et la politique en matière de risque opérationnel en se basant sur les normes du secteur bancaire et les spécificités nationales, de suivre l'état du Contrôle Interne et de coordonner les actions dans le cadre du plan de continuité des

activités et de la Sécurité de l'Information. Le Comité ORC est secondé par le Comité OCC (« Operational Risk Coordination Committee », trimestriel) qui regroupe tous les correspondants métiers en charge de la gestion du risque opérationnel.

6.4 RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers englobent deux types de risques appelés risque de crédit et risque de marché.

6.4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit reflète le risque de perte encouru par la Banque au cas où une contrepartie ne rembourse pas le principal et les intérêts de sa dette contractuelle.

6.4.1.1 Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est régie par la politique de crédit de la Banque. La politique de crédit synthétise un ensemble de principes, règles, directives et procédures qui permettent l'identification, l'évaluation, l'approbation et le reporting du risque de crédit. Elle doit refléter l'appétit au risque de la Banque tel que défini par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction.

Cycle de vie du crédit

Une gestion efficace du risque de crédit présuppose l'identification des risques de crédit existants et potentiels qui sont inhérents à tout produit ou activité. Ce processus d'identification inclut la collecte de toutes les informations pertinentes qui concernent le produit proposé, la contrepartie concernée et tous les paramètres susceptibles d'avoir une influence sur le risque de crédit.

L'évaluation du risque de crédit inhérent à un contrat envisagé se décompose en plusieurs étapes :

- l'analyse de la probabilité de défaut d'une contrepartie qui comprend la classification des risques selon l'échelle en vigueur, la « Rating Master Scale » ;
- l'analyse de la possibilité de faire exécuter les obligations d'une contrepartie en cas de défaut de la contrepartie ;
- la formulation d'un avis motivé par un intervenant indépendant.

Dans le cadre de la politique risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis, c'est-à-dire les conditions sous lesquelles une demande de crédit est recevable. Ces conditions dépendent du profil général que la Banque a choisi pour l'acceptation d'un risque de crédit.

La Banque accorde des crédits uniquement à des clients qui présentent, à l'avis de la Banque, une faible probabilité de défaillance. Les critères d'acceptation des contreparties incluent une vue claire du marché visé par la Banque et une connaissance approfondie de l'emprunteur ou de la contrepartie, de la finalité et du montage du crédit concerné et de l'origine des fonds nécessaires au remboursement de la créance. Inspirés de la réglementation Bâle II, les principaux paramètres d'évaluation du risque crédit sont la probabilité de défaut, le « loss given default » et l'« exposure at default ». Ces éléments permettent d'estimer l'« expected loss » et l'« unexpected loss ».

La décision d'octroi de crédit est prise par des personnes ou comités autorisés. Les règles de délégation conditionnent le processus de prise de décision sur l'acceptation et la gestion du risque de contrepartie. Elles sont guidées par le principe de recherche de compromis entre deux préoccupations contraires : maximiser l'autonomie des métiers concernés en matière de prise de décision et réduire le risque de contrepartie.

Le suivi du risque de crédit est un mécanisme de contrôle permanent et automatique des encours de crédit et des événements liés. Le but primaire de ce suivi est la détection et la déclaration des créances à problèmes potentielles.

La Banque assure un suivi quotidien de tous les risques de crédit et notamment le respect des lignes de crédit accordées et des remboursements convenus. Ce suivi est réalisé moyennant des systèmes d'information et des procédures opérationnelles appropriées. Ces procédures définissent des critères d'identification et de déclaration des créances à problèmes. Ces critères permettent de garantir un suivi adéquat de ces créances et le cas échéant l'application de mesures correctives et une modification de leur classification.

Les encours de crédit en défaut sont transférés aux fonctions « Intensive Care » ou « Recovery ». « Intensive Care » a comme objectif de restructurer les crédits à risque. En cas d'échec de restructuration, la fonction Récupération prend toutes les mesures juridiques en vue de récupérer les montants redus à la Banque.

Afin d'optimiser l'analyse qualitative des risques et leur prédictibilité en période de crise intense, la Banque a également mis au point des « stress tests ». Ces « stress tests » permettent d'identifier et d'estimer les risques potentiels de crédit dans plusieurs scénarios ainsi que leur impact potentiel sur les fonds propres de la Banque. Les hypothèses, le contenu et la conclusion de ces analyses sont mis à jour chaque trimestre et transmis au Comité de Direction de la Banque.

6.4.1.2 Exposition au risque de crédit

L'exposition (brute) totale de la Banque au risque de crédit au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.347,6	8.419,3
Dépréciations	-	-0,7
Total net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1.347,6	8.418,6
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
Titres de créance	50,5	-
Instruments financiers dérivés	233,8	572,5
Total net des actifs financiers détenus à des fins de transaction	284,3	572,5
Créances sur les établissements de crédit		
Dépôts porteurs d'intérêts	25,9	207,3
Prêts et avances	2.418,8	2.510,4
Opérations de prise en pension	-	-
Autres	1.327,3	1.697,4
Total des créances sur les établissements de crédit	3.772,0	4.415,1
Dépréciations	-	-1,5
Total net des créances sur les établissements de crédit	3.772,0	4.413,6

(SUITE)

	2009	2008
Créances sur la clientèle		
Pouvoirs publics et institutions officielles	437,1	510,6
Prêts hypothécaires	2.610,3	3.428,3
Prêts à la consommation	1.051,7	1.044,1
Prêts commerciaux	6.778,3	8.180,6
Opérations de prise en pension	-	-
Autres (principalement lié à l'activité de location financement)	11.511,0	12.749,2
Total des créances sur la clientèle	22.388,4	25.912,8
<i>Dépréciations</i>	-574,	-260,0
Total net des créances sur les établissements de crédit	21.814,1	25.652,8
Placements porteurs d'intérêts		
Obligations d'État	4.518,3	4.773,2
Obligations émises par les entreprises	2.764,5	3.644,4
Obligations associées à des prêts hypothécaires	-	896,4
Autres obligations associées à des actifs	-	571,0
Total des placements porteurs d'intérêts	7.282,8	9.885,0
<i>Dépréciations</i>	-23,7	-261,2
Total net des placements porteurs d'intérêts	7.259,1	9.623,8
Autres créances	251,7	228,7
<i>Dépréciations</i>	-1,9	-2,2
Total net des autres créances	249,8	226,5
Total de l'exposition au risque de crédit du bilan	35.326,9	49.433,4
<i>Dépréciations</i>	-600,0	-525,6
Total net de l'exposition au risque de crédit du bilan	34.726,9	48.907,8
Engagements de crédit hors-bilan	5.941,6	7.423,4
<i>Dépréciations</i>	-24,7	-9,0
Total net des engagements de crédit hors-bilan	5.916,9	7.414,4
Exposition totale au risque de crédit	41.268,5	56.856,8
<i>Dépréciations</i>	-624,7	-534,6
Exposition nette totale au risque de crédit	40.643,8	56.322,2

Les engagements de crédit hors-bilan sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	2009	2008
Lignes de crédit accordées confirmées : montants disponibles		
Banques – Lignes de crédit	-	-
Clients – Prêts – Pouvoirs publics et institutions officielles	58,1	125,6
Clients – Prêts – Prêts hypothécaires	72,0	75,2
Clients – Prêts – Prêts à la consommation	556,2	530,8
Clients – Prêts – Prêts commerciaux	3.422,9	4.421,5
Clients – Prêts – Autres	242,2	487,9
Total des lignes de crédit accordées confirmées : montants disponibles	4.351,4	5.641,0
Engagements de crédit		
Garanties – Lettres de crédit – Substituts de crédit	1.478,4	1.628,3
Acceptations bancaires	66,8	87,3
Crédits documentaires émis	45,0	66,8
Total engagements de crédit	1.590,2	1.782,4
Total des engagements hors-bilan	5.941,6	7.423,4

6.4.1.3 Risque de crédit – accords de compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et leur solde net est affiché au bilan uniquement s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Toutefois, la Banque peut aussi faire intervenir un accord de compensation pour les créances et les dettes qui ne remplissent pas les conditions requises par les règles IFRS pour qu'une compensation soit effectuée.

Le tableau ci-dessous recense les droits de cette nature qui existaient à la clôture de l'exercice, ainsi que les accords principaux de compensation (« master netting arrangement ») qui servent à atténuer l'exposition au risque de perte sur des crédits. Les actifs financiers qui y sont déclarés sont ceux qui peuvent légalement faire l'objet d'un droit de compensation avec des dettes financières si ces actifs ne sont pas inscrits au bilan pour leur montant net.

Risque de crédit – droits de compensation et accords principaux de compensation :

	2009		2008	
	Exposition brute	Exposition totale du risque de crédit qui peut légalement faire l'objet d'une compensation	Exposition brute	Exposition totale du risque de crédit qui peut légalement faire l'objet d'une compensation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.347,6	-	8.419,3	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	284,3	-	572,5	-
Placements porteurs d'intérêts	7.282,8	-	9.885,0	-
Créances sur les établissements de crédit	3.772,0	0,4	4.415,1	0,4
Créances sur la clientèle	22.388,5	1.447,8	25.912,8	2.358,3
Autres actifs	251,7	20,0	228,7	34,0
Exposition totale du risque de crédit du bilan	35.326,9	1.468,2	49.433,4	2.392,7

6.4.1.4 Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties liées avec un risque de perte significative en cas de défaillance ou de faillite. La concentration peut aussi résulter d'un portefeuille de créances réparties sur un nombre limité de secteurs économiques ou de produits.

La Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur (« total one obligor »). Ainsi les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques de la Banque vise un étalement du risque de crédit sur des secteurs et pays différents.

Les tableaux ci-dessous montrent la concentration sectorielle pour les créances sur la clientèle, les placements porteurs d'intérêts et les engagements de crédit au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

2009	Valeur brute des placements porteurs d'intérêts	Valeur brute des créances sur la clientèle	Engagements de crédit	Total	Total en %
Agriculture, sylviculture et pêche	-	248,2	9,7	257,9	0,7
Energie et eau	116,8	254,0	273,4	644,2	1,8
Métallurgie et minerais non métalliques	20,3	518,5	228,2	767,0	2,2
Chimie et plastique	48,0	756,9	367,2	1.172,1	3,4
Autres industries	34,0	1.183,9	491,4	1.709,3	4,9
Construction et construction mécanique	56,2	1.395,7	347,3	1.799,2	5,1
Commerce, hôtellerie et restauration	88,5	1.125,4	645,3	1.859,2	5,3
Transport	67,1	3.273,7	784,6	4.125,4	11,8
Communications	41,8	275,5	83,7	401,0	1,2
Immobilier	9,9	3.635,4	470,6	4.115,9	11,8
Transport maritime	-	127,5	6,0	133,5	0,4
Financement du commerce et de marchandises	6,2	405,3	323,1	734,6	2,1
Autres services	-	2.077,1	241,3	2.318,4	6,6
Administrations publiques	4.508,1	352,3	19,2	4.879,6	14
Pouvoirs publics et institutions officielles	-	626,4	137,0	763,4	2,2
Institutions financières et services aux entreprises (y compris assurances)	2.262,2	2.327,1	909,2	5.498,5	15,7
Particuliers	-	3.033,5	3,8	3.037,3	8,6
Non ventilé	-	197,7	575,9	773,6	2,2
Total	7.259,1	21.814,1	5.916,9	34.990,1	100,0 %

2008	Valeur brute des placements porteurs d'intérêts	Valeur brute des créances sur la clientèle	Engagements de crédit	Total	Total en %
Agriculture, sylviculture et pêche	-	278,3	12,8	291,1	0,7
Energie et eau	108,7	285,0	483,3	877,0	2,1
Métallurgie et minerais non métalliques	20,0	489,7	270,8	780,5	1,8
Chimie et plastique	54,7	883,5	368,0	1.306,2	3,1
Autres industries	29,9	1.308,6	496,7	1.835,2	4,3
Construction et construction mécanique	76,0	1.397,2	339,2	1.812,4	4,2
Commerce, hôtellerie et restauration	90,1	1.307,9	775,0	2.173,0	5,1
Transport	62,7	3.826,1	851,9	4.740,7	11,1
Communications	60,5	389,2	633,6	1.083,3	2,5
Immobilier	16,6	3.614,7	656,9	4.288,2	10,0
Transport maritime	-	160,1	7,8	167,9	0,4
Financement du commerce et de marchandises	26,3	247,1	243,2	516,6	1,2
Autres services	-	3.268,4	311,9	3.580,3	8,4
Administrations publiques	4.755,4	609,5	87,3	5.452,2	12,8
Pouvoirs publics et institutions officielles	-	635,5	153,4	788,9	1,8
Institutions financières et services aux entreprises (y compris assurances)	4.322,9	2.875,1	766,7	7.964,7	18,7
Particuliers	-	3.817,5	260,9	4.078,4	9,6
Non ventilé	-	259,4	695,0	954,4	2,2
Total	9.623,8	25.652,8	7.414,4	42.691,0	100,0 %

La répartition géographique de l'exposition de la Banque au risque de crédit peut s'apprécier selon la localisation de la filiale concernée ou selon celle du client.

Le tableau ci-dessous décrit la concentration du risque de crédit du bilan (excepté les « Autres créances ») en fonction du pays dans lequel est située la filiale concernée au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

	2009		2008	
	Valeur brute au bilan	%	Valeur brute au bilan	%
Benelux	27.211,6	77,0%	38.353,7	77,6%
Autres pays européens	8.026,3	22,7%	10.997,2	22,2%
Asie	89,0	0,3%	82,5	0,2%
Total	35.326,9	100,0%	49.433,4	100,0%

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit (excepté les « Autres créances ») selon la localisation du client et le type de contrepartie au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Clients Corporate	Clients Retail	Autres	Total
2009						
Au bilan						
Benelux	1.351,2	2.327,9	8.321,0	3.345,1	385,5	15.730,7
Autres pays européens	3.737,0	3.842,9	10.226,8	297,7	47,0	18.151,4
Amérique du Nord	298,1	393,4	278,8	4,1	3,3	977,7
Asie	35,4	114,7	77,1	4,3	2,1	233,6
Autres	19,4	89,2	114,1	10,8	-	233,5
Total au bilan	5.441,1	6.768,1	19.017,8	3.662,0	437,9	35.326,9
Hors-bilan						
Benelux	58,4	74,7	1.735,5	617,0	81,3	2.566,9
Autres pays européens	1,8	11,8	2.964,9	100,5	144,8	3.223,8
Amérique du Nord	-	-	64,9	1,2	-	66,1
Asie	-	-	1,9	3,9	-	5,8
Autres	-	-	74,1	4,9	-	79,0
Total hors-bilan	60,2	86,5	4.841,3	727,5	226,1	5.941,6
2008						
Au bilan						
Benelux	1.419,8	9.810,9	8.987,6	3.228,6	545,0	23.991,9
Autres pays européens	3.767,3	5.336,1	12.404,3	1.254,2	128,2	22.890,1
Amérique du Nord	501,5	631,0	860,1	3,3	4,9	2.000,8
Asie	59,2	65,8	80,8	5,9	2,5	214,2
Autres	37,8	154,5	130,8	13,3	-	336,4
Total au bilan	5.785,6	15.998,3	22.463,6	4.505,3	680,6	49.433,4
Hors-bilan						
Benelux	126,0	95,6	1.516,9	658,9	175,2	2.572,6
Autres pays européens	1,5	76,0	4.211,2	96,7	314,1	4.699,5
Amérique du Nord	-	-	73,1	1,7	-	74,8
Asie	-	-	5,7	4,8	-	10,5
Autres	-	-	61,4	4,6	-	66,0
Total hors-bilan	127,5	171,6	5.868,3	766,7	489,3	7.423,4

6.4.1.5 Risque Pays

Le risque pays reflète le risque de perte encouru par la Banque au cas où une contrepartie n'est plus en mesure d'honorer ses obligations de crédits suite à des événements politiques, sociaux, économiques ou à d'autres événements au niveau d'un pays.

Dans le cadre de la gestion du risque pays, la Banque a fixé des plafonds d'engagements pour tous les pays émergents basés sur les ratings pays (qui sont en phase avec les ratings pays du groupe), la nature de l'engagement et l'appétit au risque de la Banque pour le pays en question. Les engagements par pays sont revus régulièrement. Chaque allocation aux limites par pays est déterminée par le pays de résidence de l'emprunteur et la nature de la transaction.

6.4.1.6 Notation du risque de crédit (rating)

La notation du risque de crédit (rating) est une classification faite dans le cadre du « Risk Rating Assignment Process ». Le rating résulte d'une évaluation effectuée par des personnes qualifiées en se fondant sur :

- l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur (contrepartie individuelle), en particulier pour ce qui a trait à son aptitude à rembourser ses dettes et à la probabilité d'une défaillance ;
- la qualité et la sécurité d'un actif au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

L'objectif de ce processus est de calculer l'« expected loss » endéans un an pour chaque emprunteur ou un actif.

Dans le cadre de la détermination de la provision collective, la Banque utilise les mêmes paramètres, mais couvrant le risque de défaut jusqu'à l'échéance des contrats.

L'échelle en vigueur dans la Banque est la « Rating Master Scale », graduée de 0 à 20. Elle indique la probabilité qu'une contrepartie manque à ses engagements dans l'année. Les notes 0 à 5 correspondent à l'« investment grade », celles de 6 à 17 sont « sub-investment grade » et celles de 18 à 20 correspondent aux crédits en défaut ou dépréciés.

Le tableau suivant présente la qualité de crédit par « investment grade » des titres de dette de la Banque au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 sur la base de notations externes et ne tient pas compte des Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées :

	2009		2008	
	Valeur brute	%	Valeur brute	%
Notation de crédit				
AAA	1.047,0	14,4%	2.783,5	28,9%
AA	2.731,3	37,6%	3.971,7	41,3%
A	2.640,7	36,4%	2.420,5	25,1%
BBB	543,2	7,5%	315,3	3,3%
Investment grade	6.962,2	95,9%	9.491,0	98,6%
Inférieur à l'investment grade	84,9	1,2%	12,5	0,1%
Non noté	212,1	2,9%	120,3	1,3%
Valeur totale nette des investissements en titres portant intérêt	7.259,2	100,0%	9.623,8	100,0%
<i>Dépréciations</i>	23,7		261,2	
Valeur totale brute des investissements en titres portant intérêt	7.282,9		9.885,0	

6.4.1.7 Atténuation du risque de crédit

C'est la technique consistant à réduire :

- le risque financier par la mise en place de couvertures ;
- le risque de contrepartie par l'obtention de sûretés.

La couverture désigne toute technique financière visant à réduire ou éliminer le risque financier engendré par des produits et/ou activités. A cette fin, la Banque utilise, entre autres, la titrisation d'actifs. Cette technique consiste à créer un instrument financier négociable adossé à la valeur ou aux flux de trésorerie d'actifs financiers spécifiques. Au cours du processus de titrisation, les actifs (par exemple des crédits à la consommation, des créances ou

des prêts hypothécaires) sont sélectionnés et regroupés dans une entité ad hoc (*special purpose entity* ou SPE) qui émet des titres et les place auprès d'investisseurs.

Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont la Banque peut se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

Sûretés réelles et garanties reçues en nantissement d'actifs et engagements financiers :

		Sûretés réelles reçues				
	Valeur comptable	Instruments en actions et obligations	Prêts et avances	Trésorerie	Autres actifs financiers	Immobilisations corporelles
2009						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.347,6	-	-	0,5	-	-
Placements porteurs d'intérêts	7.259,1	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.772,0	-	-	8,8	79,0	-
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	437,1	-	-	-	-	3,0
Prêts hypothécaires	2.599,1	3,3	0,4	3,0	6,9	3.364,8
Prêts à la consommation	1.015,3	43,5	10,8	31,7	28,0	561,6
Prêts commerciaux	6.633,6	122,9	471,8	117,3	119,1	2.530,2
Opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-
Autres prêts	11.129,0	3.298,6	977,0	13,8	367,9	5.558,3
Total des créances sur la clientèle	21.814,1	3.468,3	1.460,0	165,8	521,9	12.017,9
Autres créances	249,8	-	-	-	-	-
Total du risque de crédit du bilan	34.442,6	3.468,3	1.460,0	175,1	600,9	12.017,9
Engagements de crédit hors-bilan	5.916,9	175,7	12,4	99,7	33,5	784,7
Exposition totale du risque de crédit	40.359,5	3.644,0	1.472,4	274,8	634,4	12.802,6

Autres actifs non financiers	Contrat de crédit en souffrance	Autres garanties	Sûreté réelle excédentaire	Exposition non garantie
80,2	-	-	-	1.266,9
-	-	-	-	7.259,1
-	-	1.116,8	22,5	2.589,9
-	-	6,8	-	427,3
-	-	2,1	818,1	36,7
1,8	-	57,9	305,1	585,1
378,4	6,3	1.082,7	1.750,9	3.555,8
-	-	-	-	-
554,5	23,4	3.097,8	5.354,3	2.592,0
934,7	29,7	4.247,3	8.228,4	7.196,9
21,0	-	25,2	20,2	223,8
1.035,9	29,7	5.389,3	8.271,1	18.536,6
18,9	-	376,9	433,0	4.848,1
1.054,8	29,7	5.766,2	8.704,1	23.384,7

2008	Valeur comptable	Sûretés réelles reçues				
		Instruments en actions et obligations	Prêts et avances	Trésorerie	Autres actifs financiers	Immobilisations corporelles
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.418,6	-	-	-	-	-
Placements porteurs d'intérêts	9.623,8	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	4.413,6	153,3	-	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	510,6	-	-	-	-	2,3
Prêts hypothécaires	3.418,7	2,4	0,1	1,7	0,3	3.152,9
Prêts à la consommation	999,2	41,1	5,0	21,6	15,4	458,2
Prêts commerciaux	8.086,6	183,4	463,6	113,6	121,1	2.184,2
Opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-
Autres prêts	12.637,7	-	825,9	9,9	14,5	7.232,7
Total des créances sur la clientèle	25.652,8	226,9	1.294,6	146,8	151,3	13.030,3
Autres créances	226,5	-	-	-	-	-
Total du risque de crédit du bilan	48.335,3	380,2	1.294,6	146,8	151,3	13.030,3
Engagements de crédit hors-bilan	7.414,4	150,5	15,1	115,1	24,5	880,9
Exposition totale du risque de crédit	55.749,7	530,7	1.309,7	261,9	175,8	13.911,2

Autres actifs non financiers	Contrat de crédit en souffrance	Autres garanties	Sûreté réelle excédentaire	Exposition non garantie
-	-	-	-	8.418,6
-	-	-	-	9.623,8
-	-	1.068,8	-	3.191,5
-	-	9,2	-	499,1
-	-	-	732,8	994,1
0,6	-	57,8	196,6	596,1
81,8	17,8	894,3	1.524,7	5.551,5
-	-	-	-	-
55,4	60,6	4.338,3	5.478,6	5.579,0
137,8	78,4	5.299,6	7.932,7	13.219,8
-	-	-	-	226,5
137,8	78,4	6.368,4	7.932,7	34.680,2
11,2	130,7	176,0	467,6	6.378,0
149,0	209,1	6.544,4	8.400,3	41.058,2

6.4.1.8 Gestion des créances à problèmes et des encours en défaut

Les créances à problèmes sont des engagements :

- pour lesquels la contrepartie ne fait déjà plus face à ses obligations ;
- pour lesquels ont été décelés des signaux indiquant que la contrepartie risque de ne pas faire face à ses obligations.

Les créances à problèmes sont classées dans différentes catégories de risques en fonction du type de contrepartie (contreparties individuelles ou pools de contrepartie) ce qui permettra d'avoir un meilleur monitoring et une meilleure revue. Les prêts qui, sur la « Rating Master Scale » ont une note de 18, 19 ou 20, sont classés en défaut et sont dépréciés.

Exposition au risque pour crédits en souffrance (« Past due exposure »)

Un actif financier est en souffrance :

- si la contrepartie a omis de régler le paiement à la date contractuelle (dans le cas d'un paiement contractuellement dû) ;
- si la contrepartie a dépassé la limite de crédit fixée ou si elle avait été avisée d'une limite de crédit inférieure à l'engagement actuel.

Un actif financier en défaut de plus de 90 jours est automatiquement classé en encours déprécié.

Le tableau suivant fournit des informations sur le vieillissement des actifs financiers en souffrance non classés en dépréciation :

2009	Valeur comptable des actifs normaux (non classés en dépréciation)	< 30 jours depuis le dépassement de l'échéance	> 30 jours et < 60 jours depuis le dépassement de l'échéance	> 60 jours depuis le dépassement de l'échéance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.316,0	0,7	-	-	0,7
Placements porteurs d'intérêts	7.243,3	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.751,2	0,8	-	1,0	1,8
<i>Créances sur la clientèle</i>					
Pouvoirs publics et institutions officielles	437,1	3,7	1,3	9,5	14,5
Prêts hypothécaires	2.574,1	7,9	3,2	1,9	13,0
Prêts à la consommation	995,1	43,2	7,1	1,5	51,8
Prêts commerciaux	6.358,8	538,3	114,1	16,6	669,0
Autres	10.278,4	12,6	16,5	39,9	69,0
Total des créances sur la clientèle	20.643,5	605,7	142,2	69,4	817,3
Autres créances	248,6	-	-	19,6	19,6
Total au bilan	33.202,6	607,2	142,2	90,0	839,4
2008	Valeur comptable des actifs normaux (non classés en dépréciation)	< 30 jours depuis le dépassement de l'échéance	> 30 jours et < 60 jours depuis le dépassement de l'échéance	> 60 jours depuis le dépassement de l'échéance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.419,3	14,6	-	-	14,6
Placements porteurs d'intérêts	9.381,0	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	4.393,2	12,5	-	-	12,5
<i>Créances sur la clientèle</i>					
Pouvoirs publics et institutions officielles	509,6	39,7	-	-	39,7
Prêts hypothécaires	3.309,3	12,6	4,1	0,4	17,1
Prêts à la consommation	967,6	51,2	5,3	2,1	58,6
Prêts commerciaux	7.863,6	786,5	353,8	17,0	1.157,3
Autres	12.340,5	61,3	14,6	31,1	107,0
Total des créances sur la clientèle	24.990,6	951,3	377,8	50,6	1.379,7
Autres créances	226,7	2,7	1,0	20,7	24,4
Total au bilan	47.410,7	981,1	378,8	71,3	1.431,2

Les sûretés réelles et garanties reçues en nantissement pour des actifs et engagements financiers en souffrance mais non dépréciés sont détaillées ci-dessous :

	Valeur comptable	Sûretés réelles reçues				
		Instruments en actions et obligations	Prêts et avances	Trésorerie	Autres actifs financiers	Immobilisations corporelles
2009						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	1,8	-	-	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	14,5	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	13,0	-	-	-	0,1	15,6
Prêts à la consommation	51,8	1,4	0,1	0,3	4,1	30,1
Prêts commerciaux	669,0	11,2	0,5	3,4	0,5	132,2
Autres prêts	69,0	245,2	43,5	-	1,4	485,6
Total des créances sur la clientèle	817,3	257,8	44,1	3,7	6,1	663,5
Autres créances	19,6	-	-	-	-	-
Total du bilan	839,4	257,8	44,1	3,7	6,1	663,5
	Valeur comptable	Sûretés réelles reçues				
		Instruments en actions et obligations	Prêts et avances	Trésorerie	Autres actifs financiers	Immobilisations corporelles
2008						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14,6	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	12,5	-	-	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	39,7	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	17,1	-	-	-	-	20,5
Prêts à la consommation	58,6	3,2	-	0,7	1,8	27,2
Prêts commerciaux	1.157,3	11,0	0,9	4,7	2,3	64,2
Autres prêts	107,0	-	41,2	-	1,9	4,3
Total des créances sur la clientèle	1.379,7	14,2	42,1	5,4	6,0	116,2
Autres créances	24,4	-	-	-	-	-
Total du bilan	1.431,2	14,2	42,1	5,4	6,0	116,2

Autres actifs non financiers	Autres garanties	Sûreté réelle excédentaire	Exposition non garantie
-	-	-	0,7
-	-	-	1,8
-	-	-	14,5
-	-	2,8	0,1
-	1,5	13,7	28,0
4,2	115,0	118,3	520,3
102,7	154,5	967,9	4,0
106,9	271,0	1.102,7	566,9
-	-	-	19,6
106,9	271,0	1.102,7	589,0

Autres actifs non financiers	Autres garanties	Sûreté réelle excédentaire	Exposition non garantie
-	-	-	14,6
-	-	-	12,5
-	-	-	39,7
-	-	3,7	0,3
-	0,4	12,8	38,1
0,3	19,8	24,9	1.079,0
-	40,6	68,4	87,4
0,3	60,8	109,8	1.244,5
-	-	-	24,4
0,3	60,8	109,8	1.296,0

Créances dépréciées

Un actif financier est classé comme déprécié si on a pu identifier un ou plusieurs faits générateurs de pertes ayant des répercussions dommageables sur les flux de trésorerie futurs liés à cet actif.

Les événements susceptibles d'être considérés comme des faits générateurs de pertes sont les suivants :

- il est peu probable que la contrepartie s'acquitte de la totalité de ses obligations envers la Banque si cette dernière ne prend pas de mesures telles que la vente des biens reçus en garantie ;
- la contrepartie ne s'est pas acquittée depuis plus de 90 jours d'une quelconque obligation importante envers la Banque.

En pratique, la Banque a défini une série d'indicateurs (« triggers ») obligatoires et faisant appel à son jugement pour déterminer s'il y a lieu de classer un prêt dans les encours à défaut. La décision finale sur le retrait d'un prêt de la catégorie des encours en défaut est toujours soumise à l'avis d'un expert. Les critères obligatoires sont, entre autres, la faillite, la restructuration financière et le fait qu'une dette n'ait pas été honorée depuis plus de 90 jours. Les critères subjectifs, dont la liste n'est pas limitative, sont, entre autres, des fonds propres négatifs, des incidents de paiement réguliers, un emploi inapproprié de lignes de crédit, l'ouverture de poursuites par d'autres créanciers, etc.

La procédure de traitement des créances à problèmes peut, en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque cas, aboutir à une restructuration individuelle de ces prêts.

Une opération de restructuration de crédit ou de dette se caractérise par la modification d'une ou de plusieurs modalités d'un contrat de crédit ou de prêt existant, pour des

motifs d'ordre économique ou juridique liés aux difficultés financières du débiteur. Cette modification peut porter notamment sur l'échéancier de remboursement, sur les taux d'intérêt, sur le renforcement des sûretés ou sur l'ajout d'emprunteurs. Le fait qu'une procédure de restructuration de prêt ou de dette soit engagée ne constitue pas en soi un motif suffisant pour considérer à nouveau comme normal un prêt ou une dette déprécié(e); en conséquence, tout prêt ou toute dette restructuré(e) conserve son statut de prêt ou de dette déprécié(e) après qu'il ou elle ait été restructuré(e).

Une dépréciation pour risque de crédit spécifique est comptabilisée s'il existe une indication objective que la Banque ne pourra pas recouvrer la totalité des montants dûs en vertu des conditions contractuelles. Le montant de la provision est l'écart entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement, à savoir la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus et/ou la valeur de la sûreté après déduction des coûts de vente si le prêt est garanti.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les provisions pour dépréciation et les encours dépréciés ou non performants à la clôture de l'exercice :

	2009		2008	
	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque de crédit spécifique	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque de crédit spécifique
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0	-	-	-
Placements porteurs d'intérêts	39,5	23,7	504,0	261,2
Créances sur les établissements de crédit	20,9	0,1	21,9	0,1
<i>Créances sur la clientèle</i>				
Pouvoirs publics et institutions officielles	-	-	1,0	-
Prêts hypothécaires	36,2	4,1	119,0	8,4
Prêts à la consommation	56,7	30,0	76,5	39,7
Prêts commerciaux	419,5	119,8	317,0	80,2
Autres (principalement contrats de location-financement)	883,3	219,9	408,7	93,6
Total des créances sur la clientèle	1.395,7	373,8	922,2	221,9
Autres créances	3,1	1,9	2,0	2,0
Total au bilan	1.460,2	399,5	1.450,1	485,2
Total hors-bilan	35,3	9,3	19,4	2,1
Total des encours dépréciés	1.495,5	408,8	1.469,5	487,3

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la durée des encours dépréciés à la clôture de l'exercice :

2009	< 1 an déprécié	> 1 an < 5 ans déprécié	> 5 ans déprécié	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0	-	-	1,0
Placements porteurs d'intérêts	18,2	21,3	-	39,5
Créances sur les établissements de crédit	18,7	0,3	1,9	20,9
<i>Créances sur la clientèle</i>				
Pouvoirs publics et institutions officielles	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	12,5	19,9	3,8	36,2
Prêts à la consommation	16,6	22,8	17,3	56,7
Prêts commerciaux	165,6	208,2	45,7	419,5
Autres (principalement contrats de location-financement)	441,0	417,8	24,5	883,3
Total des créances sur la clientèle	635,7	668,7	91,3	1.395,7
Autres créances	1,3	1,8	-	3,1
Total au bilan	674,9	692,1	93,2	1.460,2
Total hors-bilan	19,9	11,6	3,8	35,3
Total des encours dépréciés	694,8	703,7	97,0	1.495,5

2008	< 1 an déprécié	> 1 an < 5 ans déprécié	> 5 ans déprécié	Total
Placements porteurs d'intérêts	504,0	-	-	504,0
Créances sur les établissements de crédit	19,6	0,4	1,9	21,9
<i>Créances sur la clientèle</i>				
Pouvoirs publics et institutions officielles	1,0	-	-	1,0
Prêts hypothécaires	100,8	14,2	4,0	119,0
Prêts à la consommation	22,5	31,2	22,8	76,5
Prêts commerciaux	177,7	102,1	37,2	317,0
Autres	143,7	259,9	5,1	408,7
Total des créances sur la clientèle	445,7	407,4	69,1	922,2
Autres créances	1,0	1,0	-	2,0
Total au bilan	970,3	408,8	71,0	1.450,1
Total hors-bilan	11,1	7,0	1,3	19,4
Total des encours dépréciés	981,4	415,8	72,3	1.469,5

Les sûretés réelles et garanties reçues en nantissement d'actifs et engagements financiers classés en dépréciation se présentent comme suit :

2009	Sûretés réelles reçues					
	Montant brut de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	Instruments en actions et obligations	Prêts et avances	Trésorerie	Autres actifs financiers	Immobilisations corporelles
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,0	-	-	-	-	-
Placements porteurs d'intérêts	39,5	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	20,9	-	-	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	36,2	-	-	0,1	-	45,3
Prêts à la consommation	56,7	0,2	0,1	0,2	0,5	24,8
Prêts commerciaux	419,5	1,5	5,6	11,0	3,5	122,4
Autres prêts	883,3	3.409,5	58,4	8,4	20,0	407,5
Total des créances sur la clientèle	1.395,7	3.411,2	64,1	19,7	24,0	600,0
Autres créances	3,1	-	-	-	-	-
Total au bilan	1.460,2	3.411,2	64,1	19,7	24,0	600,0
Engagements de crédit hors-bilan	35,3	-	-	0,3	0,5	9,3
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	1.495,5	3.411,2	64,1	20,0	24,5	609,3

Autres actifs non financiers	Contrat de crédit en souffrance	Autres garanties	Sûreté réelle excédentaire	Exposition non garantie
-	-	-	-	1,0
-	-	-	-	39,5
-	-	-	-	20,9
-	-	-	-	-
-	34,9	-	45,4	1,3
1,1	13,2	1,5	26,8	41,9
24,1	139,4	12,6	175,7	275,1
52,9	675,7	552,4	4.336,4	34,9
78,1	863,2	566,5	4.584,3	353,2
21,0	0,9	1,3	21,0	0,9
99,1	864,1	567,8	4.605,3	415,5
9,8	13,6	1,3	20,0	20,5
108,9	877,7	569,1	4.625,3	436,0

2008	Montant brut de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	Instruments en actions et obligations	Prêts et avances	Trésorerie	Sûretés réelles reçues	
					Autres actifs financiers	Immobilisations corporelles
Placements porteurs d'intérêts	504,0	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	21,9	-	-	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>						
Pouvoirs publics et institutions officielles	1,0	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	119,0	-	-	-	-	140,7
Prêts à la consommation	76,5	0,4	-	0,8	1,3	28,0
Prêts commerciaux	317,0	0,5	0,5	1,6	2,5	165,4
Autres prêts	408,7	12,8	65,8	-	0,4	25,5
Total des créances sur la clientèle	922,2	13,7	66,3	2,4	4,2	359,6
Autres créances	2,0	-	-	-	-	-
Total du bilan	1.450,1	13,7	66,3	2,4	4,2	359,6
Engagements de crédit hors-bilan	19,4	-	-	0,4	-	11,7
Total de la dépréciation de l'exposition du risque de crédit	1.469,5	13,7	66,3	2,8	4,2	371,3

Autres actifs non financiers	Contrat de crédit en souffrance	Autres garanties	Sûreté réelle excédentaire	Exposition non garantie
0,7	-	-	-	-503,3
-	-	-	-	-21,9
-	-	-	-	-1,0
-	-	-	-23,1	1,4
-	-	2,3	12,4	56,1
5,6	-	5,1	57,2	193,0
24,0	5,0	41,5	1,6	235,3
29,6	5,0	48,9	94,3	486,8
-	-	-	-	-2,0
30,3	5,0	48,9	94,3	1.014,0
0,5	-	0,2	6,6	13,2
30,8	5,0	49,1	100,9	1.027,2

Le tableau ci-dessous indique les actifs obtenus par la Banque par exercice de ses garanties :

	2009	2008
Immeubles de placement	11,2	25,1
Actions et obligations	-	0,1
Total	11,2	25,2

Lorsque la Banque entre en possession de biens non liquides, la politique d'utilisation de ces biens est fonction de leur nature. Pour les nantissements de titres ou d'assurance, elle procède à la vente immédiate des biens concernés, pour des biens immobiliers, afin de protéger ses intérêts et ceux des clients en défaut, elle s'assure de procéder à la vente au moment où le marché est le plus propice. Dans le cadre des activités de location financière, des procédures standardisées sont appliquées pour les biens de valeurs modérées permettant d'optimiser la valeur de réalisation dans le délai le plus court possible. Dans le cas de biens immobiliers, de grande valeur ou d'utilité spécifique, la politique et l'horizon temporel de revente sont décidés de manière spécifique pour chaque opération tenant compte des paramètres à gérer afin d'optimiser la valeur de réalisation tout en sécurisant les biens (maintenance, gardiennage, assurances, législation locale, ...).

Dépréciation pour risque de crédit existant mais non identifié de manière spécifique

En 2008, une dépréciation pour risque de crédit existant mais non encore déclaré (« Incurred but not reported » ou « IBNR ») a été déterminée. Elle représente une dépréciation pour pertes latentes au niveau du portefeuille performant des crédits.

Le calcul de la dépréciation IBNR porte sur l'ensemble

des actifs appartenant aux rubriques « Créances sur les établissements de crédits » et « Créances sur la clientèle » pour lesquelles il n'existe pas de provisions spécifiques. De même, toutes les rubriques hors-bilan correspondantes telles que les lignes de crédit inutilisées et engagements de crédit sont incluses.

En 2009, une dépréciation collective pour risques de crédits est constituée pour couvrir les risques de pertes latentes au niveau du portefeuille performant des crédits.

Le calcul de cette dépréciation est basé sur une perte de créances auxquelles sont appliquées des paramètres de risques qui prennent en compte d'une part le concept de l'« expected loss » selon les normes Bâle II et d'autre part des facteurs macro-économiques et des éléments tels la période d'incubation.

Dans le cadre de l'intégration de la Banque dans le groupe BNP Paribas, la Banque a adapté la définition des paramètres utilisés jusqu'en 2008 dans le cadre du calcul de la provision « IBNR », comme notamment les probabilités de défaut et le scope de la base de calcul.

6.4.2 Le risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte induite par la variation de facteurs de risque de marché, et notamment les cours des actions, les taux d'intérêt, les cours

de change. Le risque de marché affecte tant les positions structurelles (risque sur banking book), que les positions de négociation (risque de trading).

6.4.2.1 Risque ALM

Au sein de la Banque, le département ALM suit et contrôle le risque de taux d'intérêt, le risque actions et le risque de change sur le banking book. L'ALM agit dans le contexte des règles et décisions prises par le Comité ALCO et le Comité de Direction. Il joue un rôle clé dans la gestion bilantaire de la Banque.

Risque ALM – risque de taux d'intérêt sur banking book

La volatilité des taux d'intérêt représente un facteur de risque majeur pour l'industrie bancaire. Les trois principales sources du risque de taux d'intérêt suivies au niveau de la Banque sont :

- le risque de refixation des taux, reflétant une différence dans le temps pour la révision de taux d'intérêt sur les actifs et les passifs ;
- les changements dans la structure des courbes de taux (déplacement parallèle d'une courbe de taux, aplatissement ou accentuation de la pente) ;
- les possibilités d'option: certains instruments financiers comportent des options intégrées (qu'elles soient explicites ou implicites) qui seront exercées au gré de l'évolution des taux d'intérêt.

La Banque mesure et contrôle ses risques de taux d'intérêt sur banking book en ayant recours aux indicateurs suivants :

- une analyse des expositions au risque de taux d'intérêt en fonction de leur situation dans le temps (gaps de taux d'intérêt) ;

- la durée des fonds propres, laquelle est utilisée en tant qu'indicateur clé pour le risque de taux d'intérêt. Elle permet d'évaluer la sensibilité en valeur par rapport à une légère évolution parallèle des taux d'intérêt ;
- la sensibilité en valeur par rapport à des scénarios de stress pour lesquels +/- 100 points de base sont appliqués sur les courbes de taux d'intérêt ;
- la « Value-at-Risk » (VaR), qui calcule la perte structurelle maximale estimée en valeur pour la Banque pouvant résulter des fluctuations des marchés financiers, en prenant en considération un horizon de détention de deux mois et un intervalle de confiance de 99% ;
- les « Earnings-at-Risk », un indicateur qui simule l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats futurs.

Analyse des expositions nettes par intervalle de temps (gaps de taux d'intérêt)

Le tableau ci-dessous représente le risque de taux d'intérêt de la Banque. Les flux de capitaux des actifs et des passifs sont classifiés dans les différents intervalles de temps sur base de leur date d'échéance ou par date de refixation de taux si celle-ci est antérieure. Pour des actifs et passifs sans date de maturité définie, les flux utilisés suivent une modélisation spécifique qui prend en compte leur relative sensibilité aux taux d'intérêt. Les dérivés sur banking book sont utilisés pour bonne partie dans un souci de réduire l'exposition de la Banque par rapport à des changements de taux d'intérêt. Leur montant notionnel est rapporté de façon séparée dans le tableau ci-joint sur les activités banking book. Un montant positif (négatif) pour les dérivés reflète une position nette receveuse (payeuse) de taux d'intérêt.

Gaps de taux au 31 décembre 2009 :

Gaps de taux	<1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-3 années	3-5 années	5-10 années	>10 années
Actifs	18.413	6.953	2.816	3.194	1.712	2.395	563
Passifs	16.399	5.468	2.480	2.272	542	407	375
Gap Actifs – Passifs	2.014	1.485	336	922	1.170	1.988	188
Dérivés	520	0	0	-530	0	0	0
GAP	2.534	1.485	336	392	1.170	1.988	188

Le tableau ci-dessus illustre la transformation d'échéances en termes de taux d'intérêt à laquelle la Banque est exposée à fin 2009.

La duration des fonds propres

La duration reflète la variation de la valeur économique qui résulte d'une évolution, à la hausse ou à la baisse, des taux d'intérêt (notée Δi):

$$\frac{\Delta \text{Valeur}}{\text{Valeur}} = - \text{Duration} \cdot \Delta i$$

Une duration positive (négative) entraîne une diminution (augmentation) de la valeur lorsque les taux d'intérêt augmentent. Plus la duration est élevée en valeur absolue, plus la sensibilité à une variation des taux d'intérêt est grande. La duration des fonds propres mesure la variation de valeur économique pour les fonds propres de la Banque, face à un léger changement de taux d'intérêt.

	31/12/2009	31/12/2008
Duration des fonds propres (en années)	3,12	3,65

La limite pour la duration des fonds propres de la Banque est fixée à 8 années. A la fin décembre 2009, la duration des fonds propres s'est trouvée légèrement au-dessus des 3 années, restant ainsi en-dessous de sa bande de fluctuation usuelle située entre 4 et 6 années.

Alors que la duration des capitaux propres mesure l'évolution de la valeur qui résulte de variations très faibles des taux d'intérêt, la Banque s'intéresse aussi à l'évolution de la valeur qui résulte de variations plus fortes des taux d'intérêt. Les résultats de cette étude sont présentés ci-après.

Sensibilité de la valeur économique aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous montre l'impact d'un déplacement de +/- 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt sur la valeur économique totale des activités de la Banque.

Impact sur la valeur économique au 31 décembre 2009 :

	+100 pb.	-100 pb.
en millions d'euros	-230,5	+238,5

Les indicateurs du risque de taux d'intérêt que sont la Value-at-Risk et les Earnings-at-Risk seront abordés dans la section intitulée « Risque ALM – autres facteurs de risque ».

Risque ALM – risque de change

Tout produit financier est libellé dans une monnaie donnée et le risque de change résulte d'une variation du taux de change de cette monnaie par rapport à la monnaie fonctionnelle de la Banque, c'est-à-dire l'euro.

Les activités bancaires ne supportent que peu de risque de change en raison de l'application des principes ci-après :

a) les prêts et investissements en obligations libellés dans une autre monnaie que la monnaie de référence de la Banque doivent être couverts par un financement dans la monnaie correspondante.

b) les participations libellées dans une autre monnaie que la monnaie de référence de la Banque doivent être couvertes par un financement dans la monnaie correspondante ; la politique de la Banque pour ses activités bancaires consiste à se couvrir, si possible, par un financement d'un an dans la monnaie correspondante. La méthode appliquée est celle de la comptabilité de couverture de l'investissement net (« net investment hedge »).

c) les résultats des succursales et filiales exprimés dans une autre monnaie que la monnaie de référence des activités bancaires sont régulièrement couverts (tous les trimestres).

Toute exception à cette règle générale est soumise à l'accord du Comité ALCO de la Banque.

Risque ALM – autres facteurs de risque

Le risque ALM ne se résume pas au seul risque de taux d'intérêt ; il comprend aussi le risque lié aux actions et le risque de change. Le risque lié aux actions est le risque de pertes suite à une évolution défavorable des marchés d'actions.

Ces facteurs de risque sont suivis au moyen d'indicateurs de risque tels que la Value-at-Risk et les Earnings-at-Risk.

Value-at-Risk

Le tableau ci-dessous indique la perte maximale dans le cas du scénario le plus défavorable auquel la Banque est exposée ; elle est calculée au moyen d'un modèle Value-at-Risk à l'horizon de deux mois et avec un intervalle de confiance de 99%, et présentée en valeur absolue.

en millions d'euros	Value-at-Risk
Risque lié aux actions	33,7
Risque de taux d'intérêt	111,4
Risque de change	19,1

Après prise en compte des effets de diversification entre ces trois différents risques, une Value-at-Risk globale de EUR 105,4 millions à la fin décembre 2009 est obtenue pour la Banque, sur base d'un horizon de deux mois et d'un intervalle de confiance de 99%.

Earnings-at-Risk

Les Earnings-at-Risk mesurent la sensibilité du résultat net (IFRS) futur, avant impôts, à une hypothétique évolution des taux d'intérêt ou des marchés d'actions. Pour les scénarios de taux d'intérêt, les Earnings-at-Risk

représentent le montant de la diminution/de l'augmentation de la marge nette d'intérêts sur base annuelle suite à une hypothétique évolution défavorable/favorable des taux d'intérêt. La base de comparaison est une marge d'intérêt calculée sur un scénario de taux stables en 2010 sur base des niveaux de taux de fin 2009. Les chocs de taux (+100 bp, -100 bp) simulés sont supposés s'appliquer de façon immédiate.

Un scénario pour une baisse des cours boursiers de 20% est également ajouté dans l'analyse. Il reflète l'impact pour le compte des profits et pertes en IFRS suite à de nouvelles provisions (« impairment ») estimées si un tel scénario venait à se réaliser.

en millions d'euros	Earnings-at-Risk
Taux d'intérêt +100 bp	+34
Taux d'intérêt - 100 bp	-30
Baisse des marchés d'actions de 20%	-4

Risque ALM – Stress Tests

Le département ALM a mis au point un programme d'analyse qui permet d'identifier et d'estimer plusieurs scénarios de taux d'intérêt défavorables ainsi que leur impact potentiel sur la valeur du bilan et sur les résultats. Ces analyses de scénarios ALM internes sont effectuées chaque trimestre dans un but de reporting tant « valeur » que « résultat ».

Pour les modèles ALM internes de « stress tests », les scénarios sont basés sur un modèle quantitatif rétrospectif qui étudie six scénarios d'évolution des taux d'intérêt. L'impact d'un « stress test standard » de taux d'intérêt sur la valeur économique est également mesuré par l'ALM. Il consiste dans l'application d'un « choc de taux » immédiat et parallèle pour les courbes de taux. L'ALM analyse également l'impact d'un scénario historique sur la valeur économique de la Banque, utile parce qu'il reflète des

mouvements de marché qui se sont effectivement produits, ce qui lui confère à la fois une certaine objectivité et une certaine crédibilité.

6.4.2.2 Risque de trading

La structure des limites (« Value-at-Risk » ou « VaR », « modified duration », « vega and evaluation limits ») permet une cohérence dans la gestion du risque au niveau de Merchant Banking. Une VaR journalière avec un intervalle de confiance de 99% est calculée, ce qui répond aux exigences du régulateur. Pour les activités « Structured Products Services », « Structured Credit Group » et le « Equity Facilitation Book », le Risk Management calcule et assure le suivi journalier des expositions.

La valeur de marché (VM) est la valeur de la position exprimée sur la base du Mark-to-Market.

La Value-at-Risk marché (VaR) ou l'exposition marché/prix est la perte potentielle maximale sur une période de détention. Les variations historiques des facteurs de marché sont utilisées pour déterminer les variations possibles de ces mêmes facteurs. La VaR est calculée sur base d'un intervalle de confiance de 99% et d'une période de détention de 1 jour.

Les limites fondées sur la Value-at-Risk sont complétées par d'autres limites ayant pour objet d'empêcher que des positions excessives soient constituées lorsque la volatilité est faible.

Pour suivre le risque de trading en cas de variations extrêmes des marchés, Merchant Banking recourt en outre à des scénarios de stress (« stress tests »). Le programme des scénarios de stress rend compte de la contribution des principaux facteurs de risque à la variation du résultat qui se produit dans chaque scénario envisagé, qu'il soit historique ou hypothétique. Le résultat est ensuite décomposé par la structure qui, au sein de Merchant Banking, est responsable de la structure des portefeuilles.

Si les résultats du scénario de stress dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener la Direction à prendre des mesures.

L'efficacité des calculs de Value-at-Risk fait l'objet d'un contrôle a posteriori (« back-testing ») en comparant le chiffre de la Value-at-Risk à la variation au prix du marché (« Mark-to-Market ») réelle d'après les variations quotidiennes observées des données du marché.

Ce contrôle est ensuite suivi de l'examen annuel du nombre de jours pendant lesquels les pertes étaient supérieures aux chiffres estimés de la Value-at-Risk. Pour les activités de trading, la Banque applique un niveau de probabilité de 99%. Le résultat de trading négatif ne peut donc être supérieur à la Value-at-Risk qu'un jour sur 100.

L'analyse des contrôles a posteriori (« back-testing ») indique que la Banque a atteint cet objectif.

6.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des paiements réels (et potentiels) ou encore des obligations de fourniture de sûretés au moment de leur exigibilité. Ce risque se décompose en deux éléments :

Le risque de liquidité de financement : il s'agit du risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, de la part des détenteurs de contrats, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité.

Le risque de liquidité de marché : il représente le risque de l'impossibilité de mobiliser des actifs faute de profondeur suffisante du marché ou à cause d'une désorganisation du marché. Ce risque est lié, dans une certaine mesure, au risque de marché. Le risque de liquidité de marché est la sensibilité de la valeur de liquidité d'un portefeuille par rapport à des changements de marges applicables pour

des mises en garantie, et par rapport à des changements de valeur de marché. Il est également lié à l'incertitude de l'horizon de temps nécessaire pour réaliser la valeur de liquidité des actifs en question.

Gestion du risque de liquidité

Les grands principes de la gestion du risque de liquidité sont énoncés dans une politique de liquidité au niveau de la Banque. Le but principal de cette politique est de veiller à ce que la Banque dispose en permanence d'espèces et de liquidités en quantité suffisante pour être à même de faire face à ses obligations financières actuelles et futures, tant en temps normal que dans des circonstances exceptionnelles, et ce dans toutes les monnaies auxquelles elle est exposée.

Au vu de la crise financière de la deuxième moitié de 2008, une attention particulière est donnée à la gestion du risque de liquidité pour la Banque. Les augmentations de capital souscrites par l'État luxembourgeois ont encore renforcé la situation de liquidité de la Banque, en y apportant un financement à long terme. A noter aussi que BGL BNP Paribas se partage le financement des activités de Leasing avec son actionnaire principal, Fortis Banque S.A./N.V.. Les autres activités commerciales de la Banque continuent de présenter des dépôts dépassant globalement les crédits à la clientèle. La gestion de trésorerie de BGL BNP Paribas a comme mission d'optimiser la gestion de ses flux financiers dans le groupe, à travers des transactions avec Fortis Banque S.A./N.V., tout en maintenant la flexibilité de générer de la liquidité au niveau local via l'utilisation de gages. Cette gestion des liquidités sera revue tout en se conformant aux règles édictées par le Groupe et les régulateurs.

6.6 RISQUE OPÉRATIONNEL

Étant donné le risque inhérent à toutes les activités et les décisions opérationnelles, toutes les sociétés, y compris les institutions financières, sont confrontées au risque

opérationnel. Le risque opérationnel se compose du risque d'exploitation et du risque événementiel.

Le risque d'exploitation peut être qualifié de risque « d'entreprise » et peut donc toucher toute institution qu'elle soit financière ou non. C'est le risque de pertes dues à des changements affectant l'environnement concurrentiel et qui portent préjudice à l'activité-même ou aux résultats de l'entreprise. En général, il se traduit par des variations des volumes, des prix ou des marges par rapport aux coûts fixes. Les origines du risque d'exploitation sont souvent externes à l'entreprise (comme les changements en matières fiscales ou réglementaires, la variation des éléments de marché ou de la concurrence, ainsi que le risque stratégique, de réputation ou autre), mais peuvent cependant être atténués par de bonnes pratiques de gestion.

Le *risque événementiel* désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de défaillances des processus internes, du personnel ou des systèmes de l'entreprise, ou causées par des événements externes. Cette définition inclut aussi les risques juridiques et de compliance, mais exclut le risque stratégique ou de réputation. Le risque d'événement trouve généralement sa source au sein même de l'entreprise (fraude interne et externe, personnel de l'entreprise, clients, produits et pratiques d'entreprise, mais également toute perturbation d'ordre technologique ou d'infrastructure) et peut, lui aussi, être limité par des processus de gestion et des mécanismes de contrôle sains et appropriés

6.6.1 Processus de Contrôle Interne Intégré

Une structure unique qui répond aux exigences de Bâle II

La Banque a mis en place une structure exhaustive pour une gestion efficace du risque opérationnel traitant toutes les dimensions de ce risque. Cette structure répond aux exigences des normes de Bâle II exposée dans l'approche *Advanced Measurement – AMA* et supporte l'ensemble de l'organisation de manière à obtenir une prise de conscience constamment accrue du risque opérationnel,

à en assurer un suivi efficace et à mesurer le profil de risque et les besoins en capitaux en découlant.

Cette structure fait partie du cadre de contrôle intégré utilisée par le management, des responsables de département aux membres du Comité de Direction, pour évaluer les risques et identifier ceux qui pourraient compromettre les objectifs que s'est fixés la Banque.

Une structure qui englobe une politique de bonne gouvernance des risques

Cette structure englobe la politique de bonne gouvernance des risques opérationnels, l'identification, l'évaluation, la mesure et l'enregistrement de ces risques ainsi que leur atténuation possible.

La gouvernance risque repose sur un modèle à 3 lignes de défense. La *responsabilité première* d'identification, de gestion et d'atténuation des risques opérationnels relève du métier/ligne d'activité. Le *deuxième niveau de contrôle* se situe au niveau des fonctions centrales, indépendantes des métiers, qui ont pour rôle de s'assurer que le cadre de contrôle interne et de gestion des risques est effectivement mis en place au sein des métiers et que les profils de risque mesurés et les besoins en capitaux en découlant sont appropriés. Le *troisième niveau de contrôle* se situe au niveau de l'audit interne qui fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité des contrôles en place au sein du premier et deuxième niveau de défense.

Une structure qui intègre les 4 pré-requis de l'approche avancée

Les différents outils et techniques utilisés dans la méthode avancée sont

- La *collecte des données sur les pertes* : les différentes lignes d'activité de la Banque recueillent en permanence les données sur les pertes, y compris les informations

sur leur cause, dans une base de données centralisée. La collecte de données de pertes internes est complétée par des données de pertes provenant de sources externes. D'une part les pertes recensées via ORX (*Operational Risk eXchange Association*), dont la Banque est un membre fondateur. Les membres de ladite association s'échangent sous une forme standardisée et anonyme des informations sur les pertes soumises à un contrôle de qualité. D'autre part, la Banque a souscrit aux bases de données de *Fitch FIRST* et *SAS Global* qui sont des bases de données de pertes publiques contenant des pertes importantes.

- Des *évaluations des risques* sont effectuées périodiquement par les différentes lignes d'activité et les fonctions de support pour s'assurer une analyse prospective du profil de risque opérationnel. Celle-ci consiste en une auto-évaluation de type *bottom-up* des risques destinée à identifier, évaluer et mesurer les risques opérationnels dans un contexte organisationnel. Des analyses de scénarios *top-down* complètent ce profil de risque par les risques plus systémiques auxquels l'organisation est confrontée ainsi que par les risques marginaux – aux fréquences faibles mais qui peuvent avoir des conséquences importantes pour l'organisation. Une gestion centralisée du risque opérationnel permet d'obtenir une plus grande objectivité et une meilleure compréhension des évaluations du risque au travers une analyse approfondie basée sur des données de pertes tant internes qu'externes.
- Les principaux *indicateurs de risque* sont analysés et suivis de manière à pouvoir identifier les changements apparents dans le profil de risque ou tout autre changement dans l'environnement d'entreprise. Ceux-ci déclenchent une réévaluation du profil de risque opérationnel et permettent d'assurer une plus grande réactivité dans un environnement en constante évolution ainsi qu'un niveau de capitaux propres en adéquation avec le profil de risque opérationnel.

- Les *besoins en capitaux propres* sont calculés de manière centralisée à l'aide d'un modèle conforme aux critères utilisés dans les *Advanced Measurement Approaches* – AMA, tels que définis dans Bâle II. Les résultats de l'évaluation des risques sont utilisés comme donnée principale pour assurer un niveau de capitaux propres en adéquation avec l'environnement organisationnel et le secteur. Les besoins en capitaux propres calculés de manière centralisée sont ensuite alloués aux entités légales du groupe et aux différentes lignes d'activité en utilisant un mécanisme d'allocation sensible au risque et basé sur des profils de risque individualisés.

Cette structure, présentée de façon schématique ci-après, est totalement implémentée au sein de tous les métiers/lignes d'activité de la Banque.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS (ÉVÉNEMENTIELS)

Identification, analyse, mesure/modélisation, reporting et suivi des risques opérationnels

ORFEUS (scannage de l'utilisation et de la mise en œuvre du cadre structurel pour la gestion des risques opérationnels)

Pertes opérationnelles

- Mesures internes
- Benchmarking avec des données externes

Modèle

- Profil de risque quantitatif
- Capital économique
- Capitaux réglementaires

Analyse du risque

- De type *bottom-up*
- Analyse de scénarios

Principaux indicateurs de risques

- Suivi de l'évolution des profils de risques

ACTIVITÉS DE BANQUE

Modélisation de l'organisation : Produit/Process

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL (ÉVÉNEMENTIEL) PAR ACTIVITÉ

Contrôle et maîtrise (évitement, réduction/transfert, amélioration des contrôles) d'une série de risques, en ce compris le risque opérationnel

Mesures pour assurer la continuité de l'exploitation (BCM)

Sécurité de l'information

Transfert du risque (via l'assurance)

Déclarations sur le contrôle de gestion

AUTRES ACTIVITÉS

6.6.2 Contrôle opérationnel et atténuation du risque

La Banque a mis en place divers processus pour contrôler et réduire le risque opérationnel. Sur base des évaluations des risques, de la collecte des données de pertes ou de l'évolution des principaux indicateurs de risque, des actions appropriées sont entreprises afin de formaliser le contrôle des risques opérationnels. Ces actions sont souvent relatives aux contextes procédural ou organisationnel. Les méthodes coordonnées de manière centralisée pour atténuer le risque opérationnel sont les mesures pour assurer la continuité de l'exploitation (*Business Continuity Management*), les mesures de sécurité de l'information, l'assurance ainsi que les déclarations sur le contrôle de gestion.

6.6.2.1 Mesures pour assurer la continuité de l'exploitation

Les mesures pour assurer la continuité de l'exploitation (*Business Continuity Management* – BCM) consistent en un processus de gestion qui identifie les menaces potentielles d'une organisation ainsi que les effets de ces menaces, si elles se réalisaient, sur les activités opérationnelles. Ceci permet d'obtenir le cadre nécessaire à une certaine flexibilité organisationnelle afin de répondre aux risques d'une manière effective en sauvegardant les intérêts de toutes les parties prenantes (*stakeholders*), la réputation de l'entreprise, la valeur de sa marque ainsi que les activités créatrices de valeur.

En tant qu'entreprise de services financiers, la Banque accorde une importance particulière au BCM. L'approche poursuivie est décrite dans sa politique pour assurer la continuité de l'exploitation (*BCM Policy*) et est basée sur des réglementations internationales et sur des codes de bonne conduite.

L'approche BCM implique qu'elle soit intégrée au sein même de la culture organisationnelle de la Banque et qu'elle soit mise en place et maintenue par la gestion d'un programme BCM approprié à la nature, à la taille et à la complexité des lignes d'activités de la Banque.

L'information sur les services critiques de l'organisation ainsi que les activités et les ressources nécessaires pour fournir ces services sont analysées afin de comprendre l'organisation par une analyse des impacts opérationnels et une analyse des risques.

6.6.2.2 Sécurité de l'information

En tant que prestataire de services financiers, l'information est au centre des préoccupations de la Banque. Les services financiers font en effet appel à un grand degré d'information et une information fiable est cruciale à la survie-même de l'organisation. Par conséquent, celle-ci doit être protégée constamment et de manière adaptée contre une série de menaces. La Banque atteint cet objectif en assurant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information par le biais d'une approche structurée de la sécurité de l'information.

La politique de la Banque pour la sécurité de l'information définit le cadre organisationnel, les responsabilités du management et des employés ainsi que les règles de sécurité obligatoires s'appliquant à l'ensemble de la Banque et aux tiers avec lesquels l'organisation échange des informations. Par ailleurs, la Banque tire aussi des applications concrètes de divers codes de bonne conduite internationaux en matière de sécurité de l'information comme, par exemple, les normes ISO/IEC 27001 et ISO/IEC 17799 – 2005.

La politique de sécurité de l'information (*Fortis Information Security Policy*) doit impérativement être appliquée ou, à défaut, il faut justifier pourquoi elle ne l'est pas, que ce soit au niveau des différentes lignes d'activités ou des fonctions de support. La responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre la sécurité de l'information est déléguée à l'*Operational Risk Policy Committee* (OPC). Cette mise en œuvre se calque le plus possible sur les bonnes pratiques déjà utilisées au sein de la Banque.

L'*Operational Risk Policy Committee* (OPC) a mis en place un comité de mise en application pour la sécurité de l'information et pour la continuité de l'exploitation – *Information Security and Business Continuity Steering Committee* – formé de représentants de haut niveau des différentes lignes d'activité et des fonctions de support de la Banque pour piloter la mise en œuvre stratégique de cette politique. La Banque réalise cet objectif grâce à la mise en place de projets-clés autour du thème de la sécurité de l'information (comme par exemple la gestion des accès via l'identité, la continuité opérationnelle et une prise de conscience de l'importance de la sécurité).

6.6.2.3 Transfert du risque via l'assurance

La Banque considère la prise d'assurances comme un outil d'atténuation des effets du risque opérationnel. La souscription de polices d'assurance se fait de manière centrale par la fonction Risk Management en veillant à ce que la Banque soit assurée contre certains risques événementiels spécifiques comme les pertes financières liées à la fraude, aux délits informatiques, à la responsabilité civile professionnelle et personnelle.

Conformément aux pratiques du marché, la Banque a souscrit des polices d'assurance, émises par des compagnies d'assurance tierces, pour les matières suivantes :

- Une assurance globale contre la responsabilité civile et la criminalité informatique (*Combined Bankers Blanket Bond, Computer Crime and Professional Liability Insurance*).
- Une assurance responsabilité civile pour les cadres dirigeants.

En plus de ces couvertures via des polices d'assurance externes, la Banque utilise aussi une société de captive de réassurance pour financer le risque opérationnel.

6.6.2.4 Déclarations sur le contrôle par la Direction

Alors que la gestion des risques opérationnels (*Operational Risk Management*) est axée sur les risques événementiels au niveau opérationnel, le contrôle par la Direction (*Management Control*) met l'accent sur les risques d'exploitation (y compris les risques stratégiques et de réputation), bien que les méthodes d'évaluation et de contrôle des risques et les solutions apportées soient similaires dans les deux cas. De plus, le contrôle par la Direction et la gestion du risque opérationnel sont interdépendants. Les résultats des évaluations du risque opérationnel (événementiel) sont intégrés dans le processus d'évaluation des risques. Ce processus est exécuté par la direction générale dans le cadre de la procédure annuelle de déclaration sur le contrôle par la Direction et est coordonnée par la fonction centrale Risk Management. Chaque équipe de direction signe sa déclaration sur le contrôle par la Direction (*Management Control Statement*) et définit, si nécessaire, un plan d'action pour améliorer le pilotage et le contrôle. La fonction centrale Risk Management coordonne le rapport sur le suivi de mise en œuvre des ces plans d'action.

6.7 Tableau supplémentaire sur la gestion des risques

Le tableau ci-contre fournit des renseignements supplémentaires sur les intervalles de sensibilité de liquidité reposant sur des chiffres établis selon les normes IFRS et facilitant le rapprochement avec les chiffres déclarés en comptabilité.

Ce tableau présente les actifs et passifs de la Banque classés par groupes d'échéances déterminées en fonction de la durée restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle. Les dépôts à vue, comptes d'épargne et autres actifs et passifs sans échéance sont déclarés dans la colonne « Sans échéance » et sont considérés par la Banque comme une source de financement relativement stable.

Au 31 décembre 2009

	Sans échéance	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	970,8	376,8	-	-	-	1.347,6
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	92,4	29,6	2,2	21,8	148,4	72,0	366,4
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	0,5	-	0,5
Créances sur les établissements de crédit	439,2	1.379,8	221,1	457,7	1.021,6	252,6	3.772,0
Créances sur la clientèle	-	2.717,2	840,2	3.688,3	6.479,0	8.089,5	21.814,1
Actifs financiers	287,2	184,3	216,1	773,3	3.482,2	2.603,2	7.546,3
Participation MEE	-	-	-	-	-	63,0	63,0
Immeubles de placement	347,2	14,7	-35,9	136,0	131,9	41,7	635,6
Immobilisations corporelles	66,7	-1,2	0,1	0,6	22,8	228,0	317,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	0,3	-	-	146,0	0,7	1,8	148,8
Actifs d'impôts exigibles et différés	13,7	15,1	-	24,0	34,7	8,9	96,4
Autres actifs	453,1	81,5	16,7	65,8	71,4	5,3	693,8
Comptes de régularisation	136,8	30,2	15,5	35,8	115,3	61,5	395,1
Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	27,3	1.641,6	3.289,3	722,4	196,4	164,9	6.041,9
Total des actifs	1.863,9	7.063,6	4.942,1	6.071,6	11.704,9	11.592,4	43.238,5

Passifs financiers détenus à des fins de transaction	332,5	6,2	15,7	20,3	135,2	10,6	520,5
Instruments dérivés de couverture	13,1	4,0	0,3	12,5	10,3	6,8	47,0
Dettes envers les établissements de crédit	-	2.768,8	518,8	1.186,7	3.058,3	1.746,3	9.278,9
Dettes envers la clientèle	10.048,8	1.397,3	715,2	1.193,8	273,2	34,9	13.663,2
Dettes représentées par un titre	2.335,9	73,0	1.023,4	1.568,1	1.131,3	218,7	6.350,4
Dettes subordonnées	0,1	-	-	105,2	86,7	412,8	604,8
Passifs d'impôt exigibles et différés	150,8	0,2	-	55,8	7,0	7,4	221,2
Provisions	-	-	80,4	-	-	-	80,4
Autres passifs	454,6	2,8	79,9	62,1	7,6	18,9	625,9
Comptes de régularisation	50,8	32,6	8,1	39,3	58,1	21,9	210,8
Passifs associés à des actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	17,6	1.340,9	436,6	309,1	170,0	3.190,5	5.464,7
Total des passifs	13.404,2	5.625,8	2.878,4	4.552,9	4.937,7	5.668,8	37.067,8

Intervalle net de sensibilité de liquidité	-11.540,3	1.437,8	2.063,7	1.518,7	6.767,2	5.923,6	6.170,7
---	------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Au 31 décembre 2008

Total des actifs	12.560,0	5.793,8	2.442,1	6.034,1	14.432,1	11.267,8	52.529,9
Total des passifs	20.574,8	9.559,3	3.054,9	3.862,7	7.421,5	2.247,9	46.721,1
Intervalle net de sensibilité de liquidité	-8.014,8	-3.765,5	-612,8	2.171,4	7.010,6	9.019,9	5.808,8

7 - CONTRÔLE ET SOLVABILITÉ

En tant qu'établissement de crédit, la Banque est soumise à la surveillance prudentielle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), et ceci à la fois sur une base individuelle et consolidée. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Banque applique le référentiel Bâle II.

7.1 SURVEILLANCE

La surveillance prudentielle comporte la vérification semestrielle que la Banque dispose de capitaux propres au moins égaux à la somme des exigences de solvabilité imposées. La Banque a satisfait à toutes les exigences en 2009 et 2008.

7.2 SOLVABILITÉ

Les dispositions prudentielles en matière de solvabilité imposent aux établissements de crédit de maintenir un niveau de capitaux propres minimum par rapport aux engagements de crédit inscrits au bilan et au hors-bilan ainsi qu'aux positions détenues à des fins de transaction. Les positions et les engagements sont pondérés en fonction du risque. Le coefficient de solvabilité global des fonds propres doit être maintenu à un minimum de 8% des actifs et engagements pondérés selon les risques.

	Minimum	2009	2008
Fonds propres réglementaires		5.735,3	5.826,2
Risque de crédit		19.001,2	19.949,2
Risque de marché (*)		420,2	3,7
Risque opérationnel		1.660,9	1.776,6
Actifs et engagements pondérés selon Bâle II		21.082,3	21.729,5
Coefficient de solvabilité «Tier 1» (Bâle II)		25,7%	25,4%
Coefficient de solvabilité Total (Bâle II)	8,0%	27,2%	26,8%
Actifs et engagements pondérés selon Bâle I après application des mesures transitoires (Seuil minimum Bâle I (90% en 2008 ; 80% en 2009))		21.012,2	26.272,6
Coefficient de solvabilité «Tier 1» (Seuil minimum Bâle I)		25,8%	21,0%
Coefficient de solvabilité Total (Seuil minimum Bâle I)	8,0%	27,3%	22,2%

(*) Risque lié à une position de change qui a été couverte dès le 2 janvier 2010.

7.3 FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La composition des fonds propres réglementaires se présente comme suit :

	2009	2008
Capital souscrit	713,1	698,6
Primes d'émission et réserves	5.375,5	5.203,5
Résultat net de l'exercice après affectation du résultat	-354,6	82,6
Intérêts minoritaires	-11,0	8,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	-150,5	-221,7
Réévaluation des actions, nette d'impôts	-0,6	-20,6
Autres	-26,2	-22,0
Fonds propres de base (Tier 1)	5.545,7	5.728,8
Excès de provisions comparées à l'expected loss	65,0	-
Dettes subordonnées	443,1	572,8
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	508,1	572,8
Total Fonds propres avant déduction	6.053,8	6.301,6
Éléments à déduire des fonds propres	318,5	475,4
Total fonds propres réglementaires	5.735,3	5.826,2

Rapprochement des fonds propres comptables et des fonds propres réglementaires

	2009	2008
Total fonds propres comptables	6.170,7	5.808,8
Eléments des fonds propres réglementaires		
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	-150,5	-221,7
Dettes subordonnées	443,1	572,8
Éléments à déduire des fonds propres	-318,5	-475,4
Réévaluation des immeubles (*)	-65,9	-68,4
Excès de provisions comparées à l'expected loss	65,0	-
Autres ajustements		
Neutralisation des réévaluations des obligations disponibles à la vente, nette d'impôts	56,1	309,7
Provisions prudentielles (**)	-267,4	-267,4
Écart de résultat entre reporting IFRS et reporting prudentiel	180,0	189,8
Neutralisation du gain lié à la qualité de crédit de la Banque	-20,9	-
Dividende	-330,2	-
Autres	-26,2	-22,0
Total fonds propres réglementaires	5.735,3	5.826,2

(*) Réévaluation lors de la première adoption des IFRS

(**) Provisions prudentielles : provision AGDL

La Banque a choisi d'utiliser autant que possible les méthodes plus avancées. Ainsi, le risque de crédit est calculé selon l'approche fondée sur les notations internes à concurrence de 85% des ses expositions relevantes. Le reliquat est calculé selon l'approche standard et relève principalement d'entités non matérielles et d'autres entités de taille réduite (Fortis Banque Suisse,

Société Alsacienne de Développement et d'Expansion, certaines entités de leasing, etc). Le risque opérationnel utilise pour 88% des revenus l'approche AMA (*Advanced Measurement Approach*), le solde utilisant l'approche BIA (*Basic Indicator Approach*). Le risque de marché étant marginal, la Banque utilise la méthodologie « Bâle 1 » (standard).

8 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME OCTROYÉS AU PERSONNEL

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages octroyés au personnel, tels que les régimes de retraite et les plans soins de santé postérieurs à l'emploi, dont les prestations sont octroyées après le départ à la retraite. Les autres avantages accordés au personnel sont des avantages qui ne viennent pas totalement à échéance dans les douze mois qui suivent la période au cours de laquelle les employés ont rendu les services correspondants, tels que les primes d'ancienneté et les assurances incapacité de longue durée.

8.1 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

8.1.1 Régimes de retraite à prestations définies

La Banque gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la grande partie des membres

de son personnel. La plupart de ces régimes ne sont pas accessibles aux nouveaux collaborateurs. Certains sont partiellement financés par les cotisations personnelles des collaborateurs.

Ces régimes prévoient des prestations calculées en fonction du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération. Les obligations de retraite sont déterminées sur la base des tables de mortalité, de la rotation du personnel, des projections salariales et des perspectives économiques, telles que l'inflation et le taux d'actualisation. Les taux d'actualisation par pays ou par région sont déterminés sur la base du rendement (à la date de clôture) des obligations de durée similaire, émises par des sociétés de premier ordre ou par des pouvoirs publics en l'absence de marché représentatif.

Le tableau suivant présente le détail des montants inscrits au bilan concernant les avantages en matière de régime de retraite. Les actifs sont représentés avec un signe positif et les passifs avec un signe négatif :

	2009	2008
Valeur actuelle des obligations faisant l'objet d'un financement	-108,7	-74,0
Valeur actuelle des obligations ne faisant pas l'objet d'un financement	-0,7	-6,9
Obligation des régimes à prestations définies	-109,4	-80,9
Juste valeur des actifs des régimes	73,9	69,7
Juste valeur des droits aux remboursements	5,0	-
Sous-total	-30,5	-11,2
Pertes (gains) actuariel(le)s non comptabilisé(e)s	29,5	11,0
Coût des services passés non comptabilisés	0,3	0,5
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies	-0,7	0,2
Montants repris au bilan :		
Passifs des régimes à prestations définies	-7,2	-6,4
Actifs des régimes à prestations définies	6,5	6,6
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies	-0,7	0,2

Les passifs des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés à la rubrique « Autres passifs » (note 35) et les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont répertoriés à la rubrique « Autres actifs » (note 26).

Le tableau suivant présente les variations des actifs (passifs) des régimes de retraite nets comptabilisés au bilan :

	2009	2008
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	0,2	-5,8
Total des charges des régimes à prestations définies	-4,7	-2,3
Cotisations reçues	4,0	8,2
Prestations payées directement par l'employeur	0,1	0,3
Transfert	-0,3	-0,1
Autres	-	-0,1
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies au 31 décembre	-0,7	0,2

Le tableau suivant présente les variations des obligations des régimes de retraite à prestations définies comptabilisées au bilan :

	2009	2008
Obligation des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	-80,9	-78,2
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	-2,8	-2,7
Cotisations des participants	-0,1	-0,2
Charges d'intérêts	-4,3	-4,2
Gains (pertes) actuariel(le)s sur l'obligation des régimes à prestations définies	-24,4	0,8
Prestations payées dans l'année	3,8	4,4
Prestations payées directement par l'employeur	0,1	0,3
Coût des services passés	-0,3	-2,3
Transfert	-0,1	0,4
Écarts de conversion	-0,4	1,8
Autres	-	-1,0
Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre	-109,4	-80,9

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs des régimes :

	2009	2008
Juste valeur des actifs des régimes au 1^{er} janvier	69,7	73,8
Rendement attendu sur les actifs des régimes	2,9	4,2
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les actifs des régimes	5,5	-14,9
Cotisations des employeurs	3,3	7,9
Cotisations des participants	-	0,1
Prestations payées dans l'année	-3,5	-3,9
Transfert	-4,4	4,3
Distribution d'actifs suite à la liquidation de régime	-	-
Écarts de conversion	0,4	-1,8
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	73,9	69,7

Les gains (pertes) actuariel(le)s sur les actifs du plan représentent essentiellement la différence entre le rendement réel et le rendement attendu.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des droits aux remboursements :

	2009	2008
Juste valeur des droits aux remboursements au 1 ^{er} janvier	-	4,4
Rendement attendu sur les droits aux remboursements	0,2	0,2
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les droits aux remboursements	-0,1	-0,1
Cotisations des employeurs	0,7	0,3
Cotisations des participants	0,1	0,1
Prestations payées dans l'année	-0,3	-0,6
Transfert	4,4	-4,3
Juste valeur des droits aux remboursements au 31 décembre	5,0	-

Le tableau suivant présente le rendement réel des actifs des régimes :

	2009	2008
Rendement effectif des actifs des régimes	+12,1%	-20,7%

Le tableau suivant présente les variations des gains (pertes) actuariel(le)s non comptabilisé(e)s sur les passifs et actifs :

	2009	2008
Gains (pertes) actuariel(le)s non comptabilisé(e)s au 1 ^{er} janvier	-10,8	5,8
Gains (pertes) actuariel(le)s sur l'obligation des régimes à prestations définies	-24,4	0,8
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les actifs des régimes	5,5	-14,9
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les droits aux remboursements	-0,1	-0,1
Amortissement des gains (pertes) actuariel(le)s non comptabilisé(e)s	0,3	-2,6
Transfert	-	0,2
Gains (pertes) actuariel(le)s non comptabilisé(e)s au 31 décembre	-29,5	-10,8

Le tableau suivant présente les variations du coût des services passés non comptabilisés sur les passifs et actifs :

	2009	2008
Coût des services passés non comptabilisés au 1 ^{er} janvier	-0,5	-
Amortissement du coût des services passés non comptabilisés	-	0,1
Transfert	0,2	-0,7
Autres	-	0,1
Coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre	-0,3	-0,5

Les écarts d'observation représentent les gains et pertes actuariels découlant des écarts entre les hypothèses actuarielles effectuées au début de l'exercice et les observations réelles au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente des informations concernant les écarts d'observation :

	2009	2008
Écarts d'observation sur les actifs des régimes	0,2	-2,8
En % des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	0,3%	-4,0%
Écarts d'observation sur l'obligation des régimes à prestations définies	-2,4	-3,7
En % de l'obligation des régimes à prestations définies au 1 ^{er} janvier	2,2%	4,6%

Le tableau suivant présente les éléments de charge des régimes de retraite à prestations définies :

	2009	2008
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	-2,8	-2,7
Charges d'intérêts	-4,3	-4,2
Rendement attendu sur les actifs des régimes	2,9	4,2
Rendement attendu sur les droits aux remboursements	0,2	0,2
Coût des services passés	-0,3	-2,3
Amortissement des coûts des services passés	-	-0,1
Amortissement des gains (pertes) actuariel(le)s non comptabilisé(e)s	-0,1	2,6
Amortissement des gains (pertes) actuariel(le)s réalisé(e)s sur l'obligation des régimes à prestations définies	-0,2	-
Total des charges des régimes à prestations définies	-4,7	-2,3

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, l'amortissement des gains (pertes) non comptabilisé(e)s sur l'obligation des régimes à prestations définies et les gains (pertes) comptabilisé(e)s du(e)s à la limitation ou restriction de plans ayant un impact sur les passifs sont compris dans les frais de personnel (note 46). Toutes les autres charges des régimes à prestations définies sont comptabilisées au titre de charges d'intérêts.

Le total des charges des régimes de retraite à prestations définies comprend toutes les charges d'intérêts liées aux régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées pour les pays de la zone euro :

	2009		2008	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	3,6%	4,4%	5,2%	5,2%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	4,0%	4,9%	4,5%	6,0%
Rendement attendu sur les droits aux remboursements au 31 décembre	4,5%	4,5%	-	-
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	2,8%	4,1%	3,5%	4,1%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%

Le tableau suivant présente les hypothèses retenues pour les autres pays :

	2009		2008	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	4,6%	4,6%	6,3%	6,3%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	6,4%	6,4%	6,1%	6,1%
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	5,1%	5,1%	4,9%	4,9%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	2,5%	2,5%	3,4%	3,4%

La zone euro représente 92,5% du total des obligations de la Banque en matière d'avantages postérieurs à l'emploi. Les autres pays comprennent principalement les obligations au Royaume-Uni.

Fortis utilise les obligations d'État comme références pour le calcul du rendement attendu des obligations et ajoute une prime de risque au rendement ainsi obtenu pour les obligations d'entreprise, les actions et les investissements immobiliers.

Les actifs des régimes se composent essentiellement de titres à revenus fixes et de contrats de placement conclus auprès de compagnies d'assurances. La politique interne d'investissement de Fortis précise qu'il convient d'éviter d'investir dans des instruments dérivés et sur des marchés émergents en vue de financer des régimes de retraite. La répartition des actifs des régimes se présente comme suit :

Catégorie d'actif	2009	2008
Actions	24%	22%
Obligations	67%	63%
Contrats d'assurance	-	6%
Immobilier	4%	5%
Obligations convertibles	4%	-
Trésorerie	1%	4%

Les actifs des régimes de retraite sont investis sur les marchés internationaux d'actions et d'obligations.

Dans le cadre de la gestion des régimes de retraite, Fortis a défini une série de recommandations pour l'allocation tactique des actifs, basées sur la répartition géographique et le rating. Afin d'harmoniser la stratégie d'investissement avec la structure des obligations au titre de prestations définies, des études d'Asset Liability Management sont menées périodiquement. L'allocation des actifs est ensuite décidée pour chaque régime au niveau de la société en fonction de ces recommandations et des résultats des études réalisées.

Les cotisations des employeurs à payer au cours du prochain exercice sont estimées à EUR 2,6 millions.

8.1.2 Régimes de retraite à cotisations définies

Le groupe BGL BNP Paribas compte en outre, un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies. Dans le cadre des régimes de ce type, l'employeur s'engage uniquement à payer les cotisations calculées conformément aux modalités prévues dans le règlement de pension. Les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations définies s'élevaient à EUR 3,5 millions en 2009 (2008: EUR 11,5 millions) et ont été comptabilisées au titre de charges de personnel (note 46).

8.2 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme offerts aux membres du personnel comprennent les primes d'ancienneté et les indemnités d'incapacité de longue durée.

Le tableau suivant présente les obligations liées à ces avantages et comptabilisées au bilan à la rubrique « Autres passifs » (note 36) :

	2009	2008
Valeur actualisée de l'obligation	-10,2	-9,8
Juste valeur des actifs des régimes	-	2,8
Obligations nettes comptabilisées	-10,2	-7,0

Le tableau ci-dessous présente la fourchette des hypothèses retenues dans le calcul des passifs liés aux autres avantages à long terme accordés au personnel :

	2009		2008	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	3,4%	4,3%	5,2%	5,3%
Augmentations de salaire futures estimées	3,0%	4,3%	3,5%	4,1%

9 - PLANS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS ET OPTIONS

La Banque fait usage de la possibilité de rétribuer ses employés au sein du groupe et ses administrateurs en actions ou en instruments liés à des actions et, en particulier, au moyen d'options sur actions offertes au personnel.

Ces plans de rémunération sont comptabilisés au niveau de l'entité émettrice des titres et ne sont donc pas renseignés au niveau des comptes consolidés de la Banque. La Banque rétribue la société émettrice des titres pour les coûts afférents à l'émission de ces titres.

Options sur actions offertes au personnel

Jusqu'au 31 décembre 2008, Fortis S.A./N.V. déterminait chaque année si des options sur actions étaient attribuées au personnel. Au cours des dernières années, Fortis avait décidé d'offrir des options sur les actions Fortis aux dirigeants supérieurs dans le but de les fidéliser et faire coïncider leurs intérêts avec ceux de Fortis.

Les caractéristiques des plans peuvent varier selon les pays pour tenir compte des spécificités fiscales nationales.

Une distinction était faite entre les options conditionnelles et les options inconditionnelles. Les options inconditionnelles sont attribuées aux employés travaillant dans les pays où les options sont sujettes à l'impôt directement au moment de leur attribution. Les options conditionnelles étaient attribuées aux employés dans les pays où ces options sont taxées après l'exercice de ces options. Dans la plupart des cas, les options conditionnelles étaient acquises quand l'employé est encore en fonction après une période de 5 ans. En général, les options conditionnelles ou non pouvaient seulement être exercées cinq ans après leur date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2009, aucune option n'a été octroyée au personnel.

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les plans d'options sur actions, y compris les options allouées aux administrateurs et aux dirigeants clés de la Banque, se présentent comme suit :

	2009	2008
Options en circulation	1.618.168	1.879.307
Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	20,37	21,46

Le prix d'exercice le plus élevé de ces options est de EUR 29,05. Le prix d'exercice le plus bas de ces options est de EUR 12,17.

	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice des options (en EUR)	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice des options (en EUR)
Options en circulation au début de l'exercice	1.879.307	21,46	1.614.805	22,18
Options attribuées	-	-	298.100	16,02
Options exercées	-	-	-	-
Options expirées	-163.737	22,12	-33.598	-
Options d'activités discontinues	-97.402	23,51	-	-
Options en circulation à la fin de l'exercice	1.618.168	20,37	1.879.307	21,46
Sur actions Fortis à émettre	1.618.168	-	1.879.307	-
Options conditionnelles	1.528.234	-	1.746.018	-
Options inconditionnelles	89.934	-	133.289	-
Options exerçables « in the money »	-	-	-	-
Options exerçables « out of the money »	288.472	15,18	454.957	21,17

10 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS CLÉS

En 2009, la rémunération, y compris les frais de pension, des dirigeants clés de la Banque s'élève à EUR 4,3 millions (2008 : EUR 4,7 millions). Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction avaient retenu de ne pas payer de rémunération variable au titre de l'année 2008 aux membres du Comité de Direction.

La rémunération versée en 2009 au titre de l'année 2008 aux membres du Conseil d'Administration de la Banque s'élève à EUR 0,1 millions (2008 : EUR 1,9 millions). Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée générale du 1 avril 2010 d'attribuer des tantièmes aux administrateurs au titre de l'exercice 2009 pour un montant de EUR 1,5 millions.

Les dirigeants clés de la Banque n'ont pas reçu d'options en 2009 au titre de leurs fonctions au sein de la Banque et de ses filiales (16.000 options Fortis en 2008).

11 - HONORAIRES DU CABINET D'AUDIT

Les honoraires payés pour services rendus aux auditeurs de la Banque au cours des exercices 2009 et 2008 peuvent être détaillés comme suit :

- Contrôle légal des comptes annuels et comptes consolidés : ces services sont définis comme les missions de contrôle des comptes consolidés et des comptes annuels des entités, l'examen des comptes trimestriels ainsi que tout autre rapport ;

- Autres services d'assurance : ces services incluent les autres services de vérification des prospectus, les travaux d'audit non standards et les autres services de conseil n'ayant pas trait au travail d'audit standard ;
- Services de conseil fiscal.

L'audit de la Banque est effectué par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. depuis le 28 août 2009.

Les honoraires concernant les prestations facturées durant l'exercice à la Banque par KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg ou les cabinets membres du réseau KPMG sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2009	2008
Contrôle légal des comptes annuels et comptes consolidés	1,6	1,3
Autres services d'assurance	0,1	0,1
Services de conseil fiscal	0,2	-
Total des honoraires des auditeurs	1,9	1,4

Les honoraires concernant les prestations facturées durant l'exercice à la Banque par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ou les cabinets membres du réseau PricewaterhouseCoopers S.à r.l. sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2009	2008
Contrôle légal des comptes annuels et comptes consolidés	1,7	1,2
Autres services d'assurance	0,2	0,2
Services de conseil fiscal	0,0	0,1
Total des honoraires des auditeurs	1,9	1,5

Les honoraires versés aux autres auditeurs s'élèvent à EUR 0,8 millions (2008 : EUR 0,3 millions).

12 - PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Banque sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants clés de la Banque, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, la Banque est fréquemment amenée à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées. Le tableau ci-dessous récapitule la portée financière des activités menées avec ces parties.

La rémunération et le nombre d'options Fortis accordées aux membres du Conseil d'Administration et les dirigeants clés de la Banque sont renseignés à la note 10.

Au 31 décembre 2009, les crédits accordés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à EUR 2,0 millions (au 31 décembre 2008 : EUR 3,0 millions) et les crédits accordés aux dirigeants clés à EUR 8,2 millions (au 31 décembre 2008 : EUR 6,7 millions).

Le tableau ci-dessous récapitule les transactions ayant eu lieu avec les parties liées suivantes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre :

- entreprises associées ;
- autres parties liées telles que les sociétés du groupe BNP Paribas qui ne sont pas détenues par la Banque.

	2009	2008
Compte de profits et pertes - parties liées		
Intérêts et produits assimilés	282,5	1.083,9
Intérêts et charges assimilées	-489,7	-1.180,9
Dividendes et autres revenus d'investissement	3,1	0,9
Commissions perçues	103,2	103,2
Commissions payées	-21,0	-23,8
Autres résultats réalisés et non réalisés	44,8	-11,1
Autres produits	13,0	23,7
Autres frais administratifs	-22,1	-24,9

Bilan - parties liées	2009	2008
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.364,9	7.873,9
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	108,7	363,6
Instruments dérivés de couverture	0,5	1,6
Créances sur les établissements de crédit	2.786,2	2.896,2
Créances sur la clientèle	27,6	573,4
Autres actifs	23,0	18,2
Comptes de régularisation	100,8	161,0
Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	2.928,6	-
Passifs		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	276,2	434,2
Instruments dérivés de couverture	45,9	94,0
Dettes envers les établissements de crédit	9.241,5	13.793,2
Dettes envers la clientèle	279,6	142,2
Dettes représentées par un titre	347,2	196,2
Autres passifs	47,7	16,3
Comptes de régularisation	88,2	122,5

La Banque a donné ou reçu les garanties et engagements inconditionnels et conditionnels suivants relatifs à des parties liées :

- EUR 35,3 millions relatifs à des garanties données à des parties liées (2008 : EUR 11,3 millions) ;
- EUR 1.350,6 millions relatifs à des garanties reçues de parties liées (2008 : EUR 1.251,7 millions).

13 - INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque est un prestataire international de services financiers. Elle propose des produits et des services et mène ses activités dans des zones géographiques qui se caractérisent par des niveaux de rentabilité, des potentiels de croissance, des perspectives d'avenir et des risques différents.

La Banque est organisée en trois activités subdivisées en secteurs d'activités :

- Retail Banking ;
- Private Banking ;
- Asset Management ;
- Merchant Banking.

L'information sectorielle de la Banque met en évidence la contribution économique complète des secteurs de la Banque, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de profits et pertes aux secteurs, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés de la Banque (note 2) et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

RETAIL BANKING

Retail Banking offre des services financiers aux clients retail, en ce compris les particuliers, les indépendants, titulaires d'une profession libérale et petites entreprises. Retail Banking a implémenté une approche différenciée de la clientèle, afin d'optimiser son offre en matière de services et de conseils dans tous les domaines de la

gestion courante, de l'épargne, des investissements, du crédit et de l'assurance. Cette approche est basée sur une segmentation robuste au travers de canaux de distribution multiples, en s'efforçant clairement à accroître ses capacités de collecte de capitaux et de développement de la bancassurance. Ce segment reprend également les résultats de Postbank Ireland Ltd et Internaxx Bank S.A..

PRIVATE BANKING ET ASSET MANAGEMENT

Private Banking propose des solutions intégrées de gestion d'actifs et de passifs aux particuliers fortunés, à leurs sociétés, ainsi qu'à leurs conseillers, et ce, dans le monde entier. Afin de servir au mieux ces clients à potentiel très élevé, l'offre comprend une large palette de services bancaires adaptés incluant la gestion de structures, d'investissements, des services de trust et corporate, de financement, de la gestion immobilière et de l'assurance.

ASSET MANAGEMENT

Au sein de son activité d'Asset Management, la Banque est active dans la gestion d'actifs principalement via sa filiale Fortis Investment Management S.A., fonctionnant en tant que société de gestion d'actifs multi-centres et multi-produits. Basée en Europe, la société jouit d'une présence mondiale au travers de bureaux commerciaux et de centres d'investissement en Europe, aux États-Unis et en Asie. Ses activités vont de la gestion de portefeuilles d'investissement institutionnels au développement et à la gestion de fonds d'investissement.

MERCHANT BANKING

Merchant Banking propose une palette complète de produits bancaires et de services financiers orientés aux grandes entreprises multinationales et aux clients institutionnels, aux moyennes entreprises et aux entrepreneurs. Merchant Banking est organisé en quatre activités principales.

Corporate & Public Banking

Corporate & Public Banking est responsable de la gestion des relations essentiellement avec des multinationales au niveau des marchés germanophones. Elle inclut également l'activité ECT (« Energy, Commodities & Transportation »).

Commercial & Investment Banking

Commercial Banking vise à être le partenaire de prédilection d'entreprises de taille moyenne, privilégiant les sociétés internationales aux besoins financiers complexes. En particulier, les efforts sont portés sur les sociétés à la recherche de services bancaires à valeur ajoutée (tels que le crédit-bail, le financement commercial, les facilités de crédit, la gestion de trésorerie, le private equity...) via un réseau européen intégré de Business Centres.

Investment Banking propose un large éventail de services financiers, incluant principalement les services de financements structurés et de Private Equity.

Markets

Markets comprend deux unités de compétences offrant des produits à valeur ajoutée :

- *Global Markets et Institutional Banking*
Global Markets est active dans la gestion des positions de change, sur les marchés monétaires, les marchés actions, dans les activités de fixed income, de credit spread et de trading (tant en cash que sur les produits dérivés). Global Markets offre également des services spécialisés pour donner à ses clients la meilleure protection pour leurs capitaux.
- *Clearing, Funds & Custody*
BGL Securities Services propose des services financiers en matière de compensation et de conservation de titres, d'administration de fonds, qui sous-tendent

les activités de trading et d'investissement des professionnels de la finance.

Ce segment a été reclassé en actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées au 31 décembre 2009

Specialised Finance

Specialised Financial Services est un secteur essentiellement actif dans le leasing, la gestion de trésorerie, et les services aux entreprises.

AUTRES ET ÉLIMINATIONS

Ce segment comprend les postes de bilan de l'ALM (gestion optimisée globale long terme des actifs et passifs de la Banque). Il comprend également les postes du bilan ainsi que les produits et charges des fonctions de support, operations et overhead.

RÈGLES DE RÉPARTITION

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et une méthode d'affectation de frais de support, de frais opérationnels et de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les « banquiers centraux ». A cet égard, la gestion des actifs et passifs

(ALM) joue un rôle essentiel. Les résultats de l'ALM sont attribués aux secteurs en fonction du capital économique utilisé et de la marge d'intérêts générée par le secteur.

Les départements de support et d'opérations fournissent des services aux secteurs. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres et la gestion des actifs et passifs. Les produits et

charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et d'un taux forfaitaire. Les déficits ou excédents éventuels, après répartition basée sur des tarifs standards, sont finalement imputés aux trois activités.

13.1 BILAN CONSOLIDÉ PAR SEGMENTS OPÉRATIONNELS

31 décembre 2009

	Retail Banking	Asset Manage- ment	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	1,4	1.350,2	56,0	-60,0	1.347,6
Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	10,8	356,0	0,3	-0,7	366,4
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	0,5	-	-	0,5
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	5.037,4	-	-1.265,4	3.772,0
Créances sur la clientèle	5.038,2	-	648,1	20.184,2	665,3	-4.721,7	21.814,1
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	11,1	2.657,2	3.166,5	-	5.834,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	1.701,4	-	1.701,4
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	10,1	-	-	10,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6,0	-	-	4,6	-191,9	244,3	63,0
Immeubles de placement	-	-	-	618,8	16,8	-	635,6
Immobilisations corporelles	-	-	-	60,7	256,3	-	317,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	-	-	-	0,9	147,9	-	148,8
Actifs d'impôts exigibles et différés	-	-	-	96,4	-	-	96,4
Autres actifs	-	-	0,4	680,6	13,5	-0,7	693,8
Comptes de régularisation	-	-	-	394,7	3,2	-2,8	395,1
Actifs non-courants détenus en vue de la vente et opérations abandonnées	-	243,7	2.647,5	3.150,7	-	-	6.041,9
Placement interne	3.371,2	-	2.274,4	-	810,7	-6.456,3	-
Total des actifs	8.415,4	243,7	5.593,7	34.603,0	6.646,0	-12.263,3	43.238,5

(SUITE)

31 décembre 2009

	Retail Banking	Asset Manage- ment	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Passifs							
Passifs détenus à des fins de transaction	-	-	10,8	509,9	-	-0,2	520,5
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	44,6	2,4	-	47,0
Dettes envers les établissements de crédit	50,2	-	60,7	11.471,5	-	-2.303,5	9.278,9
Dettes envers la clientèle	7.921,0	-	3.160,8	2.590,8	-32,9	23,5	13.663,2
Dettes représentées par un titre	429,3	-	31,5	5.737,3	152,3	-	6.350,4
Dettes subordonnées	-	-	-	605,5	-0,7	-	604,8
Passifs d'impôts exigibles et différés	-	-	-	30,9	190,3	-	221,2
Provisions	12,1	-	20,7	25,6	22,0	-	80,4
Autres passifs	1,9	-	-31,2	4.309,2	141,1	-3.795,1	625,9
Comptes de régularisation	0,9	-	-	209,4	0,8	-0,3	210,8
Passifs associés à des actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-	2.340,4	3.124,3	-	-	5.464,7
Financement interne	-	243,7	-	5.944,0	-	-6.187,7	-
Total des passifs	8.415,4	243,7	5.593,7	34.603,0	475,3	-12.263,3	37.067,8
Capitaux propres, part des détenteurs de la maison mère	-	-	-	-	6.181,7	-	6.181,7
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-11,0	-	-11,0
Capitaux propres	-	-	-	-	6.170,7	-	6.170,7
Total des passifs et capitaux propres	8.415,4	243,7	5.593,7	34.603,0	6.646,0	-12.263,3	43.238,5

31 décembre 2008

	Retail Banking	Asset Manage- ment	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207,5	-	529,0	7.877,4	-	-195,3	8.418,6
Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	96,5	600,9	12,4	-0,5	709,3
Instruments dérivés de couverture	-	-	0,9	3,7	-	-	4,6
Créances sur les établissements de crédit	4,6	-	10,3	4.842,3	-0,2	-443,4	4.413,6
Créances sur la clientèle	4.887,5	-	2.328,2	19.929,5	-	-1.492,4	25.652,8
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	2,9	4.794,7	3.364,1	-	8.161,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	1.788,8	-	1.788,8
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	14,8	-	-	14,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	34,7	282,0	-	83,5	-108,5	161,2	452,9
Immeubles de placement	-	-	-	600,3	16,7	-	617,0
Immobilisations corporelles	0,3	-	23,6	57,4	269,0	-	350,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	0,2	-	0,1	40,5	180,9	-	221,7
Actifs d'impôts exigibles et différés	-	-	0,1	80,1	49,9	-	130,1
Autres actifs	0,3	-	13,4	1.008,1	9,0	-36,7	994,1
Comptes de régularisation	0,1	-	9,7	606,4	3,1	-19,7	599,6
Placement interne	3.260,2	-	2.640,7	-	663,1	-6.564,0	-
Total des actifs	8.395,4	282,0	5.655,4	40.539,6	6.248,3	-8.590,8	52.529,9

(SUITE)

31 décembre 2008

	Retail Banking	Asset Manage- ment	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Passifs							
Passifs détenus à des fins de transaction	-	-	95,1	1.048,4	57,4	-	1.200,9
Instruments dérivés de couverture	-	-	1,1	53,8	-	-	54,9
Dettes envers les établissements de crédit	60,4	-	1.428,3	19.276,6	-	-1.871,5	18.893,8
Dettes envers la clientèle	8.125,4	-	4.049,0	6.876,5	-32,9	31,7	19.049,7
Dettes représentées par un titre	200,1	-	8,9	4.925,9	-	-	5.134,9
Dettes subordonnées	-	-	-	653,8	148,8	-	802,6
Passifs d'impôts exigibles et différés	-	-	13,1	71,0	70,8	-	154,9
Provisions	4,3	-	79,0	6,9	46,2	-	136,4
Autres passifs	4,3	-	-47,2	1.155,3	148,9	-370,1	891,2
Comptes de régularisation	0,9	-	28,1	374,0	0,3	-1,5	401,8
Financement interne	-	282,0	-	6.097,4	-	-6.379,4	-
Total des passifs	8.395,4	282,0	5.655,4	40.539,6	439,5	-8.590,8	46.721,1
Capitaux propres, part des détenteurs de la maison mère	-	-	-	-	5.800,4	-	5.800,4
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	8,4	-	8,4
Capitaux propres	-	-	-	-	5.808,8	-	5.808,8
Total des passifs et capitaux propres	8.395,4	282,0	5.655,4	40.539,6	6.248,3	-8.590,8	52.529,9

13.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ PAR SEGMENTS OPÉRATIONNELS

2009	Retail Banking	Asset Ma- nagement	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Intérêts et produits assimilés	353,8	-	79,8	1.686,5	420,0	-860,3	1.679,8
Intérêts et charges assimilées	-211,9	-	-44,9	-1.355,0	-180,5	860,3	-932,0
Dividendes et autres revenus d'investissement	1,1	-	0,2	54,0	15,9	-0,3	70,9
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-8,3	-	-	2,8	8,0	-	2,5
Commissions perçues	75,5	-	82,2	171,8	5,4	-5,7	329,2
Commissions payées	-5,7	-	-16,0	-66,3	-5,6	5,7	-87,9
Résultats réalisés sur placements	-	-	-	-5,4	27,4	-	22,0
Autres résultats réalisés et non réalisés	2,5	-	0,9	79,2	2,7	-	85,3
Autres produits	14,2	-	5,5	14,1	12,1	-	45,9
Produit net bancaire	221,2	-	107,7	581,7	305,4	-0,3	1.215,7
Variations des dépréciations	-57,5	-	-9,9	-476,6	-40,3	-	-584,3
Résultat d'exploitation brut	163,7	-	97,8	105,1	265,1	-0,3	631,4
Frais de personnel	-47,8	-	-21,6	-100,7	-93,4	-2,4	-265,9
Autres frais administratifs	-9,8	-	-5,5	-84,5	-91,1	-0,9	-191,8
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	0,2	-34,1	-24,3	-0,2	-58,4
Charges réparties	-104,8	-	-41,7	-51,5	194,2	3,8	-
Frais généraux	-162,4	-	-68,6	-270,8	-14,6	0,3	-516,1
Résultat avant impôts	1,3	-	29,2	-165,7	250,5	-	115,3
Impôts	-9,8	-	-5,3	-24,6	-34,0	-	-73,7
Résultat net de l'exercice – opérations poursuivies	-8,5	-	23,9	-190,3	216,5	-	41,6

(SUITE)

2009	Retail Banking	Asset Ma- nagement	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Résultat sur opérations abandonnées	-	-38,5	-7,9	-13,2	7,0	-	-52,6
Résultat net de l'exercice	-8,5	-38,5	16,0	-203,5	223,5	-	-11,0
Résultat net attributable :							
Aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-17,2	-	-17,2
dont : Résultat des opérations poursuivies	-	-	-	-	-17,2	-	-17,2
Aux détenteurs de la maison mère	-8,5	-38,5	16,0	-203,5	240,7	-	6,2
dont : Résultat sur opérations poursuivies	-8,5	-	23,9	-190,3	233,7	-	58,8
dont : Résultat sur opérations abandonnées	-	-38,5	-7,9	-13,2	7,0	-	-52,6
Résultat d'exploitation brut externe	13,9	-86,1	85,7	625,3	175,0	-	813,8
Résultat d'exploitation brut interne	149,8	86,1	12,1	-520,2	90,1	-0,3	-182,4
Résultat d'exploitation brut	163,7	-	97,8	105,1	265,1	-0,3	631,4

2008	Retail Banking	Asset Ma- nagement	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Intérêts et produits assimilés	706,8	-	195,0	2.924,0	361,1	-764,0	3.422,9
Intérêts et charges assimilées	-526,6	-	-163,1	-2.542,2	-303,8	764,0	-2.771,7
Dividendes et autres revenus d'investissement	1,2	-	0,3	54,6	16,9	-0,3	72,7
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-10,6	-	-	1,9	20,4	-	11,7
Commissions perçues	104,7	-	99,5	193,1	9,2	-7,6	398,9
Commissions payées	-6,5	-	-18,1	-90,7	-8,9	7,6	-116,6
Résultats réalisés sur placements	-	-	0,2	23,2	39,8	-	63,2
Autres résultats réalisés et non réalisés	5,5	-	2,0	-51,2	-59,6	-	-103,3
Autres produits	-7,7	-	-3,4	2,3	45,1	-0,2	36,1
Produit net bancaire	266,8	-	112,4	515,0	120,2	-0,5	1.013,9
Variations des dépréciations	-27,9	-	-3,3	-371,5	-76,0	-	-478,7
Résultat d'exploitation brut	238,9	-	109,1	143,5	44,2	-0,5	535,2
Frais de personnel	-47,8	-	-17,4	-105,9	-92,6	-	-263,7
Autres frais administratifs	-12,4	-	-86,3	-72,0	-158,3	0,5	-328,5
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-0,5	-	-2,0	-32,8	-26,5	-	-61,8
Charges réparties	-144,8	-	-58,2	-43,9	246,9	-	-
Frais généraux	-205,5	-	-163,9	-254,6	-30,5	0,5	-654,0
Résultat avant impôts	33,4	-	-54,8	-111,1	13,7	-	-118,8
Impôts	2,4	-	22,2	58,8	-2,0	-	81,4
Résultat sur opérations abandonnées	-	-86,1	25,8	2,3	-13,7	-	-71,7
Résultat net de l'exercice	35,8	-86,1	-6,8	-50,0	-2,0	-	-109,1

(SUITE)

2008	Retail Banking	Asset Ma- nagement	Private Banking	Merchant Banking	Autres	Éliminations	Total
Résultat net attributable :							
Aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	1,9	-	1,9
dont : Résultat sur opérations poursuivies	-	-	-	-	1,9	-	1,9
Aux détenteurs de la maison mère	35,8	-86,1	-6,8	-50,0	-2,0	-	-109,1
dont : Résultat sur opérations poursuivies	35,8	-	-32,6	-52,3	11,7	-	-37,4
dont : Résultat sur opérations abandonnées	-	-86,1	25,8	2,3	-13,7	-	-71,7
Résultat d'exploitation brut externe	13,9	-	-21,1	391,5	137,0	-	521,3
Résultat d'exploitation brut interne	225,0	-	130,2	-248,0	-92,8	-0,5	13,9
Résultat d'exploitation brut	238,9	-	109,1	143,5	44,2	-0,5	535,2

NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

14 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les avoirs immédiatement disponibles auprès de banques centrales ainsi que d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre se présentent comme suit :

	2009	2008
Espèces	30,7	40,6
Comptes auprès de banques centrales, autres que des dépôts de réserves obligatoires et immédiatement exigibles	30,1	43,7
Créances sur les établissements de crédit	1.285,5	8.332,1
Autres	1,3	2,9
Total	1.347,6	8.419,3
Provisions collectives	-	-0,7
Total	1.347,6	8.418,6

La reclassification de BGL Securities Services vers le poste « Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » amène une baisse de EUR 2,9 milliards. D'autre part, la nette régression du besoin de refinancement auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et des conditions moins favorables liées à l'activité de rachat à terme de titres ont limité le volume de l'excédent de trésorerie replacé dans le Groupe.

15 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Titres détenus à des fins de transaction :		
Obligations :		
Obligations émises par les entreprises	50,5	-
Actions	82,1	136,8
Total des titres détenus à des fins de transaction	132,6	136,8
Instruments financiers dérivés :		
De gré à gré	233,8	550,1
Négociés en bourse	-	22,4
Total des instruments financiers dérivés	233,8	572,5
Total des actifs financiers détenus à des fins de transaction	366,4	709,3

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Ventes à découvert – actions	3,7	-
Instruments financiers dérivés	516,8	1.200,9
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	520,5	1.200,9

Le détail de ces instruments financiers dérivés est présenté à la note 38 « Instruments dérivés ». Plus de détails concernant le calcul des justes valeurs figurent dans la note 39 « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

TECHNIQUES D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente les méthodes utilisées dans la détermination de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction au 31 décembre :

	2009	2008
Total des titres détenus à des fins de transaction (actifs) :		
Juste valeur des titres détenus à des fins de transaction appuyée sur des données de marché observables	132,6	136,8
Total	132,6	136,8

Pour les détails du calcul de la juste valeur, voir la note 39 « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

Les techniques d'évaluations sont décrites à la note 19.

16 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés de couverture se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Actif		
Couverture de juste valeur	0,5	4,6
Total des instruments dérivés de couverture (à l'actif)	0,5	4,6
Passif		
Couverture de juste valeur	47,0	54,9
Total des instruments dérivés de couverture (au passif)	47,0	54,9

A l'actif, le poste « Instruments dérivés de couverture » reprend la juste valeur positive de tous les instruments dérivés satisfaisant aux conditions de comptabilité de couverture de juste valeur.

Au passif, le poste « Instruments dérivés de couverture » reprend la juste valeur négative de tous les instruments dérivés satisfaisant aux conditions de comptabilité de couverture de juste valeur.

Les stratégies de couverture sont présentées plus en détail à la note 6 « Gestion des Risques » et les types d'instruments dérivés de couverture sont présentés à la note 38.2 « Instruments dérivés détenus à des fins de couverture ».

17 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre, les créances sur les établissements de crédit se présentent comme suit :

	2009	2008
Dépôts porteurs d'intérêts	25,9	207,3
Prêts et avances	2.418,8	2.510,4
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	439,2	441,1
Créances comptabilisées à la juste valeur par le résultat	772,4	939,8
Autres	115,8	316,5
Sous-total	3.772,1	4.415,1
Dépréciations :		
pour risque de crédit spécifique	-0,1	-0,1
provisions collectives	-	-1,4
Créances sur les établissements de crédit	3.772,0	4.413,6

Dans le cadre de la politique monétaire, les entités bancaires sont tenues de déposer certains montants auprès des banques centrales des pays où la Banque mène des activités bancaires. Le solde des avoirs déposés auprès des banques centrales (y compris le montant reporté sous « Trésorerie et équivalent de trésorerie ») au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 469,4 millions (2008 : EUR 484,8 millions). L'encours moyen des avoirs déposés auprès des banques centrales (« Trésorerie et équivalent de trésorerie » plus « Créances sur établissements de crédits ») s'élève à EUR 467,9 millions (2008 : EUR 679,3 millions).

La Banque a désigné des actifs financiers comme « créances comptabilisées à la juste valeur par le résultat » éliminant ainsi un décalage avec les dettes représentées par un titre, désignées à la juste valeur.

Les justes valeurs de ces actifs financiers intègrent le risque de contrepartie. L'impact de ce risque est obtenu par différence entre une valorisation tenant compte du paramètre de risque de crédit de cette contrepartie et une valorisation basée sur une courbe swap sans risque.

En 2008, cet impact n'a pas été inclus dans la détermination de la valorisation de ces actifs comptabilisés à la juste valeur. Il a été considéré en effet que ce calcul n'aurait pas reposé sur des bases suffisamment fiables au regard de l'illiquidité des marchés à cette période.

En 2009, suite à la stabilisation des paramètres de marché, le risque de crédit a été intégré dans la valorisation et comptabilisé en charge pour EUR -3,5 millions.

DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'évolution des dépréciations des créances sur les établissements de crédit se présente comme suit :

	2009		2008	
	Risque de crédit spécifique	Provision collective	Risque de crédit spécifique	Provision collective
Solde au 1 ^{er} janvier	0,1	1,4	0,1	0,2
Dotation	-	-	-	1,2
Reprises	-	-1,4	-	-
Solde au 31 décembre	0,1	-	0,1	1,4

Les provisions collectives sont décrites plus en détail dans la note 6 « Gestion des risques ».

18 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle au 31 décembre se présentent comme suit :

	2009	2008
États et organismes publics	437,1	510,6
Prêts hypothécaires	2.610,3	3.428,3
Prêts à la consommation	1.051,7	1.044,1
Prêts commerciaux	6.778,3	8.180,6
Créances de location-financement	10.774,6	12.018,4
Autres prêts	736,4	698,0
Créances comptabilisées à la juste valeur par le résultat	-	32,4
Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	-	0,4
Sous-total	22.388,4	25.912,8
Dépréciations:		
pour risque de crédit spécifique	-373,8	-221,9
provision collective	-200,5	-38,1
Total net des créances sur la clientèle	21.814,1	25.652,8

La baisse de ce poste est d'une part liée à la reclassification d'une partie des créances sur la clientèle, principalement liées à Fortis Banque (Suisse) S.A., vers la rubrique Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées pour un montant de EUR 1.603,6 millions. D'autre part, le volume des activités internationales de leasing a connu une baisse de EUR 1.494,5 millions dans un contexte économique peu favorable. Finalement, le reste de la baisse s'explique par des remboursements partiels de crédits accordés aux grandes entreprises internationales.

Au 31 décembre 2008, la Banque a désigné des actifs financiers comme « créances comptabilisées à la juste

valeur par le résultat » éliminant ainsi un décalage comptable entre les swaps de taux d'intérêt et les crédits précédemment comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2009, aucun actif financier n'a été comptabilisé en « créances à la juste valeur par le résultat ».

En conséquence de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur actuelle nette de l'élément couvert suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence était réduit par les variations de la valeur actuelle nette de l'instrument dérivé de couverture.

CRÉANCES DE CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

Les créances de contrat de location-financement consistent en :

	Paielements minimaux		Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre des contrats de location	
	2009	2008	2009	2008
Investissement brut dans des contrats de location-financement :				
Jusqu'à 3 mois	886,5	1.342,3	773,5	1.138,8
De 3 mois jusqu'à un an	2.461,1	2.497,9	2.163,2	2.149,7
D'un an jusqu'à 5 ans	5.652,6	7.146,5	4.966,0	6.099,0
Plus de 5 ans	3.405,5	3.281,7	2.871,8	2.630,9
Total	12.405,7	14.268,4	10.774,5	12.018,4
Produits financiers non acquis	1.631,2	2.250,0	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	10.774,5	12.018,4	-	-

Les produits des créances liées aux contrats de location-financement comptabilisés au compte de profits et pertes s'élèvent à EUR 547,4 millions pour 2009 (2008 : EUR 731,0 millions).

DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

L'évolution des dépréciations des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	2009		2008	
	Risque de crédit spécifique	Provision collective	Risque de crédit spécifique	Provision collective
Solde au 1^{er} janvier	221,9	38,1	166,3	21,0
Entrées/sorties du périmètre	-	-	-	-
Dotations aux dépréciations	261,6	163,8	153,7	18,3
Reprises des dépréciations	-53,8	-1,9	-44,2	-0,7
Utilisations	-32,0	-	-52,3	-
Écarts de conversion et autres ajustements	2,0	1,2	-1,6	-0,5
Transfert en actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-25,9	-0,7	-	-
Solde au 31 décembre	373,8	200,5	221,9	38,1

La note 6 « Gestion des risques » décrit plus en détail les dotations aux provisions collectives.

Fin 2009, la Banque possède des biens immobiliers pour une juste valeur d'EUR 11,2 millions (2008 : EUR 39,9 millions) au titre de sûreté pour crédits hypothécaires irrécouvrables.

Les dépréciations sur créances de location-finance-ment incluses dans les montants ci-dessus s'élèvent au 31 décembre 2009 à EUR 240,5 millions (2008 : EUR 99,4 millions).

TITRISATION

La Banque titrait diverses créances commerciales et de consommation. Ces titrisations peuvent prendre la forme d'une vente d'actifs liés ou d'un transfert du risque de crédit par l'utilisation de dérivés de crédit financés à des entités ad hoc. Ces entités ad hoc émettent à leur tour différentes tranches de titres aux investisseurs. Les actifs financiers repris dans une titrisation sont retirés en tout ou en partie de la comptabilité dès que et uniquement lorsque la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui comprennent les actifs ou des parties d'actifs ou si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et n'a plus le contrôle sur les actifs financiers transférés.

Ainsi la Banque avait lancé une opération de titrisation partielle des activités de leasing au mois de juin 2008 au travers de l'entité ad hoc Park Mountain Lease 2008-1, consolidée par intégration globale par la Banque au 31 décembre 2008. Elle consistait à externaliser une partie du risque du portefeuille de leasing de la Banque sans décomptabiliser les actifs titrisés (titrisation synthétique). Cette opération permettait à la Banque de diminuer son exigence en fonds propres principalement sous la réglementation Bâle 1 (laquelle servait de seuil à la réglementation Bâle 2 pendant la période transitoire qui s'achevait fin 2009).

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille titrisé s'élevait à EUR 1.947,4 millions et la part émise sur le marché au travers des « Credit Linked Notes » (CLN) était de EUR 130,7 millions, générant une économie de risques pondérés de EUR 1.386,4 millions selon la méthodologie Bâle 1.

Au 31 décembre 2009, la société Park Mountain Lease 2008-1 n'est plus consolidée, suite à l'arrêt de l'opération en juin 2009.

19 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

La juste valeur et le coût amorti des placements de la Banque en actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les gains et pertes non réalisés y afférents se présentent comme suit au 31 décembre :

31 décembre 2009

	Coût historique/ amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Ajuste- ments de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	2.776,3	91,7	-40,4	11,2	-	2.838,8
Obligations émises par les entreprises	2.766,9	8,1	-70,1	37,7	-23,7	2.718,9
Obligations adossées à des prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
Autres obligations adossées à des actifs	-	-	-	-	-	-
Investissements en sociétés non cotées et capital à risque	5,5	0,8	-	-	-2,9	3,4
Autres actions	235,7	9,9	-16,7	0,2	-	229,1
Autres placements	44,9	0,4	-	-	-0,7	44,6
Total	5.829,3	110,9	-127,2	49,1	-27,3	5.834,8

31 décembre 2008

Obligations d'État	2.953,9	69,3	-51,7	12,9	-	2.984,4
Obligations émises par les entreprises	3.814,5	3,2	-210,0	36,7	-19,1	3.625,3
Obligations adossées à des prêts hypothécaires	1.077,4	-	-181,0	-	-49,2	847,2
Autres obligations adossées à des actifs	635,0	-	-64,1	0,1	-192,9	378,1
Investissements en sociétés non cotées et capital à risque	6,0	1,0	-	-	-2,0	5,0
Autres actions	357,4	7,1	-35,6	1,5	-55,2	275,2
Autres placements	48,6	1,0	-2,4	-	-0,7	46,5
Total	8.892,8	81,6	-544,8	51,2	-319,1	8.161,7

OBLIGATIONS D'ÉTAT DÉTAILLÉES PAR PAYS ET SELON L'ORIGINE

Au 31 décembre, les obligations d'État sont détaillées selon l'origine comme suit :

31 décembre 2009

	Coût historique /amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	Juste valeur
Gouvernement belge	392,9	18,0	-	410,9
Gouvernement allemand	645,6	12,2	1,0	658,8
Gouvernement italien	270,6	-18,3	-	252,3
Gouvernement français	233,2	12,1	-	245,3
Gouvernement espagnol	348,5	-1,2	3,2	350,5
Gouvernement portugais	393,8	15,0	0,1	408,9
Gouvernement canadien	231,9	8,3	4,0	244,2
Gouvernement autrichien	61,4	1,8	-	63,2
Autres gouvernements nationaux	198,4	3,4	2,9	204,7
Total	2.776,3	51,3	11,2	2.838,8

31 décembre 2008

Gouvernement belge	327,0	10,5	-	337,5
Gouvernement néerlandais	2,0	-	-	2,0
Gouvernement allemand	724,1	8,2	-	732,3
Gouvernement italien	270,8	-20,6	-	250,2
Gouvernement français	212,4	6,9	-	219,3
Gouvernement espagnol	365,6	-6,3	3,8	363,1
Gouvernement portugais	394,0	13,7	-	407,7
Gouvernement canadien	408,4	13,4	6,3	428,1
Autres gouvernements nationaux	249,6	-8,2	2,8	244,2
Total	2.953,9	17,6	12,9	2.984,4

TECHNIQUES D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente les méthodes utilisées dans la détermination de la juste valeur des titres disponibles à la vente au 31 décembre :

	2009	2008
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente appuyée sur des données de marché observables	5.834,8	6.935,0
Total	5.834,8	6.935,0
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente obtenue par le biais de techniques de valorisation faisant appel à :		
des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières reconnues	-	19,4
des techniques développées par la Banque et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs	-	-
prix fournis par des fournisseurs externes	-	1.207,3
Total	-	1.226,7
Total des actifs financiers disponibles à la vente	5.834,8	8.161,7

Pour les détails du calcul de la juste valeur, voir la note 39 « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

Prix fournis par des fournisseurs externes

Pour certaines positions, la juste valeur a été calculée au moyen de prix fournis par des fournisseurs externes si et seulement si la Banque a été en mesure de trouver une cotation communiquée par un des trois fournisseurs externes avec par ordre de priorité Markit, FTID puis Bloomberg.

Techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières reconnues

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les

marchés. Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Techniques de valorisation faisant appel à des techniques développées par la Banque et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances

longues sont valorisés avec des techniques développées par la Banque et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs. En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière

à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous reprend les variations relatives aux dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente :

	2009	2008
Solde au 1^{er} janvier	319,1	32,2
Dotations aux dépréciations	76,6	297,1
Reprises de dépréciations lors de la cession	-359,3	-3,8
Écarts de conversion et autres ajustements	-8,4	-6,4
Transfert en actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-0,7	-
Solde au 31 décembre	27,3	319,1

Au 31 décembre 2009, les reprises de dépréciations (EUR 130,3 millions) sont à imputer au transfert des positions « Asset Backed Securities » et « Collateralised Debt Obligations » vers un « Special Purpose Vehicle » (SPV) créé à cet effet par l'État belge, Fortis S.A./N.V. et BNP Parisbas. Les dotations aux dépréciations incluent EUR 70 millions et qui sont relatives aux portefeuilles « Asset Backed Securities » (ABS) non transférés dans le SPV.

Au 31 décembre 2008, les dotations aux dépréciations incluent EUR 225,4 millions relatives aux portefeuilles « Collateralised Debt Obligations » (CDO) et « Residential Mortgage Backed Securities » (RMBS) de la Banque, essentiellement sur les marchés européens.

La Banque utilise dans le segment Merchant Banking des stratégies d'investissement pour lesquelles une couver-

ture de juste valeur est appliquée.

En règle générale, l'objectif de ces stratégies est de prendre une position d'investissement à moyen ou à long terme sur l'écart de crédit entre les obligations et la courbe des taux de swaps sur une certaine période. Le swap de taux d'intérêt associé à l'obligation est désigné comme instrument de couverture de l'obligation sous-jacente permettant de couvrir les évolutions défavorables du risque de taux d'intérêt. Le risque couvert est un risque de taux d'intérêt ; seul subsiste le risque de crédit.

Les variations de la juste valeur des investissements attribuables à la couverture du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la colonne « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable du titre.

En outre, la Banque couvre le risque de taux d'intérêt des obligations à taux fixe en utilisant essentiellement des swaps de taux d'intérêt.

Les obligations couvertes présentent les caractéristiques suivantes :

- libellées en devise locale (EUR) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ;
- montant principal fixe ;
- paiement des intérêts à date fixe ;
- pas d'option sur taux d'intérêt ou pas de dérivés incorporés ;
- comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des obligations attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à la rubrique « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable des obligations. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de ces obligations au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée à la rubrique « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

La Banque couvre le risque de change sur certaines participations libellées en devises.

D'un point de vue économique, le risque de change de ces actions peut être couvert par le recours à un emprunt subordonné, un dépôt ou un compte courant (en tant que financement) libellé dans la même devise que les actions.

Si l'emprunt subordonné, le dépôt ou le compte courant remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, la différence de change de l'instrument de couverture et la composante de change de la variation de juste valeur de l'instrument couvert sont directement portées dans les capitaux propres. Les investissements disponibles à la vente comprennent les ajustements de la juste valeur sur les actions couvertes, reprises dans la colonne « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

20 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Le coût amorti et la juste valeur estimée des actifs financiers détenus par la Banque jusqu'à leur échéance se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations d'État	1.679,5	1.744,8	1.788,8	1.822,5
Obligations émises par les entreprises	21,9	22,4	-	-
Total	1.701,4	1.767,2	1.788,8	1.822,5

Au 31 décembre 2009, tout comme au 31 décembre 2008, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

La méthode d'obtention de la juste valeur est décrite à la note 39 « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

21 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Les actifs financiers valorisés à la juste valeur par le résultat se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Actions	10,1	14,8
Total	10,1	14,8

Au sein du segment Merchant Banking, certains investissements de la Banque sont désignés comme détenus à la juste valeur par le résultat, reflétant ainsi l'activité d'investissement dans des actifs financiers en vue de tirer profit de leur rendement total aussi bien sous la forme d'intérêts ou de dividendes que des variations de la juste valeur.

22 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principaux investissements dans des participations mises en équivalence se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Entreprises associées et sous contrôle conjoint		
Fortis Investment Management S.A.	-	282,0
Fortis Luxembourg Vie S.A.	43,6	37,4
Intertrust Group Holding S.A.	-	72,9
Postbank Ireland Ltd	-	40,3
Autres	19,4	20,3
Total	63,0	452,9

Au cours de l'exercice 2009, l'entité Intertrust Group Holding S.A. a été cédée à une société externe du groupe.

L'entité Fortis Investment Management S.A. a été, en vue de la cession en cours de l'exercice 2010 et ce conformément à l'application de la norme IFRS 5 *Actifs et passifs destinés à être cédés*, reclassée sous le poste « *Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* » et « *Passifs associés à des actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ».

La valeur de mise en équivalence de Postbank Ireland Ltd été ramenée à zéro, comme la Banque estime que les résultats opérationnels négatifs de cette entité ne pourront pas être améliorés dans un futur proche.

La quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence s'élève au 31 décembre 2009 à EUR 2,5 millions (2008 : EUR 11,7 millions) et se présente comme suit :

	2009	2008
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		
BIP Investment Partners S.A. (BIP)	-	1,4
Fortis Luxembourg Vie S.A.	5,2	5,2
Intertrust Group Holding S.A.	2,7	13,7
Postbank Ireland Ltd	-8,8	-10,7
Autres	3,4	2,1
Total	2,5	11,7

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Parmi les investissements ci-dessus, seule BIP Investment Partners S.A. (BIP) est cotée sur un marché actif. Au 31 décembre 2008, la valeur en bourse de l'investissement dans BIP Investment Partners S.A. s'élève à EUR 24,8 millions. Suite à une vente importante de ses parts dans BIP, la Banque a décidé de ne plus mettre en équivalence cette société à partir du mois d'août 2008 et de reclasser les parts restantes en actifs financiers disponibles à la vente. La valeur en bourse de ces actions s'élève à EUR 22,0 millions au 31 décembre 2009.

2009

	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
Alsabail S.A.	457,8	436,8	77,6	-75,4
Internaxx Bank S.A.	281,0	259,9	14,1	-12,2

2008

Alsabail S.A.	456,6	436,7	86,0	-84,2
Intertrust Group Holding S.A.	2.813,3	2.522,9	354,1	-306,7

ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Les entreprises que la Banque détient et contrôle conjointement avec d'autres sociétés sont mises en équivalence. Les principales entreprises sous contrôle conjoint détenues par la Banque sont Postbank Ireland Ltd et Fortis Luxembourg Vie S.A., dont des informations plus détaillées sont fournies ci-dessous :

2009

	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
Fortis Luxembourg Vie S.A.	6.802,2	6.708,7	453,7	443,2
Postbank Ireland Ltd	557,2	505,8	30,6	-48,2

2008

Fortis Luxembourg Vie S.A.	5.751,5	5.676,8	99,7	-89,2
Postbank Ireland Ltd	428,8	361,8	28,3	-49,6

23 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte. Les immeubles de placement détenus au 31 décembre se présentent comme suit :

	2009	2008
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	720,2	642,3
Acquisitions	38,1	68,5
Cessions	-10,0	-36,1
Transfert depuis les immeubles en construction	2,1	43,7
Écarts de conversion	0,1	1,7
Autres	17,6	0,1
Coût d'acquisition au 31 décembre	768,1	720,2
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-96,8	-89,3
Charges d'amortissement	-20,2	-20,3
Reprises des amortissements suite à des cessions	1,3	11,8
Écarts de conversion	-	0,1
Autres	-0,4	0,9
Amortissements cumulés au 31 décembre	-116,1	-96,8
Dépréciations au 1^{er} janvier	-6,4	-0,7
Dotations aux dépréciations	-10,0	-5,8
Reprises de dépréciations	-	0,1
Reprises de dépréciations sur cessions	-	-
Dépréciations au 31 décembre	-16,4	-6,4
Immeubles de placement	635,6	617,0
Juste valeur appuyée sur des indications du marché	26,2	239,8
Juste valeur déterminée par des évaluations indépendantes	649,5	462,1
Total des justes valeurs des immeubles de placement	675,7	701,9

Le montant amortissable des immeubles est réparti de façon linéaire sur toute la durée de vie économique. A cette fin, l'immo- bilier est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, portes et fenêtres, installations techniques et équipements.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	20 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont dès lors pas amortis.

24 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Terrains et constructions pour usage propre	273,4	287,1
Aménagements des immeubles loués	4,6	6,9
Mobilier et matériel roulant	39,0	34,3
Immeubles en construction	-	22,0
Total des immobilisations corporelles	317,0	350,3

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles pour les exercices 2009 et 2008 se présentent comme suit :

2009	Terrains et constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Mobilier et matériel roulant	Immeubles en construction	Total
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	544,8	43,4	174,6	22,0	784,8
Désinvestissements de filiales	-	-1,1	-0,5	-	-1,6
Acquisitions/augmentations	28,9	0,9	24,4	-	54,2
Extourne des coûts suite aux cessions	-2,1	-	-19,3	-	-21,4
Écarts de conversion	-	0,1	0,7	-	0,8
Autres	-18,1	-14,5	-35,1	-22,0	-89,7
<i>dont transferts vers actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</i>	-17,8	-15,7	-29,6	-	-63,1
Coût d'acquisition au 31 décembre	553,5	28,8	144,8	-	727,1
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-256,6	-36,5	-140,3	-	-433,4
Désinvestissements de filiales	-	0,2	0,1	-	0,3
Charges d'amortissements	-13,7	-1,8	-11,0	-	-26,5
Extourne d'amortissements suite aux cessions	1,7	-	18,8	-	20,5
Écarts de conversion	-	-	-0,4	-	-0,4
Autres	2,5	13,9	27,0	-	43,4
<i>dont transferts vers actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</i>	2,5	14,5	26,3	-	43,3
Amortissements cumulés au 31 décembre	-266,1	-24,2	-105,8	-	-396,1
Dépréciations cumulées au 1^{er} janvier	-1,2	-	-	-	-1,2
Dotations des dépréciations	-13,0	-	-	-	-13,0
Reprises des dépréciations	0,2	-	-	-	0,2
Dépréciations cumulées au 31 décembre	-14,0	-	-	-	-14,0
Immobilisations corporelles nettes	273,4	4,6	39,0	-	317,0

2008	Terrains et constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Mobilier et matériel roulant	Immeubles en construction	Total
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	534,6	40,1	156,0	55,3	786,0
Acquisitions/augmentations	8,9	1,9	13,9	9,7	34,4
Extourne des coûts suite aux cessions	-0,3	-	-5,2	-	-5,5
Écarts de conversion	1,6	1,4	0,7	0,7	4,4
Transfert vers les immeubles de placement	-	-	-	-43,7	-43,7
Autres	-	-	9,2	-	9,2
Coût d'acquisition au 31 décembre	544,8	43,4	174,6	22,0	784,8
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-242,3	-32,7	-127,5	-	-402,5
Charges d'amortissements	-14,4	-2,4	-14,2	-	-31,0
Extourne d'amortissements suite aux cessions	0,1	-	2,3	-	2,4
Écarts de conversion	-	-1,3	-1,2	-	-2,5
Autres	-	-0,1	0,3	-	0,2
Amortissements cumulés au 31 décembre	-256,6	-36,5	-140,3	-	-433,4
Dépréciations cumulées au 1^{er} janvier	-1,2	-	-	-	-1,2
Extourne des dépréciations	0,1	-	-	-	0,1
Dépréciations cumulées au 31 décembre	-1,1	-	-	-	-1,1
Immobilisations corporelles nettes	287,1	6,9	34,3	22,0	350,3

Le montant amortissable des immeubles est réparti de façon linéaire sur toute la durée de vie économique. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, portes et fenêtres, installations techniques et équipements.

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel roulant	4 ans
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont dès lors pas amortis.

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie économique, déterminée sur base individuelle.

En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

25 - GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Goodwill	146,0	188,7
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2,8	33,0
Total du goodwill et autres immobilisations incorporelles	148,8	221,7

VARIATIONS DE GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations de goodwill et autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit pour 2009 et 2008 :

2009	Goodwill	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	216,6	132,4	349,0
Acquisition/Cession de filiales	-6,1	-	-6,1
Acquisitions	-	1,0	1,0
Extourne des coûts suite aux cessions	-0,2	-1,6	-1,8
Écarts de conversion	-	-0,1	-0,1
Autres	-	-1,4	-1,4
Transfert aux actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-1,8	-1,8
Coût d'acquisition au 31 décembre	210,3	128,5	338,8
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-	-78,6	-78,6
Acquisition/Cession de filiales	-	-	-
Charges d'amortissements	-	-11,6	-11,6
Extourne des charges suite aux cessions	-	1,7	1,7
Écarts de conversion	-	-0,1	-0,1
Autres	-	2,3	2,3
Transfert en HFS	-	-0,3	-0,3
Amortissements cumulés au 31 décembre	-	-86,7	-86,7
Dépréciations cumulées au 1^{er} janvier	-27,9	-20,8	-48,7
Dotations aux dépréciations	-36,4	-18,0	-54,4
Écarts de conversion	-	-0,2	-0,2
Dépréciations cumulées au 31 décembre	-64,3	-39,0	-103,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles nettes	146,0	2,8	148,8

2008

	Goodwill	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	216,7	129,0	345,7
Acquisitions	-	3,0	3,0
Extourne des coûts suite aux cessions	-	-0,2	-0,2
Écarts de conversion	-0,1	2,8	2,7
Autres	-	-2,2	-2,2
Coût d'acquisition au 31 décembre	216,6	132,4	349,0
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-	-63,7	-63,7
Charges d'amortissements	-	-14,1	-14,1
Écarts de conversion	-	-1,2	-1,2
Autres	-	0,4	0,4
Amortissements cumulés au 31 décembre	-	-78,6	-78,6
Dépréciations cumulées au 1^{er} janvier	-	-	-
Dotations aux dépréciations	-27,9	-20,8	-48,7
Dépréciations cumulées au 31 décembre	-27,9	-20,8	-48,7
Goodwill et autres immobilisations incorporelles nettes	188,7	33,0	221,7

Les immobilisations incorporelles, à l'exception du goodwill, sont amorties en fonction de la durée de l'utilité attendue de l'actif en question. Un test de dépréciation du goodwill est effectué tous les ans à la date de clôture de l'exercice en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est évaluée à l'aide du modèle d'actualisation des flux de trésorerie des bénéfices futurs anticipés de l'entité sous revue. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie dépendent de différentes variables financières et économiques, dont notamment le taux de rendement sans risque dans un pays donné et une prime pour exprimer le risque inhérent de l'entité devant être évaluée. Ces variables sont déterminées sur la base du jugement de la Direction. Si l'entité est cotée en bourse, ce cours boursier est également considéré comme un élément de l'évaluation.

En 2009, les goodwills sur les entités de leasing ont été dépréciés pour un total de EUR 34,1 millions. Le goodwill sur la société SADE S.A. a été partiellement déprécié pour un montant de EUR 2,3 millions.

En 2008, le goodwill sur Fundamentum Asset Management S.A. a été entièrement déprécié pour un montant de EUR 34,1 millions suite à des pertes opérationnelles significatives au niveau de cette entité.

En général, les logiciels ou autres immobilisations incorporelles n'ont pas une durée de vie économique attendue de plus de 10 ans.

En 2009 et 2008, aucun Goodwill n'a été comptabilisé suite à l'entrée de sociétés sous contrôle commun.

Les entrées/sorties du périmètre sont décrites à la note 3 « Périmètre de consolidation ».

De plus amples détails concernant la méthode de détermination du goodwill figurent à la note 2.21 « Goodwill et autres immobilisations incorporelles ».

26 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Immeubles destinés à la vente	15,1	31,4
Actifs des régimes de retraite	6,5	6,6
Commissions à recevoir	-	1,8
Créances de contrats de location simple	3,7	2,0
Créances liées aux transactions d'actions avec des établissements de crédit	32,9	29,0
Créances liées aux transactions d'actions avec des clients	15,2	17,8
TVA et autres taxes	46,5	60,7
Autres	727,7	878,0
Total brut	847,6	1.027,3
Provisions et dépréciations	-153,8	-33,2
Total net	693,8	994,1

Pour de plus amples détails concernant les régimes de retraite et les actifs de retraite correspondants, consulter la note 8 « Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel ».

Les achats et ventes de passifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le poste « Autres » reprend principalement des comptes transitoires régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement.

27 - COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Produits à recevoir	362,4	488,2
Charges payées d'avance	32,7	111,4
Total des comptes de régularisation	395,1	599,6

Les produits à recevoir sont principalement composés de revenus d'investissement et de produits financiers courus.

28 - ACTIFS NON-COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La comptabilisation concerne des actifs aux fins de cession, qui sont destinés à une revente et pour lesquels les conditions de IFRS 5 ont été remplies au plus tard le 31 décembre 2009.

Les actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées se composent essentiellement de la trésorerie ainsi que des créances sur la clientèle. Les activités de BGL Securities Services, Fortis Banque (Suisse) S.A. et Fortis Investment Management S.A. y contribuent pour la quasi-totalité.

Conformément aux postes du bilan, la synthèse reprend les composants suivants :

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.253,1	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	32,7	-
Créances sur les établissements de crédit	25,4	-
Créances sur la clientèle	1.434,4	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2,4	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	243,7	-
Immobilisations corporelles	19,9	-
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1,8	-
Actifs d'impôts exigibles et différés	7,0	-
Autres actifs	14,8	-
Comptes de régularisation	6,7	-
Total des actifs financiers destinés à être cédés	6.041,9	-

29 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Dépôts des établissements de crédit :		
Dépôts à vue	249,2	366,7
Dépôts à terme	3.632,1	4.806,8
Autres dépôts	17,9	1,7
Total des dépôts	3.899,2	5.175,2
Opérations de mise en pension	14,3	3.060,3
Avance contre collatéral	99,5	4.053,2
Passifs financiers détenus à la juste valeur par le résultat	-	32,4
Autres	5.265,9	6.572,7
Total des dettes envers les établissements de crédit	9.278,9	18.893,8

La baisse importante constatée au niveau de ce poste est principalement due à un moindre besoin de refinancement auprès de la Banque Centrale de Luxembourg au terme de l'exercice 2009 par rapport à la fin de l'exercice précédent et aux conditions moins favorables liées à l'activité de rachat à terme de titres. L'effet conjugué de ces deux facteurs réduit ce poste de EUR 7.001,0 millions.

La ligne « Autres » reprend le refinancement des sociétés de leasing à long terme auprès d'autres sociétés du groupe, en baisse de EUR 1.306,8 millions.

En 2008, la Banque a désigné des passifs financiers comme « passifs financiers détenus à la juste valeur par

le résultat » éliminant ainsi un décalage comptable entre les swaps de taux d'intérêt et les dettes précédemment comptabilisées au coût amorti. Au 31 décembre 2009, la Banque ne détient plus de dettes envers les établissements de crédit désignés à la juste valeur par le résultat (valeur nominale de ces dettes au 31 décembre 2008 : EUR 32,4 millions).

En conséquence de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur actuelle nette de l'élément couvert suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence sera réduit par les variations de la valeur actuelle nette de l'instrument dérivé de couverture.

DURÉE CONTRACTUELLE DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'échéancier des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
1 an	4.474,2	14.561,0
2 ans	1.100,7	1.182,8
3 ans	734,4	814,5
4 ans	707,2	673,2
5 ans	516,1	482,8
Au-delà	1.746,3	1.179,5
Total des dettes envers les établissements de crédit	9.278,9	18.893,8

30 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Dépôts à vue	5.270,8	9.665,2
Comptes d'épargne	4.774,3	1.805,1
Dépôts à terme	3.559,2	7.567,4
Autres dépôts	56,8	7,5
Autres emprunts	2,1	4,5
Total des dettes envers la clientèle	13.663,2	19.049,7

Suite à l'application de l'IFRS 5, les Dettes envers la clientèle relatives à Fortis Banque (Suisse) S.A. ont été reclassées vers le poste Passifs associés à des actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées pour un montant de EUR 1.155 millions et les Dettes envers la clientèle relatives aux activités de BGL Securities Services ont été reclassées vers le même poste pour un montant de EUR 4.828 millions.

DURÉE CONTRACTUELLE DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

L'échéancier de l'encours des dépôts de clients au 31 décembre se décompose comme suit :

	2009	2008
1 an	13.355,1	18.997,5
2 ans	145,5	27,3
3 ans	54,6	5,6
4 ans	66,9	3,3
5 ans	6,2	4,8
Au-delà	34,9	11,2
Total des dépôts de la clientèle	13.663,2	19.049,7

31 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre représentent des obligations et d'autres titres à revenu fixe. Au 31 décembre, la Banque avait émis les dettes représentées par un titre suivantes, telles que classées par catégorie :

	2009	2008
Bons de caisse	460,8	209,0
Commercial paper	3.220,5	1.185,9
Autres	4,3	3,7
Total au coût amorti	3.685,6	1.398,6
Dettes représentées par un titre à la juste valeur par le résultat	2.664,8	3.736,3
Total des dettes représentées par un titre	6.350,4	5.134,9

La Banque a désigné certaines dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés et les a comptabilisées à la juste valeur par le résultat, ce qui permet d'éviter la comptabilisation séparée du dérivé incorporé. La Banque applique l'option de la juste valeur (« fair value option ») comme publiée par l'IASB le 16 juin 2005 et adoptée par l'Union européenne le 15 novembre 2005. La valeur nominale des dettes représentées par un titre détenues à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 2.935,3 millions (2008 : EUR 4.289,2 millions).

Les justes valeurs des passifs financiers que la Banque a irrévocablement classés dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par résultat (Euro Medium Term Notes notamment) intègrent le risque de crédit propre à la Banque. L'impact de ce risque est obtenu par différence

entre une valorisation tenant compte du paramètre de risque de crédit du groupe BNP Paribas et une valorisation basée sur une courbe swap sans risque.

En 2008, l'impact du risque de crédit inhérent à BGL BNP Paribas n'a pas été inclus dans la détermination de la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur. Il a été considéré en effet que ce calcul n'aurait pas reposé sur des bases suffisamment fiables au regard de l'illiquidité des marchés à cette période.

En 2009, suite à la stabilisation des paramètres de marché, le risque de crédit propre a été intégré dans la valorisation et comptabilisé en compte de profit pour EUR 12 millions.

L'échéancier des dettes représentées par un titre en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2009	2008
1 an	2.664,5	1.166,1
2 ans	449,0	1.094,6
3 ans	300,3	806,2
4 ans	159,1	653,5
5 ans	222,8	435,8
Au-delà	2.554,7	978,7
Total des dettes représentées par un titre	6.350,4	5.134,9

32 - DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Dettes subordonnées à la juste valeur par le résultat	442,8	538,9
Autres dettes subordonnées	162,0	263,7
Total des dettes subordonnées	604,8	802,6

DETTES SUBORDONNÉES À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La Banque a désigné certaines dettes subordonnées contenant des instruments dérivés incorporés et les a comptabilisées à la juste valeur par le résultat, ce qui permet d'éviter la comptabilisation séparée de l'instrument dérivé incorporé. La Banque applique l'option de la juste valeur (« fair value option ») comme publiée par l'IASB le 16 juin 2005 et adoptée par l'Union européenne le 15 novembre 2005.

La valeur nominale des dettes subordonnées détenues à la juste valeur par le résultat s'élève au 31 décembre 2009 à EUR 454,4 millions (2008 à EUR 531,8 millions).

En 2008, l'impact du risque de crédit inhérent à BGL BNP Paribas n'a pas été inclus dans la détermination de la valorisation des émissions comptabilisées en dettes subordonnées. Il a été considéré en effet que ce calcul n'aurait pas reposé sur des bases suffisamment fiables au regard de l'illiquidité des marchés à cette période.

En 2009, suite à la stabilisation des paramètres de marché, le risque de crédit propre a été intégré dans la valorisation et comptabilisé en compte de profits et pertes pour EUR 17,2 millions.

L'échéancier des dettes subordonnées au 31 décembre se présente comme suit :

	2009	2008
1 an	105,2	76,4
2 ans	75,3	107,1
3 ans	3,1	79,5
4 ans	3,8	-
5 ans	4,6	100,0
Au-delà	412,8	439,6
Total des dettes subordonnées	604,8	802,6

33 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS

La position fiscale se résume comme suit en fin d'année :

	2009			2008		
	Exigibles	Différés	Total	Exigibles	Différés	Total
Actifs d'impôts	37,2	59,2	96,4	35,2	94,9	130,1
Passifs d'impôts	47,3	173,9	221,2	85,1	69,8	154,9

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre se présentent comme suit :

	Bilan		Compte de profits et pertes	
	2009	2008	2009	2008
Actifs d'impôts différés liés à :				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/instruments financiers dérivés)	3,0	2,9	0,1	0,3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction (titres vendus/instruments financiers dérivés)	122,3	287,2	164,9	157,9
Investissements	0,1	229,7	199,7	199,8
Immeubles de placement	2,3	1,4	0,9	0,3
Immobilisations corporelles	2,0	1,5	0,5	0,1
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	7,2	3,5	3,7	1,2
Créances sur la clientèle	31,2	-4,5	-15,0	-6,9
Dépréciations	55,2	10,7	-44,5	3,3
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	2,7	2,7	-31,6
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	4,2	5,1	0,9	-0,5
Autres provisions	7,8	2,9	-4,9	2,0
Charges à imputer et produits à reporter	9,6	1,3	15,2	1,3
Pertes fiscales	20,4	72,2	51,3	51,2
Autres	37,7	73,9	3,9	50,2
Actifs nets d'impôts différés	303,0	690,5	379,4	428,6

Bilan Compte de profits et pertes

	2009	2008	2009	2008
Passifs d'impôts différés liés à :				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/instruments financiers dérivés)	56,8	124,3	67,5	-59,6
Passifs financiers détenus à des fins de transaction (titres vendus/instruments financiers dérivés)	1,2	1,1	0,1	-0,1
Actifs financiers disponibles à la vente/détenus jusqu'à l'échéance /à la juste valeur par le résultat	104,7	10,9	45,9	57,7
Immeubles de placement	5,4	5,4	-	3,0
Immobilisations corporelles	28,0	30,7	2,7	-1,9
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	7,1	10,3	3,2	1,7
Créances sur la clientèle	7,9	9,3	1,4	1,7
Dépréciations	0,2	0,4	-0,2	-2,2
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	80,7	158,1	77,4	156,3
Autres provisions	6,2	9,7	3,5	-46,3
Charges différées et produits courus	1,6	2,5	1,0	1,1
Autres	117,9	302,7	173,4	156,5
Total des passifs d'impôts différés	417,7	665,4	375,9	267,9
Charges d'impôts différés	-	-	3,5	-160,7
Impôts différés nets	-114,7	25,1	-	-

Étant donné que les impôts différés peuvent dans certains cas être compensés, ceux-ci sont présentés au bilan comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Actifs d'impôts différés	59,2	94,9
Passifs d'impôts différés	173,9	69,8
Impôts différés nets	-114,7	25,1

34 - PROVISIONS

Les provisions ont évolué comme suit :

	Lignes de crédit	Autres	Total
Au 1er janvier 2008	6,9	12,9	19,8
Dotations aux provisions	5,3	123,8	129,1
Reprises des provisions non utilisées	-3,4	-2,6	-6,0
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	-	-6,1	-6,1
Écarts de conversion	-	0,3	0,3
Autres	-	-0,7	-0,7
Au 31 décembre 2008	8,8	127,6	136,4
Dotations aux provisions	16,9	30,0	46,9
Reprises des provisions non utilisées	-0,9	-0,4	-1,3
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	-	-98,8	-98,8
Écarts de conversion	-	-	-
Autres	-0,1	-1,3	-1,4
Transfert en passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-1,4	-1,4
Au 31 décembre 2009	24,7	55,7	80,4

Les provisions sur lignes de crédit sont des provisions couvrant le risque de crédit sur les lignes de crédit de la Banque comptabilisées au hors-bilan qui ont été identifiées sur base individuelle au titre de dépréciation ou sur la base du portefeuille. Le montant de la dépréciation est la valeur actualisée des flux de trésorerie, pour laquelle la Banque estime qu'elle devra honorer l'engagement.

Les autres provisions comprennent les provisions pour :

- litiges juridiques et fiscaux ;
- AGDL ;
- risques opérationnels au niveau de Fundamentum Asset Management S.A..

La provision pour litiges juridiques et fiscaux est basée sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à cette provision est par nature inconnu étant donné les incertitudes liées au résultat et les délais de règlement des litiges.

Au 31 décembre 2008, la Banque et ses filiales avaient doté une provision « AGDL » pour un montant de EUR 36,9 millions correspondant au risque résiduel à supporter par la Banque dans le contexte de l'indisponibilité des dépôts des filiales luxembourgeoises des banques islandaises. L'« AGDL » correspond à l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg, association à laquelle la Banque adhère. L'objet exclusif de l'AGDL est l'établissement d'un système de garantie mutuelle des dépôts en argent et des créances résultant d'opérations

d'investissement effectuées par des personnes physiques auprès de membres de l'AGDL, sans distinction de nationalité ou de résidence, par des sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre État membre de l'Union européenne, d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi ainsi que par des sociétés de dimension comparable relevant du droit d'une autre État membre de l'Union européenne. Au cours des exercices 2008 et 2009, la Banque a effectué des versements à l'AGDL pour un montant total de EUR 58,4 millions. Elle a été partiellement remboursée de ses avances pour un montant de EUR 18,6 millions comptabilisée en « autres produits ».

Une provision pour pertes opérationnelles significatives avait été constituée fin 2008 pour un montant de EUR 78,9 millions au niveau de la filiale Fundamentum Asset Management S.A..

35 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Obligations de retraite	7,3	6,4
Autres passifs liés à des avantages accordés au personnel	47,5	45,8
Dettes commerciales	354,1	414,7
TVA et autres impôts à payer	84,2	93,8
Autres passifs	132,8	330,5
Total des autres passifs	625,9	891,2

De plus amples détails concernant les postes « Obligations de retraite » et « Autres passifs liés à des avantages au personnel » figurent à la note 8 « Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel ». Les autres passifs liés à des avantages accordés au personnel consistent en d'autres avantages postérieurs à l'emploi, des cotisations de sécurité sociale, des indemnités de fin de contrat de travail et des provisions pour jours de congé.

Les achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le poste « Autres passifs » reprend des comptes de transition régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement.

36 - COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation se présentent comme suit au 31 décembre :

	2009	2008
Produits perçus d'avance	27,6	115,7
Charges à payer	183,2	286,1
Total des comptes de régularisation	210,8	401,8

Les charges à payer se composent principalement de charges financières courues.

37 - PASSIFS ASSOCIÉS À DES ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées se composent essentiellement des fonds confiés de la clientèle ainsi que des dettes envers les établissements de crédit. Les activités de BGL Securities Services et Fortis Banque Suisse y contribuent pour la quasi-totalité.

Conformément aux postes du bilan, la synthèse reprend les composants suivants :

	2009	2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	32,1	-
Instruments dérivés de couverture	1,2	-
Dettes envers les établissements de crédits	1.121,6	-
Dettes envers la clientèle	4.194,4	-
Dettes représentées par un titre	0,9	-
Passifs d'impôts exigibles et différés	5,0	-
Provisions	1,4	-
Autres passifs	94,7	-
Comptes de régularisation	13,4	-
Total des passifs financiers destinés à être cédés	5.464,7	-

38 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés comprennent les swaps, les futures, les contrats à terme et les contrats d'options. Pour tous les types d'instruments dérivés, la valeur est basée sur le sous-jacent : taux d'intérêt, taux de change, actions ou indices.

Un instrument dérivé peut être négocié en bourse ou de gré à gré (« over-the-counter » ou « OTC »). Les instruments dérivés négociés en bourse tels que les futures et les options sont standardisés et présentent généralement peu de risque de contrepartie en raison des obligations de marge imposées par les différentes autorités boursières. Dans le cas d'instruments dérivés négociés de gré à gré, ce sont les parties qui fixent les modalités. Parmi les autres types d'instruments dérivés, citons les dérivés incorporés qui font partie intégrante d'un instrument hybride (composé), qui comprend également un contrat hôte non dérivé, de sorte qu'une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé peut varier comme le ferait un dérivé isolé.

Les montants notionnels des instruments dérivés ne sont pas repris dans le bilan au titre d'actifs ou de passifs et ne reflètent pas le gain ou la perte potentielle que laisse entrevoir une telle transaction. L'exposition au risque de crédit encouru par la Banque lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations est limitée à la valeur nette de remplacement des instruments dérivés.

Les swaps de taux d'intérêt font l'objet de contrats entre les parties prévoyant d'échanger des flux de paiement dans la même devise, chacun étant calculé sur base de différents types de taux. Pour la plupart des swaps de taux d'intérêt, les flux de paiement sont compensés. Cette compensation représente la différence entre les

paiements d'intérêts à taux fixe et les paiements d'intérêts à taux variable. La Banque recourt aux swaps de taux d'intérêt notamment pour modifier les caractéristiques de taux de certains actifs et passifs. Ainsi, par exemple, dans le cadre de dettes à long terme, un swap de taux d'intérêt peut être conclu pour convertir un taux d'intérêt fixe en un taux variable afin de réduire le décalage de taux. Par ailleurs, la Banque utilise les swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de fluctuations des cours du portefeuille de transaction.

Les futures sur taux d'intérêt sont des instruments négociés en bourse représentant des engagements à acheter ou à vendre des titres ou un instrument du marché monétaire à une date future déterminée et à un prix préalablement fixé.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré, où deux parties conviennent d'un taux d'intérêt et d'une période, qui servent de référence pour déterminer le paiement net à effectuer par l'une des contreparties à l'autre, selon le taux du marché en vigueur à un moment fixé dans le futur.

Les options sur taux sont utilisées comme protection contre le risque de taux. Ces instruments impliquent une obligation pour le vendeur de payer à l'acheteur la différence de taux en échange d'une prime payée par l'acheteur. La différence de taux est la différence entre le taux actuel et un taux convenu pour un montant nominal fictif. Dans tous les contrats sur taux, le risque de perte pendant la durée de contrat dépend des variations de taux d'intérêt.

Dans leur forme la plus simple, les swaps de devises sont des conventions prévoyant l'échange de paiements en différentes devises, tant périodiques que ponctuels.

Le risque de perte sur ces contrats dépend de la date d'échéance, des taux d'intérêt et des cours du change ainsi que du moment où les flux de paiements sont échangés.

Les contrats sur devises sont des contrats visant à échanger une devise d'un pays à une certaine date contre une devise d'un autre pays à un prix convenu d'avance. Les contrats sur devises ont pour but de couvrir les positions d'investissement net et les positions en devises.

Les options sur devises sont des contrats similaires aux contrats d'option sur taux mais basés sur les devises au lieu des taux d'intérêt. Dans ces contrats, le risque de perte pendant la durée dépend des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Pour tous les futures de taux, négociés en bourse, le risque de crédit hors-bilan pour la Banque est limité, étant donné que ces transactions s'opèrent sur des marchés boursiers organisés qui prennent à leur compte l'obligation de la partie adverse et qui exigent en général que des garanties soient versées et que les obligations de marge soient respectées au jour le jour.

Les dérivés sur crédits permettent d'isoler le risque de crédit d'autres risques et également de l'instrument qui y est associé, de sorte que le risque de crédit peut être transféré d'une partie à une autre. Dans le cas d'un « credit default swap », l'acheteur ou le bénéficiaire paie une prime et acquiert le droit de revendre l'obligation associée au vendeur ou garant dans le cas où un événement lié au crédit se produirait.

Un « total return swap » est un contrat pour lequel le bénéficiaire accepte de payer au garant un rendement total sur un actif de référence, à savoir tous les paiements contractuels ainsi que toute augmentation de la valeur de marché de

l'actif de référence. Dans le cadre de cet accord, le garant accepte de payer un taux variable plus une marge et toute dépréciation au bénéficiaire.

Les dérivés d'actions comprennent les swaps d'actions, les options, les futures et les contrats à terme. Un swap de capitaux propres est un swap dans le cadre duquel le flux de trésorerie qui est échangé est basé sur le rendement total de certains indices boursiers et un taux d'intérêt (soit un taux fixe ou un taux variable). Les options sur actions donnent le droit d'acheter (dans le cas d'une option d'achat ou call option) ou de vendre (dans le cas d'une option de vente ou put option) un nombre fixe d'actions à une société, à un prix donné, avant ou à une certaine date.

38.1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Au 31 décembre, les instruments dérivés détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

2009	Actifs		Passifs	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
Contrats sur devises				
Contrats à terme	88,5	8.393,7	94,5	8.422,1
Swaps de taux d'intérêt et de devises	13,0	332,3	39,9	293,6
Options	4,4	187,2	9,3	169,1
Total	105,9	8.913,2	143,7	8.884,8
Contrats sur taux d'intérêt				
Swaps	67,0	4.007,4	150,8	4.006,5
Options	6,5	107,0	6,5	223,7
Total	73,4	4.114,4	157,3	4.230,2
Matières premières				
Contrats à terme	-	-	-	0,6
Swaps	1,2	7,1	-	7,1
Total	1,2	7,1	-	7,7
Contrats sur actions et indices				
Swaps	28,1	1.554,0	183,3	1.554,0
Options et warrants	25,2	107,3	19,1	157,6
Total	53,3	1.661,3	202,4	1.711,6
Dérivés de crédits				
Swaps	-	-	11,0	324,4
Total	-	-	11,0	324,4
Autres	-	-	2,4	79,3
Solde au 31 décembre 2009	233,8	14.696,0	516,8	15.238,0
Détails du solde				
Juste valeur sur base de données de marché	2,8		3,2	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	231,0		513,6	
Total	233,8		516,8	
De gré à gré (OTC)	233,8	14.696,0	516,8	15.238,0
Total	233,8	14.696,0	516,8	15.238,0

2008

	Actifs		Passifs	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
Contrats sur devises				
Contrats à terme	351,7	11.850,6	349,6	11.879,4
Swaps de taux d'intérêt et de devises	25,9	401,4	67,7	345,6
Options	11,8	194,4	19,1	172,7
Total	389,4	12.446,4	436,4	12.397,7
Contrats sur taux d'intérêt				
Swaps	123,6	9.461,5	687,0	9.460,4
Options	4,9	158,3	4,9	164,4
Total	128,5	9.619,8	691,9	9.624,8
Matières premières				
Swaps	2,7	10,3	2,7	10,3
Total	2,7	10,3	2,7	10,3
Contrats sur actions et indices				
Options et warrants	51,9	143,7	45,1	148,5
Total	51,9	143,7	45,1	148,5
Dérivés de crédits				
Swaps	-	-	20,7	388,4
Total	-	-	20,7	388,4
Autres	-	-	4,1	134,7
Solde au 31 décembre 2008	572,5	22.220,2	1.200,9	22.704,4
Juste valeur sur base de données de marché	98,6		96,9	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	473,9		1.104,0	
Total	572,5		1.200,9	
De gré à gré (OTC)	550,1	22.177,9	1.178,6	22.697,0
Négociés en bourse	22,4	42,3	22,3	7,4
Total	572,5	22.220,2	1.200,9	22.704,4

38.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

Au 31 décembre, les instruments dérivés détenus à des fins de couverture se présentent comme suit :

2009	Actifs		Passifs	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
Contrats sur devises				
Contrats à terme	-	-	0,3	0,3
Swaps de taux d'intérêt et de devises	0,3	72,2	2,6	68,0
Total	0,3	72,2	2,9	68,3
Contrats sur taux d'intérêt				
Swaps	0,2	1.292,6	44,1	1.292,6
Total	0,2	1.292,6	44,1	1.292,6
Solde au 31 décembre 2009	0,5	1.364,8	47,0	1.360,9
Juste valeur sur base de données de marché	0,3		0,3	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	0,2		46,7	
Total	0,5		47,0	
De gré à gré (OTC)	0,5	1.364,8	47,0	1.360,6
Total	0,5	1.364,8	47,0	1.360,6

2008

	Juste valeur	Actifs Montant notionnel	Juste valeur	Passifs Montant notionnel
Contrats sur devises				
Contrats à terme	2,4	1,6	2,4	1,6
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	78,2	-	73,5
Total	2,4	79,8	2,4	75,1
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme et futures	0,7	36,4	0,5	11,2
Swaps	1,5	1.052,4	52,0	1.052,4
Total	2,2	1.088,8	52,5	1.063,6
Solde au 31 décembre 2008	4,6	1.168,6	54,9	1.138,7
Juste valeur sur base de données de marché	3,3		3,4	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	1,3		51,5	
Total	4,6		54,9	
De gré à gré (OTC)	4,6	1.168,6	54,9	1.138,7
Total	4,6	1.168,6	54,9	1.138,7

39 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de la Banque. Il est complété par une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.347,6	1.348,2	8.418,6	8.427,8
Créances sur les établissements de crédit	3.772,0	3.812,0	4.413,6	4.447,0
Créances sur la clientèle	21.814,1	21.203,0	25.652,8	25.793,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1.701,4	1.767,0	1.788,8	1.822,5
Total des actifs financiers	28.635,1	28.130,2	40.273,8	40.491,2
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédit	9.278,9	9.245,0	18.893,8	19.487,9
Dettes envers la clientèle, soldes de comptes souscripteurs et autres fonds en dépôt	13.663,2	13.637,0	19.049,7	18.071,5
Dettes représentées par un titre	6.350,4	6.393,0	5.134,9	5.138,6
Dettes subordonnées	604,8	604,8	802,6	802,6
Total des passifs financiers	29.897,3	29.879,8	43.881,0	43.500,6

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normale.

La Banque applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix fixé sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur fixé sur le marché fournit le meilleur indice de sa juste valeur et celui-ci est utilisé. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix fixé sur le marché approprié pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsque la Banque possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. La Banque utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent : les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée ou qu'un changement est rendu nécessaire suite à l'indisponibilité de l'information.

La juste valeur présentée ne tient pas compte des intérêts courus. Les intérêts courus sont enregistrés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument est ou non négocié sur les marchés financiers et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes d'évaluation pour chaque instrument financier.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec fixation de prix.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires. Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur le marché de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications de bourse ainsi que des « market makers ».

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les instruments dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les instruments dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant l'instrument dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un swap de taux d'intérêt (IRS) comprennent une comparaison du taux du swap avec la courbe de taux actuelle du swap. La courbe de taux du swap est dérivée des taux de marché des swaps. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des swaps de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties bien notées.

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un instrument dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité de l'instrument dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas activement négociés sur des marchés financiers peut être résumé comme suit :

Type d'instrument	Produits	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du swap plus la marge (actifs) ou la courbe du swap moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Emprunts subordonnés	Emprunts subordonnés	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie dans laquelle la marge est basée sur le prix de marché payé par la Banque pour l'émission d'une dette subordonnée.
Private equity	Private equity et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la « European Venture Capital Association » sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est considérée comme un instrument d'endettement, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

La Banque a mis en place un ensemble de règles qui ont pour but de quantifier et de contrôler les incertitudes des prix liées au calcul des justes valeurs par des méthodes d'évaluation et des modèles internes. Rapporter ces incertitudes caractérise le concept de « risque de modèle ».

Le risque de modèle survient lorsque la fixation du prix d'un produit requiert des méthodes d'évaluation qui ne sont pas encore standardisées ou dont les données d'input ne peuvent être directement observées sur le marché, conduisant à des hypothèses sur les données d'input elles-mêmes.

L'émergence de nouveaux produits sophistiqués sur le marché implique le développement de modèles mathématiques afin d'évaluer ces produits. Ces modèles reproduisent la complexité de la fonction de l'option sur base d'hypothèses relatives au comportement stochastique

des variables sous-jacentes, d'algorithmes numériques et autres approximations théoriques.

Bien plus, les hypothèses sous-tendent un modèle dépendant des conditions générales du marché (taux d'intérêt spécifiques, volatilités, etc.) en vigueur au moment de son développement. Il n'y a dès lors pas de garantie que le modèle continuera à donner des résultats adéquats si les conditions du marché devaient changer radicalement.

L'ensemble des règles dont la Banque s'est dotée afin d'ajuster la juste valeur va au-delà des procédures existantes qui tendent à évaluer la qualité des processus réguliers d'estimation de la juste valeur.

Toute incertitude du modèle est quantifiée et sert de base à l'ajustement de la juste valeur calculée par les méthodes d'évaluation et les modèles internes.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

40 - INTÉRÊTS

40.1 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Les intérêts et produits assimilés se présentent comme suit :

	2009	2008
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	81,8	396,0
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	126,7	230,5
Intérêts sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68,2	75,8
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	251,0	428,1
Intérêts sur actifs financiers reclassés en créances	7,7	-
Intérêts sur créances sur la clientèle	969,7	1.448,9
Intérêts sur actifs financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés	153,7	779,4
Autres intérêts	21,0	64,2
Total des intérêts et produits assimilés	1.679,8	3.422,9

Les produits d'intérêts courus sur des actifs financiers qui ont subi une perte de valeur s'élèvent à EUR 58,2 millions au 31 décembre 2009 (2008 : EUR 35,5 millions).

40.2 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts et charges assimilées se présentent comme suit :

	2009	2008
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	329,5	773,6
Intérêts sur dettes envers la clientèle	195,0	770,4
Intérêts sur dettes représentées par un titre	117,1	264,9
Intérêts sur dettes subordonnées	33,7	40,2
Intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés	187,2	829,3
Intérêts sur autres dettes	69,5	93,3
Total des intérêts et charges assimilées	932,0	2.771,7

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les intérêts sur dettes représentées par un titre se répartissent comme suit :

	2009	2008
Intérêts sur dettes représentées par un titre évaluées au coût amorti	61,9	110,4
Intérêts sur dettes représentées par un titre comptabilisées à la juste valeur par le résultat	55,2	154,5
Total des intérêts sur dettes représentées par un titre	117,1	264,9

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les intérêts sur dettes subordonnées se répartissent comme suit :

	2009	2008
Intérêts sur dettes subordonnées évaluées au coût amorti	11,8	8,8
Intérêts sur dettes subordonnées comptabilisées à la juste valeur par le résultat	21,9	31,4
Total des intérêts sur dettes subordonnées	33,7	40,2

41 - DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS D'INVESTISSEMENT

Les dividendes et autres revenus d'investissement se présentent comme suit :

	2009	2008
Dividendes sur actions disponibles à la vente	14,1	15,6
Dividendes sur actions détenues à des fins de transaction	1,1	2,0
Revenus locatifs d'immeubles de placement	55,0	54,4
Autres revenus d'investissement	0,7	0,7
Total des dividendes et autres revenus d'investissement	70,9	72,7

42 - COMMISSIONS

42.1 COMMISSIONS PERÇUES

Les commissions perçues se présentent comme suit :

	2009	2008
Titres	52,2	71,0
Assurance, y compris réassurance	-	0,1
Gestion de fortune	156,2	195,3
Services de paiement	18,4	22,0
Garanties et engagements	20,6	12,9
Autres	81,8	97,6
Total des commissions perçues	329,2	398,9

42.2 COMMISSIONS PAYÉES

Les commissions payées se présentent comme suit :

	2009	2008
Titres	45,5	65,1
Intermédiaires	-	0,1
Services de paiement	9,0	10,1
Droits de garde	9,0	7,5
Autres	24,4	33,8
Total des commissions payées	87,9	116,6

43 - RÉSULTATS RÉALISÉS SUR PLACEMENTS

Les résultats réalisés sur placements se présentent comme suit :

	2009	2008
Obligations (actifs financiers disponibles à la vente)	1,0	-4,9
Actions (actifs financiers disponibles à la vente)	-20,6	58,9
Immobilier	0,3	12,0
Filiales, entreprises mises en équivalence	41,3	-2,6
Autres	-	-0,2
Total des résultats réalisés sur placements	22,0	63,2

Au 31 décembre 2008, les résultats réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente s'expliquent surtout par la vente des participations SES S.A. et Luxair S.A..

En 2009, la Banque a réalisé une plus-value de EUR 34,5 millions sur la cession de sa participation Intertrust Group Holding S.A., précédemment mise en équivalence.

44 - AUTRES RÉSULTATS RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS

Le tableau ci-dessous présente les autres résultats réalisés et non réalisés comptabilisés dans le compte de profits et pertes :

	2009	2008
Résultat de l'application de l'option de la juste valeur (Fair value option)	-236,9	706,5
Autres résultats sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	315,5	-823,5
Résultat de couverture de juste valeur	0,9	1,4
Autres	5,8	12,3
Total des autres résultats réalisés et non réalisés	85,3	-103,3

Toutes les variations de la juste valeur sont des variations de la juste valeur hors intérêts courus comptabilisés comme « produits d'intérêts » et « charges d'intérêts ».

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ont été principalement acquis en vue de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme du prix ou de la marge de l'agent. La comptabilisation initiale se fait au coût d'acquisition et comprend tous les frais de transaction destinés à acquérir le titre. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur déterminée sur la base des prix du marché. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur réalisée et non réalisée est comptabilisée ici.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont tous les dérivés non éligibles pour la comptabilité de couverture. Toutes les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées ici.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat sont comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs financiers couverts et les variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture.

45 - VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS

Les variations des dépréciations se présentent comme suit :

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5	-0,4
Créances sur les établissements de crédit	1,3	-1,2
Créances sur la clientèle	-362,7	-99,9
Engagements de crédit	-16,1	-1,9
Actifs financiers disponibles à la vente	55,2	-294,5
Actions et autres	-1,5	-
Créances précédemment classées en actifs financiers disponibles à la vente	-7,3	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-41,0	-
Immeubles de placement	-10,0	-5,7
Immobilisations corporelles	-13,0	0,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	-54,5	-48,7
Autres actifs	-135,2	-26,5
Total des variations des dépréciations	-584,3	-478,7

Au 31 décembre 2009, les postes créances sur la clientèle et autres actifs comprennent les dépréciations spécifiques et collectives relatives aux différentes entités de leasing pour un montant total de EUR 455 millions.

Au 31 décembre 2009, le poste participations dans les entreprises mises en équivalence comprend surtout une correction de valeur de mise en équivalence sur l'entité Postbank Ireland Ltd pour un montant de EUR 32,9 millions.

Au 31 décembre 2009, le poste goodwill et autres immobilisations incorporelles comprend une dépréciation sur les goodwills des filiales de leasing pour un montant total de EUR 34,1 millions ainsi que sur le goodwill de la filiale SADE S.A. pour un montant de EUR 2,3 millions.

Au 31 décembre 2008, le poste goodwill et autres immobilisations incorporelles comprend une dépréciation sur le goodwill de la filiale Fundamentum Asset Management S.A. pour un montant de EUR 27,8 millions.

46 - FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se présentent comme suit :

	2009	2008
Charges salariales	213,8	218,6
Charges sociales	29,6	28,2
Charges liées aux retraites	3,1	2,5
Charges de retraite à cotisations définies	3,5	2,6
Autres	15,9	11,8
Total des frais de personnel	265,9	263,7

Les charges de retraite portent sur les régimes de retraite à prestations définies (voir note 8). La rubrique « Autres » comprend les indemnités de fin de contrat de travail et les plans de départs anticipés.

47 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

Les autres frais administratifs se présentent comme suit :

	2009	2008
Charges des locations simples et frais y afférents	7,3	7,3
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement	2,4	1,8
Honoraires professionnels	26,7	22,5
Marketing et relations publiques	8,7	8,4
Coûts informatiques	38,0	40,3
Charges d'entretien et de réparation	10,2	9,4
Autres	98,5	238,7
Total des autres frais administratifs	191,8	328,4

La rubrique « Autres » comprend notamment les charges de voyage et logement, frais de téléphone et de courrier, les charges pour l'emploi d'intérimaires et de formation des employés ainsi que les dotations aux provisions pour risques.

La diminution par rapport au 31 décembre 2008 est surtout due aux comptabilisations suivantes ayant eu lieu en 2008 :

- au paiement des deux premières avances à l'AGDL, définie à la note 33, pour un montant de EUR 25,7 millions afin de rembourser les clients des banques islandaises ;
- une dotation à la provision AGDL pour un montant de EUR 36,9 millions correspondant au risque résiduel à supporter par la Banque dans le contexte de l'indisponibilité des dépôts des filiales luxembourgeoises des banques islandaises ;
- une provision sur pertes opérationnelles significatives au niveau de la filiale Fundamentum Asset Management S.A. pour un montant de EUR 78,9 millions.

48 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme suit :

	2009	2008
Amortissements sur immobilisations corporelles		
Immeubles à usage propre	13,7	14,1
Aménagement des immeubles loués	1,8	1,8
Immeubles de placement	20,2	20,3
Mobilier et matériel roulant	11,0	11,5
Amortissements sur immobilisations incorporelles		
Logiciels	2,1	2,5
Autres actifs incorporels	9,6	11,6
Total des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	58,4	61,8

49 - IMPÔTS

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges d'impôts :

	2009	2008
Charges d'impôts exigible de l'exercice	-71,6	-62,9
Ajustements des impôts exigibles des exercices précédents	-0,9	0,5
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôt et différences temporelles réduisant la charge d'impôt actuelle	-	2,6
Total des charges d'impôt exigible	-72,5	-59,8
Impôts différés afférents à l'exercice	46,2	158,5
Impact des changements de taux d'imposition sur les impôts différés	-0,4	-3,3
Impôts différés résultant de l'amortissement d'actifs d'impôts différés	-66,5	-
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôt et différences temporelles réduisant la charge d'impôt différé	14,9	-14,0
Total des produits/charges d'impôt différé	-5,8	141,2
Produits d'impôts d'actifs financiers destinés à être cédés	4,6	-
Total des produits/charges d'impôts	-73,7	81,4

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt sur le résultat attendu et l'impôt sur le résultat réel. L'impôt attendu a été calculé par l'application au résultat avant impôt du taux standard d'imposition moyen pondéré au Luxembourg. Pour 2009, ce taux est de 28,59% (29,63% en 2008).

	2009	2008
Résultat avant impôt	115,3	-118,8
Taux d'imposition applicable	28,59%	29,63%
Produits/charges attendu(e)s d'impôt sur le résultat	-33,0	35,2
Augmentation (diminution) des impôts résultant de :		
Intérêts et dividendes exonérés d'impôt	34,8	69,0
Résultats sur placements exonérés d'impôt	14,2	30,1
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-0,8	0,6
Résultats exonérés sur base du statut de holding 1929	-	0,1
Pertes fiscales non reconnues	-3,4	-3,6
Pertes fiscales non reconnues antérieurement	2,9	-10,1
Différences de taux d'imposition Luxembourg - Étranger	-22,1	-9,9
Actifs d'impôts non reconnus	28,3	-
Charges d'impôts sur actifs financiers destinés à être cédés	2,1	8,8
Ajustements des impôts exigibles des exercices précédents	-1,0	-11,0
Impact de la variation du taux d'imposition sur les différences temporelles	-0,4	-3,3
Dépréciations sur participations non déductibles	-89,4	-48,6
Autres	-5,9	24,1
Produits/charges réel(le)s d'impôts	-73,7	81,4

50 - RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS ABANDONNÉES

La reclassification des résultats sur opérations abandonnées selon l'application d'IFRS 5 concerne principalement les filiales Fortis Banque (Suisse) S.A. ainsi que Fortis Investment Management S.A.. L'exercice 2008 a été ajusté en conséquence.

	2009	2008
Gains sur actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	117,9	190,3
Pertes sur actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-165,9	-257,4
Résultat sur actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-48,0	-67,1
Produit d'impôt imputable des actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-4,6	-4,6
Résultat sur actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-52,6	-71,7

NOTES RELATIVES AUX TRANSACTIONS DU HORS-BILAN CONSOLIDÉ

51 - OPÉRATIONS DU HORS-BILAN LIÉES À L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Les instruments financiers liés à l'activité de crédit comprennent notamment les acceptations, les engagements d'octroi de crédit, les crédits documentaires et les garanties financières. L'exposition de la Banque à une perte en cas de défaillance de la contrepartie est représentée par les montants notionnels contractuels de ces instruments. Les commissions relatives à ces instruments sont comptabilisées au compte de profits et pertes quand les services sont prestés.

Les clients utilisent les acceptations comme mode de paiement pour l'achat de marchandises issues de transactions d'importation et d'exportation.

Les lignes de crédit sont des engagements fermes à prêter des fonds à un client si toutes les conditions du contrat sont respectées. Ces conventions prévoient généralement des dates d'échéances fixes ou une autre clause de fin de contrat. La répartition des lignes de crédit, en termes de géographie et de contrepartie, est analogue à celle adoptée pour les prêts. La Banque a constaté par le passé que dans la majorité des cas, les clients utilisaient effectivement ces lignes de crédit octroyées.

Les crédits documentaires sont des opérations par lesquelles la Banque est tenue d'effectuer un paiement à un tiers dans le cadre d'une transaction commerciale nationale ou internationale, ou de se porter garant qu'un client remplisse ses obligations envers un tiers. Dans ce cas, le crédit documentaire constitue dans le chef de la Banque un engagement conditionnel. La Banque évalue la solvabilité de chaque client au cas par cas. La valeur des sûretés (éventuellement) reçues est évaluée en fonction de la solvabilité de la contrepartie. Les sûretés peuvent se composer de biens financés ou de dépôts de fonds. La majorité des crédits documentaires sont utilisés mais s'accompagnent dans la plupart des cas d'un paiement immédiat.

Les cautionnements et garanties visent à garantir le respect par un client de ses obligations contractuelles vis-à-vis d'un tiers. Le risque de crédit inhérent à l'émission de ces cautionnements et garanties est par essence identique à celui de l'octroi de facilités de crédit à la clientèle. Les cautionnements et garanties peuvent être émis sur notoriété.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre, une synthèse des montants notionnels (montants nominaux) des opérations hors-bilan de la Banque liées au crédit, qui présentent un risque hors-bilan :

	2009	2008
Garanties et lettres de crédit « stand by »	1.478,4	1.628,3
Lettres de crédit commerciales	66,8	87,3
Crédits documentaires	45,0	66,8
Engagements d'octroi de crédit	4.351,4	5.641,0
Total	5.941,6	7.423,4

Le détail des engagements d'octroi de crédit se présente comme suit :

	2009	2008
Lignes de crédit		
Clients – Prêts – Pouvoirs publics et institutions officielles	58,1	125,6
Clients – Prêts – Prêts hypothécaires	72,0	75,2
Clients – Prêts – Prêts à la consommation	556,2	530,8
Clients – Prêts – Prêts commerciaux	3.422,9	4.421,5
Clients – Prêts – Autres	242,2	487,9
Total	4.351,4	5.641,0

Sur ce total, des engagements représentant un montant de EUR 3.422,9 millions ont une échéance supérieure à un an (2008 : EUR 3.902,1 millions).

52 - INSTRUMENTS DE GARANTIE

52.1 ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIFS OU DE PASSIFS ÉVENTUELS

La valeur comptable des actifs financiers donnés par la Banque en garantie de passifs ou de passifs éventuels se présente comme suit :

	Valeur comptable	Dettes envers les établis- sements de crédit	Dettes envers la clientèle	Autres passifs
2009				
Placements	2.136,0	2.136,0	-	-
Créances sur les établissements de crédit	96,3	-	96,3	-
Créances sur la clientèle	609,9	609,9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248,9	248,9	-	-
Total	3.091,1	2.994,8	96,3	-
2008				
Placements	3.020,5	3.020,5	-	-
Créances sur les établissements de crédit	286,3	-	286,3	-
Créances sur la clientèle	10,3	-	-	10,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248,9	248,9	-	-
Total	3.566,0	3.269,4	286,3	10,3

52.2 ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Les actifs financiers reçus en garantie par la Banque que celle-ci est autorisée à vendre ou à redonner en garantie se présentent comme suit :

	Juste valeur de la garantie détenue	
	2009	2008
Placements	3.630,3	3.626,2
Créances sur la clientèle	10.500,7	21.589,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119,2	845,8
Immobilisations corporelles	21,0	1.123,9
Autres	0,4	771,4
Total	14.271,6	27.956,5

53 - PASSIFS ÉVENTUELS

Comme toute autre institution financière, la Banque est impliquée dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

La Banque établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par la Banque et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 34 « Provisions »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre la Banque connus par la Direction (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés de la Banque.

54 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Ci-dessous figurent les engagements futurs liés à des contrats de location simple non résiliables, au 31 décembre :

	2009	2008
Jusqu'à 3 mois	1,2	1,3
De 3 mois jusqu'à un an	3,5	3,5
D'un an jusqu'à 5 ans	14,8	13,3
Total	19,5	18,1
Paiements au titre de la location	2,3	5,5
Paiements de sous-location	-	0,1
Total	2,3	5,6

55 - ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs sous gestion comprennent tant les investissements pour compte propre que tous les actifs de la clientèle qui ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque et sur lesquels la Banque perçoit des commissions de gestion ou de conseil. Les actifs en dépôt ne sont pas repris sous cette rubrique.

Le poste « Éliminations inter-entités » qui figure dans les tableaux concerne les actifs sous gestion de clients investis dans les fonds d'investissement gérés par la Banque et qui seraient autrement comptabilisés doublement.

Le tableau suivant présente une répartition des actifs gérés par type d'investissement et selon l'origine des fonds :

	2009	2008
Investissements pour compte propre :		
Obligations	7.259,2	9.143,8
Actions	287,1	341,4
Immobilier	635,6	617,0
Autres	62,9	452,9
	8.244,8	10.555,1
Fonds gérés :		
Obligations	10.372,5	12.394,2
Actions	8.308,4	7.372,1
Éliminations inter-entités	-1.693,3	-1.859,5
	16.987,6	17.906,8
Total des actifs sous gestion	25.232,4	28.461,9

La diminution des actifs sous gestion est due principalement à une politique volontariste de réduction des risques sur les investissements pour compte propre.

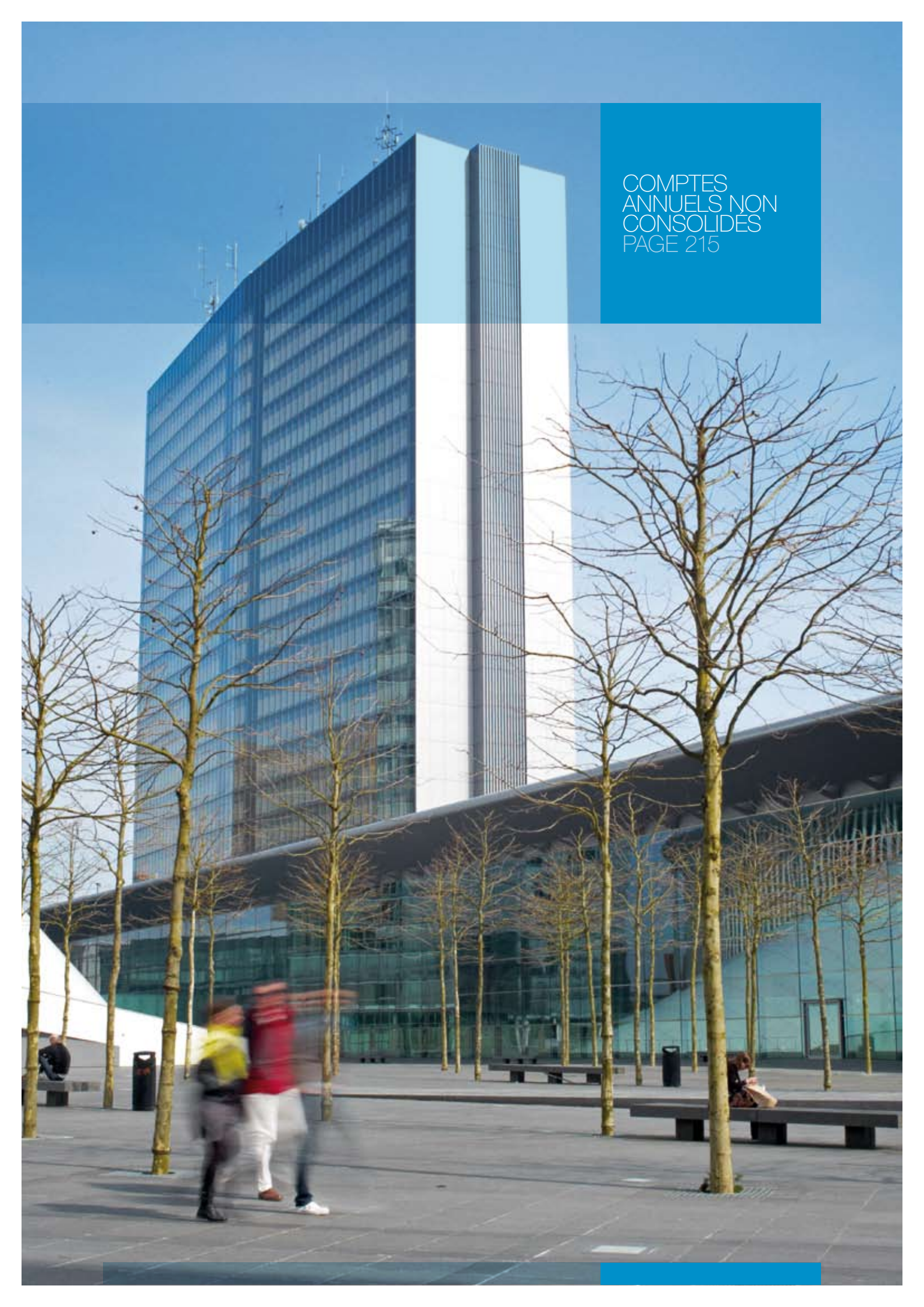
56 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice, les activités opérationnelles de la Banque ont continué à se développer favorablement, malgré un environnement toujours instable.

Dans le cadre de la mise en place du plan industriel global de BNP Paribas, la Banque va céder au cours du 1^{er} semestre 2010 ses participations dans Fortis Banque (Suisse) S.A. et Fortis Investment Management S.A. à d'autres entités du groupe BNP Paribas et va prendre une participation dans BNP Paribas Investment Partners S.A.. Par ailleurs, la Banque cédera son activité BGL Securities Services à une autre entité du groupe BNP Paribas.

Finalement, la Banque va voir sa part dans Fortis Lease Group Holding être diluée suite à l'apport en nature des entités de leasing de BNP Paribas contre l'émission de nouvelles actions Fortis Lease Group.

Enfin, la Banque a décidé, en accord avec son partenaire An Post, de mettre fin aux activités de Postbank Ireland Ltd au terme de l'année 2010 ainsi que de céder sa participation restante dans Internaxx Bank S.A., soit 25%, au deuxième actionnaire, le partenaire industriel de la Banque TD Waterhouse.



COMPTES
ANNUELS NON
CONSOLIDÉS
PAGE 215

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Ci-après les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises qui font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, conformément à l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises approuvés doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Mémorial du dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le réviseur d'entreprises a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2009.

BILAN NON CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	500,0	475,9
Créances sur les établissements de crédit	8 773,4	13 344,7
a) à vue	3 571,2	7 604,3
b) autres créances	5 202,2	5 740,4
Créances sur la clientèle	14 206,8	15 723,3
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	7 905,3	9 643,0
a) des émetteurs publics	4 352,7	4 608,9
b) d'autres émetteurs	3 552,6	5 034,1
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	293,7	409,2
Participations	51,7	115,8
Parts dans des entreprises liées	1 135,8	1 764,8
Actifs incorporels	1,9	2,7
Actifs corporels	143,8	152,9
Autres actifs	124,0	124,9
Comptes de régularisation	428,8	614,7
Total de l'actif	33 565,2	42 371,9

(SUITE)

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Passif		
Dettes envers des établissements de crédit	3.037,9	11.409,6
a) à vue	993,5	1 797,8
b) à terme ou à préavis	2.044,4	9.611,8
Dettes envers la clientèle	16.625,7	17.967,0
a) dépôts d'épargne	4.774,4	1.805,1
b) autres dettes	11.851,3	16.161,9
à vue	8.968,5	9.554,4
à terme ou à préavis	2.882,8	6.607,5
Dettes représentées par un titre	6.627,9	5.569,7
a) bons et obligations en circulation	4.200,6	5.230,4
b) autres	2.427,3	339,3
Autres passifs	316,5	396,1
Comptes de régularisation	266,9	342,4
Provisions	249,4	340,8
a) provisions pour impôts	35,1	60,9
b) autres provisions	214,3	279,9
Passifs subordonnés	454,4	631,8
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	141,3	141,3
Fonds pour risques bancaires généraux	102,4	362,9
Capital souscrit	713,1	698,6
Primes d'émission	2.770,4	2.684,9
Réserves	1.826,8	1.796,1
Résultats reportés	0,1	0,1
Résultat de l'exercice	432,4	30,6
Total du passif	33.565,2	42.371,9
Hors-bilan		
Passifs éventuels dont :	1.998,1	2.143,1
- cautionnements et actifs donnés en garantie	1.538,0	1.601,3
Engagements	4.443,6	5.497,8
Opérations fiduciaires	1.776,9	1.622,5

COMPTE DE PROFITS ET PERTES NON CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	1.315,4	2.739,1
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe	337,3	570,9
Intérêts et charges assimilées	-759,7	-2.353,5
Revenus de valeurs mobilières	55,6	92,7
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	12,4	19,6
b) revenus de participations	9,3	9,2
c) revenus de parts dans des entreprises liées	33,9	63,9
Commissions perçues	317,2	377,5
Commissions versées	-97,4	-115,8
Résultat provenant d'opérations financières	267,3	-592,2
Autres produits d'exploitation	57,2	110,8
Frais généraux administratifs	-310,3	-320,5
a) frais de personnel dont :	-207,1	-204,0
- salaires et traitements	-176,8	-168,7
- charges sociales	-24,3	-29,3
dont : charges sociales couvrant les pensions	-18,5	-23,8
b) autres frais administratifs	-103,2	-116,5
Corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels	-18,5	-20,6
Autres charges d'exploitation	-33,0	-94,4
Dotations/reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	-39,9	176,8
Dotations/reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	-560,0	-181,3
Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	-0,1	-
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	0,2	12,7
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	260,5	229,9
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-21,5	-19,5
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	433,0	41,7
Produits exceptionnels	0,1	-
Résultat exceptionnel	0,1	-
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	-0,7	-11,1
Résultat de l'exercice	432,4	30,6



CONTACT
CENTER
ET AGENCES
DE LA BANQUE
PAGE 220

CONTACT CENTER ET AGENCES DE LA BANQUE

CONTACT CENTER

Tél.: (+352) 42 42-2000
Fax: (+352) 42 42-2001
info@bgl.lu

BASCHARAGE/KORDALL

6, avenue de Luxembourg
L-4950 Bascharage

BERELDANGE

70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

BETTEMBOURG

6a, rue de la Gare
L-3236 Bettembourg

CLERVAUX

34, Grand'Rue
L-9710 Clervaux

DIEKIRCH

5, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch

DIFFERDANGE

26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

DUDELANGE

59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange

ECHTERNACH

25, place du Marché
L-6460 Echternach

ESCH/BENELUX

Place Benelux
L-4027 Esch/Alzette

ESCH/CENTRE

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette

ETTELBRUCK

77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck

GREVENMACHER

2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

HOWALD

201, route de Thionville
L-5885 Howald

JUNGLINSTER

2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

LAROCLETTE

14, place Bleiche
L-7610 Larochette

LUXEMBOURG/BONNEVOIE

101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR

2, rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

CONTACT
CENTER
ET AGENCES
DE LA BANQUE
PAGE 221

LUXEMBOURG/GARE

76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Private Banking Center
Tél.: (+352) 40 11 03-05
Fax: (+352) 40 11 03-50

LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL & BELAIR

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

LUXEMBOURG/ROYAL-MONTEREY

27, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
Private Banking
Tél.: (+352) 42 42-65 01
Fax: (+352) 42 42-2428

MAMER

13 a-b, route d'Arlon
L-8211 Mamer

MERSCH

1, rue d'Arlon
L-7513 Mersch

MONDORF-LES-BAINS

43-45, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains

NIEDERANVEN

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

REDANGE-SUR-ATTERT

35, Grand'Rue
L-8510 Redange-sur-Attert

REMICH

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

SCHIFFLANGE

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schiffflange

STEINFORT

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

STRASSEN

255, route d'Arlon
L-8011 Strassen

TÉTANGE/KÄLDALL

149, rue Principale
L-3770 Tétange

TROISVIERGES

33-35, Grand'Rue
L-9905 Troisvierges

VIANDEN

4, Grand'Rue
L-9410 Vianden

WASSERBILLIG

36, Grand'Rue
L-6630 Wasserbillig

WILTZ

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz
Private Banking Center
Tél.: (+352) 95 80 32-230
Fax: (+352) 95 80 32-301

FILIALES, PARTICIPATIONS,

ADMINISTRATION CENTRALE

BGL BNP PARIBAS S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél.: (+352) 4242-1
Fax: (+352) 4242-2579
www.bgl.lu
info@bgl.lu

SOCIÉTÉS FILIALES

LUXEMBOURG

FORTIS LEASE GROUP S.A.

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél.: (+352) 26 43 47 89
Fax: (+352) 26 43 47 88

FORTIS LEASE LUXEMBOURG

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél.: (+352) 47 99-52 97
Fax: (+352) 47 99-51 81
www.fortislease.com
info.lu@fortislease.com

SUISSE

FORTIS BANQUE (SUISSE) S.A.

20, bd des Philosophes
CH-1211 Genève 4
Tél.: (+41) 58 322 0 322
Fax: (+41) 58 322 0 422
www.fortisbanque.ch
info@fortisbanque.ch

FORTIS BANQUE (SUISSE) S.A.

Rennweg 57
CH-8021 Zürich
Tél.: (+41) 58 322 0 767
Fax: (+41) 58 322 0 868

FORTIS BANQUE (SUISSE) S.A.

21, place du Midi
P.O. Box 957
CH-1951 Sion
Tél.: (+41) 58 322 0 080
Fax: (+41) 58 322 0 099

FRANCE

SADE (Société Alsacienne de
Développement et d'Expansion)
4, allée de la Robertsau
F-67084 Strasbourg Cedex
Tél.: (+33) 3 88 45 51 51
Fax: (+33) 3 88 60 44 20
www.groupe sade.com
info@groupe sade.com

PARTICIPATIONS

LUXEMBOURG

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.

16, bd Royal
L-2449 Luxembourg
Tél.: (+352) 24 18 58-1
Fax: (+352) 24 18 58-9000
info@fortis.lu
www.fortis.lu

INTERNAXX BANK S.A.

46a, avenue J.F. Kennedy
L-2958 Luxembourg
Tél.: (+352) 2603 2003
Fax: (+352) 2603 2042
www.internaxx.lu
info@internaxx.lu

BIP INVESTMENT PARTNERS S.A.

1, rue des Coquelicots
L-1356 Luxembourg
Tél.: (+352) 26 00 26-1
Fax: (+352) 26 00 26-50
www.bip.lu
info@bip.lu

BUSINESS CENTRES ET AUTRES SOCIÉTÉS ACTIVES AU LUXEMBOURG

FASTNET LUXEMBOURG S.A.

27-29 allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Tél.: (+352) 47 67-9
Fax: (+352) 47 67-39 00

BELGIQUE

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

14, avenue de l'Astronomie
B-1210 Bruxelles
Tél.: (+32) 2 274 83 11
Fax: (+32) 2 274 82 28

IRLANDE

POSTBANK IRELAND LTD

Block 1
West Pier Business Campus
Dun Laoghaire, Co Dublin
Tél.: (+353) 1 271 6000
Fax: (+353) 1 271 6026
www.postbank.ie

BUSINESS CENTRES

BUSINESS CENTER LUXEMBOURG

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 42-43 49
Fax: (+352) 42 42-51 41

BUSINESS CENTER METZ

5, avenue Joffre
F-57000 Metz
Tél.: (+33) 3 87 50 03 30
Fax: (+33) 3 87 50 03 31

BUSINESS CENTER STRASBOURG

2, avenue de la Forêt Noire
F-67000 Strasbourg
Tél.: (+33) 3 90 22 95 00
Fax: (+33) 3 90 22 95 05

BUSINESS CENTER TRIER- SAARBRÜCKEN

Herzogenbuscher Str. 10
D-54292 Trier
Tél.: (+49) 651 460 40 10
Fax: (+49) 651 994 96 09

Lebacher Str. 4
D-66113 Saarbrücken
Tél.: (+49) 681 9963 454
Fax: (+49) 681 9963 459

AUTRES SOCIÉTÉS ACTIVES AU LUXEMBOURG

FORTIS INVESTMENTS

46b, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél.: (+352) 2627 26 1
Fax: (+352) 2627 2620
www.fortisinvestments.com
finlux@fortisinvestments.com

FORTIS COMMERCIAL FINANCE

16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél.: (+352) 47 99 52 56
Fax: (+352) 47 99 52 92
www.fortiscomfin.com
info.lu@fortiscomfin.com



BGL BNP PARIBAS
Société Anonyme

50, avenue J.F. Kennedy
L - 2951 LUXEMBOURG

T : (+352) 42 42 - 1 | F : (+352) 42 42 - 25 79

www.bgl.lu

ADDEDVALUE.LU



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change